

LIVRE D'INFORMATION DU MINISTRE

PROFIL DU MINISTÈRE



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

HT395
.C3
C3314
1980
c. 1 aa

1980

(Cans. Drec.
Minister's ref. manual)

See

HT
395
c 3

C3214

1980
has temp. S.L.
card in English

**MINISTÈRE DE
L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
LIVRE D'INFORMATION
DU MINISTRE
PROFIL DU MINISTÈRE
Mars 1980**



TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----|--|-----|
| 1. | APERCU ECONOMIQUE NATIONAL | 1 |
| 1.1 | Aperçu des tendances économiques | 2 |
| 1.2 | La conjoncture et les tendances économiques régionales | 8 |
| 2. | APERCU HISTORIQUE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL | 41 |
| 3. | LES PROGRAMMES ET LES ACTIVITES EN COURS | 52 |
| 3.1 | Les ententes-cadres de développement | 54 |
| 3.2 | Le programme de subventions au développement régional | 77 |
| 3.3 | Autres programmes | 82 |
| | - La Loi sur l'administration du rétablissement agricole des Prairies | 83 |
| | - La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) | 84 |
| | . Les ententes ARDA | 84 |
| | . Les ententes spéciales ARDA | 84 |
| | - Le plan d'ensemble de développement de l'Ile-du-Prince-Edouard | 86 |
| 3.4 | Les organismes relevant du Parlement fédéral par l'intermédiaire du ministre de l'Expansion économique régionale ou relevant directement du ministre | 87 |
| | - Le Conseil des subventions au développement régional | 88 |
| | - La Société de développement du Cap-Breton | 90 |
| | - Le Conseil de développement de la région de l'Atlantique | 91 |
| 3.5 | Les pouvoirs législatifs | 92 |
| 4. | L'ORGANISATION ET LE MODE D'OPERATION | 94 |
| 4.1 | L'organigramme | 95 |
| 4.2 | L'organisation ministérielle | 97 |
| 4.3 | Le profil du personnel | 103 |
| 4.4 | Le profil financier | 126 |
| 4.5 | La Direction des services d'information | 135 |

SECTION 1

APERCU ECONOMIQUE NATIONAL

La présente section comporte deux parties : la première, qui constitue une étude globale des tendances économiques, et la deuxième, qui offre un aperçu de la conjoncture et des tendances économiques régionales, présenté sous forme de graphiques.

SECTION 1.1

APERCU DES TENDANCES ECONOMIQUES

La révision de la politique du ministère de l'Expansion économique régionale, effectuée en 1973, était étroitement liée à un fort degré d'optimisme quant aux possibilités de développement à long terme qui existaient dans toutes les provinces et régions du pays. Ces possibilités reflétaient, en grande partie, une perception que l'on avait de la répartition du potentiel économique entre les régions du Canada, de même qu'entre les pays, jusqu'au milieu des années 70. Depuis la moitié de la dernière décennie, les perspectives de développement ont non seulement traduit les changements profonds de la conjoncture économique provinciale et régionale, mais aussi l'émergence, au sein des régions du Canada, d'un nouvel équilibre sur le plan du pouvoir et du potentiel économiques.

Depuis le milieu des années 70, l'économie nationale a été marquée par une croissance modeste et par des taux prononcés de chômage et d'inflation. Un examen plus attentif révèle toutefois que cette affirmation générale ne s'applique pas de façon égale à toutes les régions du pays. Par exemple, au cours de la dernière décennie, l'exploitation des ressources primaires liées à la production et à la distribution de l'énergie a modifié considérablement à la fois le taux de croissance relatif et la répartition de l'activité économique entre les principales régions.

Le tableau 1.1 montre clairement que les trois provinces les plus à l'ouest, en particulier l'Alberta et la Saskatchewan, ont connu dans l'ensemble une performance meilleure que la moyenne nationale. En regard d'indicateurs tels que la capacité fiscale, elles ont surpassé le reste du pays à un point tel qu'elles font paraître terne la performance modeste d'autres provinces. Par contre, les trois provinces centrales, soit le Manitoba, l'Ontario et le Québec, qui possèdent chacune une assise importante d'industries secondaires, s'en sont moins bien tirées. L'avenir s'annonce quelque peu meilleur pour le Manitoba, étant donné la proximité des économies plus dynamiques de la Saskatchewan et de l'Alberta. Au Québec, on prévoit que la performance économique continuera d'être moins bonne que dans l'Ouest, étant donné la vulnérabilité de la structure industrielle de la province face à la concurrence grandissante des manufacturiers étrangers.

Tableau 1.1

VARIATION DES INDICATEURS ÉCONOMIQUES PROVINCIAUX
 PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DU PAYS
 DEPUIS 1973

| | Colombie- Britannique | Alberta | Saskatchewan | Manitoba | Ontario | Québec | Nouveau- Brunswick | Nouvelle- Écosse | Île-du- Prince- Édouard | Terre Neuve |
|---------------------------------|--------------------------|---------|--------------|----------|---------|--------|-----------------------|---------------------|-------------------------------|----------------|
| Croissance démographique | + | + | - | - | = | - | - | - | = | = |
| Taux de chômage * | + | + | + | + | - | - | - | - | + | - |
| Taux d'emploi | = | + | + | = | = | - | - | + | + | - |
| Produit intérieur brut (PIB) | = | + | + | - | - | = | - | - | - | - |
| Revenu par habitant | - | + | + | - | - | + | + | = | - | + |
| Capacité fiscale | - | + | + | - | - | - | - | - | - | - |

+ Supérieur à la moyenne nationale.

- Inférieur à la moyenne nationale.

= Approximativement égal à la tendance nationale.

* Le signe + signifie que le taux de chômage tend à être inférieur à la moyenne nationale.

On avait prévu la nécessité d'une adaptation de l'industrie au Québec, mais on ne s'attendait pas à un fléchissement aussi évident de l'économie ontarienne. On craint actuellement que l'économie de l'Ontario ne soit pas en mesure de soutenir la concurrence des marchés internationaux, particulièrement dans les secteurs manufacturiers à forte proportion de main-d'oeuvre. En même temps, on peut s'attendre que ce seront les industries telles que la sidérurgie qui constitueront les principaux facteurs de production manufacturière servant de trait d'union entre le Canada central et l'Ouest en expansion.

En dépit de la faiblesse fiscale relative des gouvernements des provinces de l'Atlantique, la performance de cette région a été, depuis 1973, comparable à celle du Canada central, et parfois meilleure. La performance économique récente et les perspectives actuelles de la région de l'Atlantique permettent de croire que le fléchissement qui la caractérisait dans le passé a été arrêté.

En résumé, si l'on se fie aux tendances économiques récentes et aux perspectives à moyen terme, il y aura un essor soutenu, fondé sur la mise en valeur de l'énergie et des ressources connexes, dans les trois provinces les plus à l'ouest, une certaine incertitude pour ce qui est de la position concurrentielle du Canada central et un optimisme croissant dans la région de l'Atlantique, suscité à la fois par les ressources énergétiques et par les ressources maritimes.

Si l'on se situe dans une perspective historique, l'économie du Canada a été, et continue d'être, dans une très large mesure, tributaire du commerce de biens qui s'appuient sur les ressources, dont les prix sont fixés à l'échelle internationale, et sur les industries liées aux ressources. Le pays fait face à une nouvelle période de transition économique. La présence de réserves énergétiques établies, dans l'Ouest principalement, place le Canada dans une position enviable, puisqu'il est en mesure de mettre en valeur les possibilités de croissance et de développement liées à ces ressources. Du même coup, la perspective d'une autre période d'essor national, dû à l'énergie et aux ressources connexes, fait ressortir la continuité de l'histoire économique du pays, en ce sens que, une fois de plus, le stimulant nécessaire à la croissance et au développement intérieurs est fonction de l'évolution des marchés internationaux de marchandises.

Bien entendu, l'émergence de l'Ouest en tant que force économique et politique plus puissante au sein de la fédération reflète le rôle primordial que jouent l'énergie et les autres ressources non renouvelables dans l'économie mondiale. De même, on peut partiellement expliquer le fléchissement relatif des économies du Canada central par la concurrence internationale plus grande au sein des marchés de biens manufacturés. Au cours de la dernière décennie, ces variations du climat économique international ont été largement responsables d'une réorientation tant de la conjoncture que des perspectives économiques au sein des régions canadiennes.

La dépendance du Canada à l'endroit du climat du marché international se reflète fortement dans sa structure industrielle régionale. L'économie de la région de l'Ouest dépend largement de l'extraction des ressources primaires et, comparativement, on effectue très peu de transformation des ressources dans l'Ouest. Les économies tant du Québec que de l'Ontario dépendent de la fabrication secondaire et de la transformation des ressources. Le Québec, dans une plus large mesure que l'Ontario, dépend de la fabrication de semi-produits, principalement les pâtes et papiers, ainsi que des autres produits forestiers. L'orientation industrielle de la région de l'Atlantique repose à la fois sur le secteur primaire des ressources. Même si cette description des principales orientations industrielles des économies régionales ne constitue qu'une illustration sommaire, elle offre quand même un aperçu du développement réalisé dans le passé au pays; elle montre, de plus, les avantages comparatifs et les assises industrielles à partir desquels se sont élaborées les perspectives économiques à moyen terme. Les schémas de l'activité industrielle dans les régions témoignent du fait qu'elle repose sur les richesses naturelles et que la politique gouvernementale canadienne est orientée vers ces richesses. Il apparaît ainsi que l'avantage comparatif à moyen terme du Canada se situe principalement dans la poursuite de la mise en valeur des ressources tant renouvelables que non renouvelables.

Le climat économique national a beaucoup évolué depuis la mise en oeuvre de l'approche actuelle au développement régional. On a assisté à une réorientation des forces et du potentiel relatifs des principales régions du Canada et, dans l'avenir immédiat, il semble qu'il y aura toujours un déséquilibre spatial entre les besoins et les possibilités de développement. Du même coup, les Canadiens pourront tirer profit de l'émergence d'un secteur de ressources énergétiques en plein essor. La maximisation des profits découlant des ressources énergétiques et autres

dépendra de l'aptitude des fabricants à approvisionner les industries des ressources en expansion. La réussite dépendra également du maintien d'une union économique qui favorisera l'adaptation au lieu de l'entraver, et ce, au moyen de la réduction d'obstacles au commerce, à la migration et aux mouvements des capitaux. Dans un pays où les revenus provenant des ressources provinciales entraînent l'accumulation de fonds du patrimoine importants, il faudra donc, pour maintenir et favoriser la mobilité des capitaux, consentir un effort de développement coordonné sur le plan national, effort dans lequel toutes les provinces sont directement intéressées et dans lequel les avantages commerciaux entre les provinces et les régions pourront être clairement identifiés et réalisés.

SECTION 1.2

LA CONJONCTURE ET LES TENDANCES ECONOMIQUES REGIONALES

INTRODUCTION

Objectifs

- Donner un bref aperçu des tendances antérieures et de la conjoncture économique actuelle dans les principales régions du pays.
- Servir de point de départ aux discussions.

Aperçu

- La présentation porte sur deux indicateurs communs de disparités et de facteurs sous-jacents :
 1. taux de chômage
facteurs : - croissance de l'emploi;
- croissance de la main-d'oeuvre.
 2. revenu par habitant
facteurs : - croissance absolue contre croissance relative;
- revenu par habitant contre salaire par employé.

Qualités

- Performance de l'économie nationale.
- Existence d'autres indicateurs de bien-être.
- L'ensemble des données masque la conjoncture et les différences infrarégionales et, dans certains tableaux, cette situation se reflète par les différentes façons dont se fait la ventilation pour l'Ouest.

REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION

Caractéristiques

On regroupe habituellement les provinces en quatre régions : la région de l'Atlantique, la région du Québec, la région de l'Ontario et la région de l'Ouest.

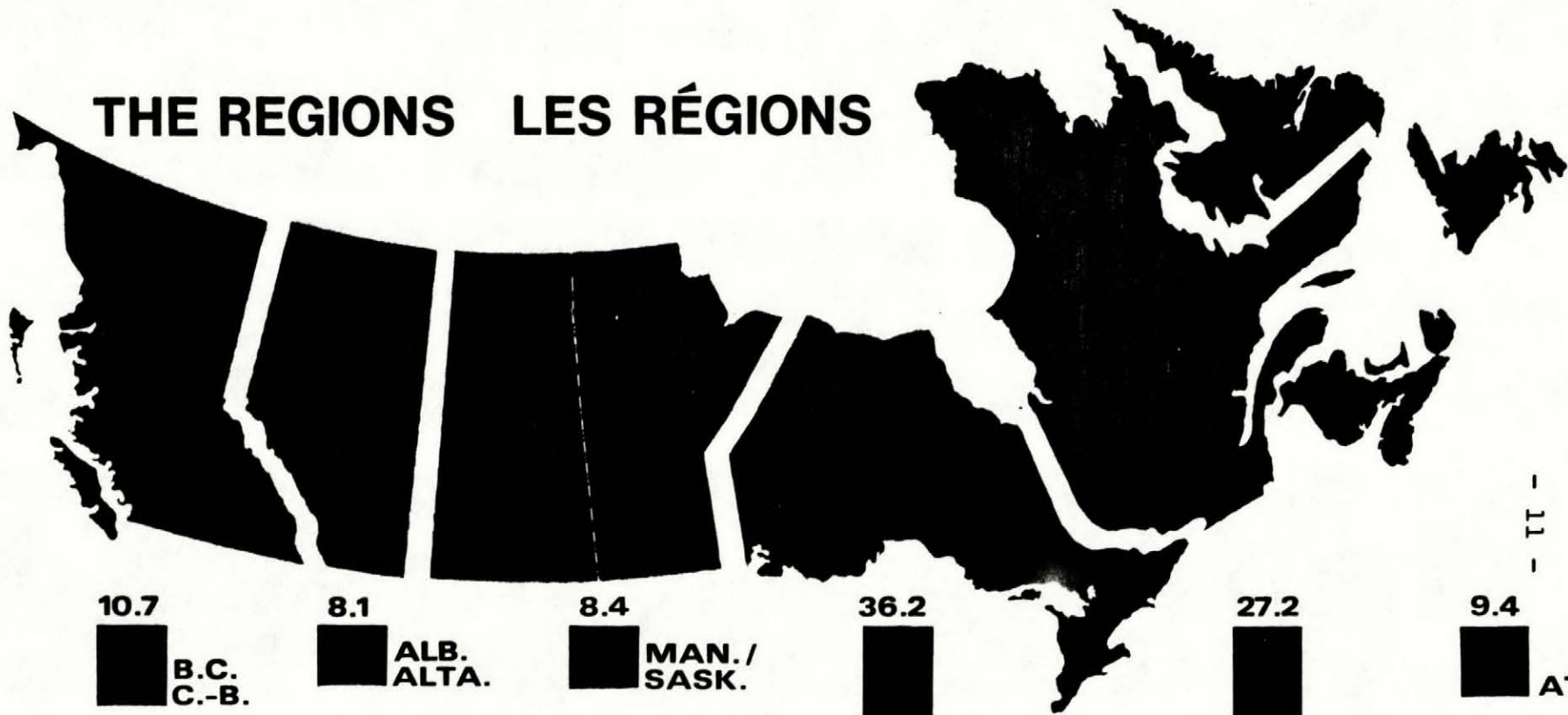
Ces quatre régions se partagent la population de façon suivante :

| | (en %) |
|------------------------|--------|
| Région de l'Atlantique | 9,4 |
| Région du Québec | 27,2 |
| Région de l'Ontario | 36,2 |
| Région de l'Ouest | 27,2 |

Aux fins du présent aperçu, les provinces ont été regroupées en six régions économiques afin de refléter de façon plus précise la conjoncture économique régionale.

La répartition de la population par région est, pour sa part, également établie en fonction de ces six régions économiques.

THE REGIONS LES RÉGIONS



10.7
B.C.
C.-B.

8.1
ALB.
ALTA.

8.4
MAN./
SASK.

36.2
ONTARIO

27.2
QUEBEC

9.4
ATL.

**POPULATION SHARE
RÉPARTITION DE LA POPULATION
1977**

MODELE DE PEUPEMENT

Caractéristiques

- Les aires foncées illustrent le modèle de peuplement au Canada; elles ne reflètent pas, bien entendu, la densité de la population.

CANADA

SETTLEMENT

PEUPLEMENT

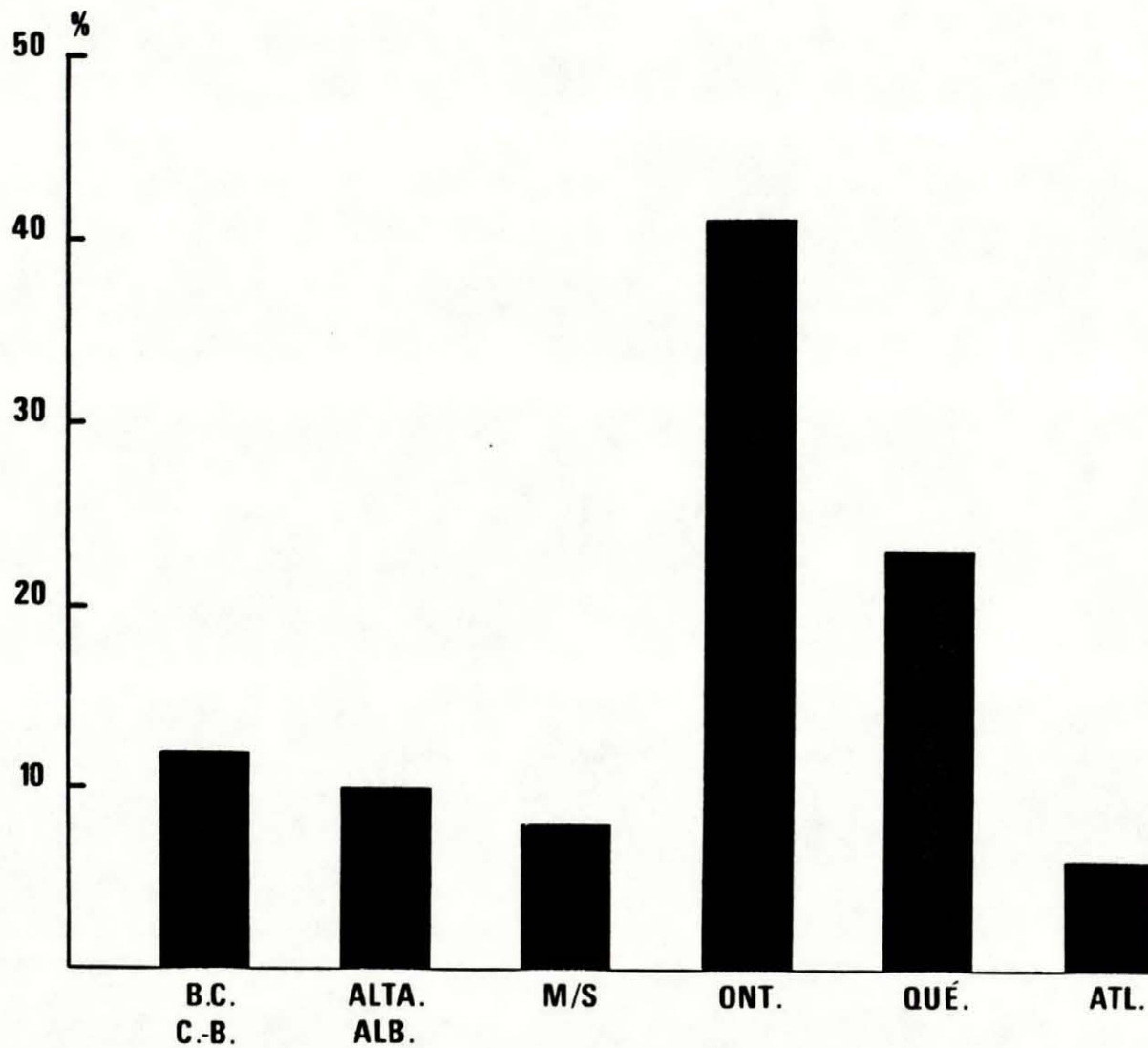


PART REGIONALE DE LA PRODUCTION NATIONALE

Caractéristiques

- En 1978, la part de la production nationale de l'Ontario et du Québec a été respectivement de 40 % et de 23 %, tandis que celle de la région de l'Atlantique a été d'environ 7 %; la part de l'ensemble de la région de l'Ouest est un peu supérieure à celles du Québec et de l'Atlantique.
- Au cours de la dernière décennie, il y a eu une augmentation constante de la part de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, et une dégradation de la part du Canada central (la baisse de la part du Québec étant beaucoup plus accentuée que celle de la part de l'Ontario).

REGIONAL SHARES, OF NATIONAL OUTPUT
PART RÉGIONALE DE LA PRODUCTION



TAUX DE CHOMAGE

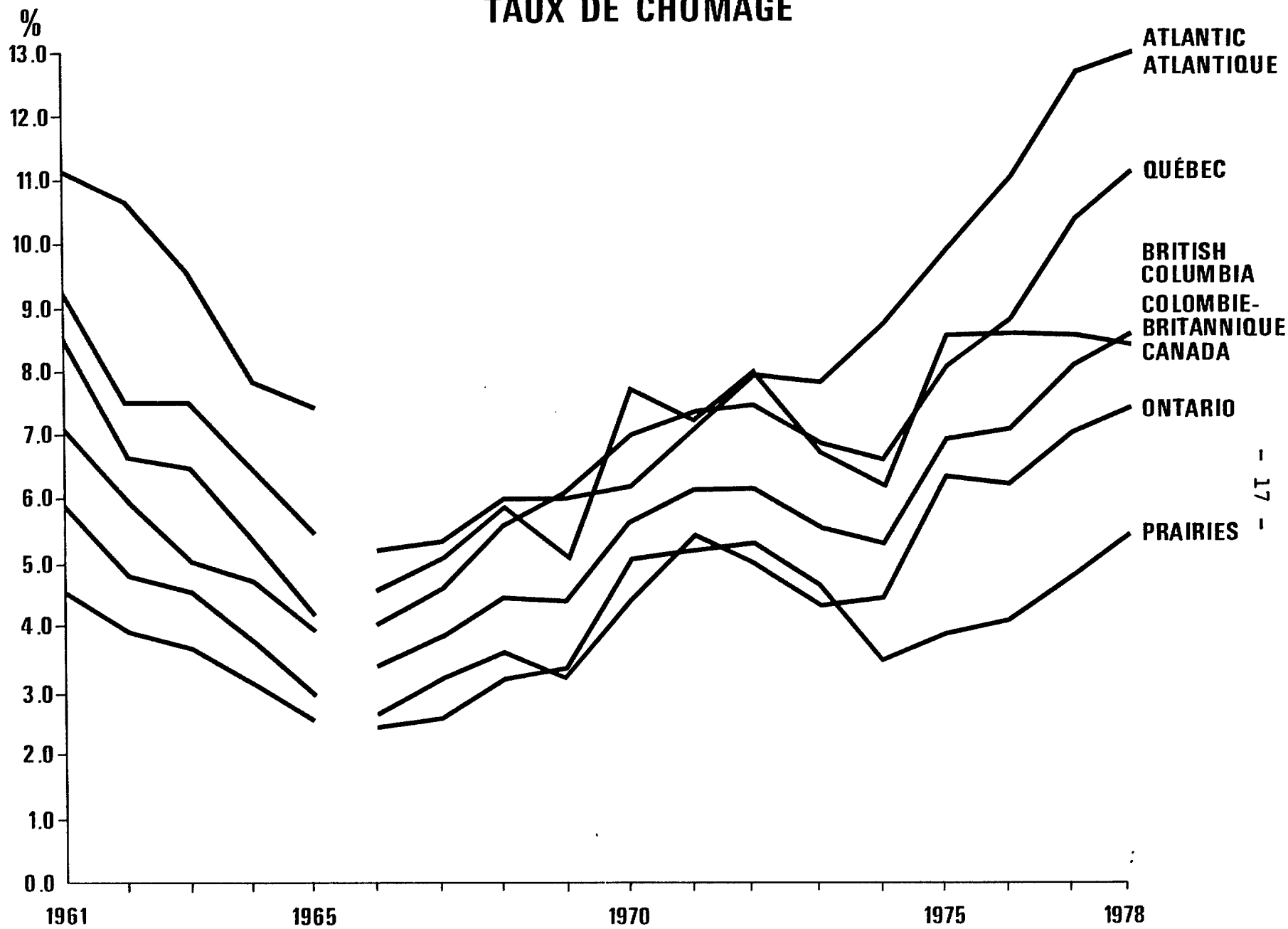
Caractéristiques

- Au cours des dernières années, les ressemblances cycliques deviennent moins apparentes à cause de l'augmentation structurelle du chômage;
 - raisons : - augmentation rapide de la population active à cause :
 - de l'explosion démographique;
 - de la participation de plus en plus grande des femmes;
 - (le Canada, et même l'est du pays a créé plus d'emplois que la plupart des pays industrialisés).
- Différence marquée entre les taux de chômage au cours des dernières années liée à la faible croissance de l'économie nationale.
- L'essor de l'Ouest se reflète dans le graphique.

Autres aspects

- Les facteurs sous-jacents seront examinés par la suite.
- L'interruption des courbes (1965) résulte des révisions apportées à l'enquête sur la population active. Voir, plus loin, les renseignements supplémentaires touchant les années postérieures (1966 et suivantes).
- Pour 1978, il s'agit de la moyenne de janvier à septembre.

UNEMPLOYMENT RATES TAUX DE CHÔMAGE



REVISIONS DE L'ENQUETE SUR LA POPULATION ACTIVE

Les révisions apportées à l'enquête mensuelle sur la population active, qui sont entrées en vigueur en 1976, ont eu tendance à diminuer les taux de chômage chez les hommes, à augmenter ceux des femmes et à avoir un effet pratiquement nul sur le taux global.

La révision, à la baisse, du taux de chômage chez les hommes visait à tenir compte des " travailleurs découragés ", c'est-à-dire ceux qui ne cherchent plus d'emplois parce que, selon eux, il n'y a pas d'emplois convenables au sein de leur collectivité; ces gens ne sont plus classés comme chômeurs mais plutôt comme inactifs. Dans les cinq provinces de l'Est, là où les possibilités d'emploi sont relativement faibles, on retrouve un nombre considérable de personnes dans cette situation et ainsi, l'enquête révisée dénote un taux de chômage moins élevé.

La révision, à la hausse, du taux de chômage chez les femmes visait à tenir compte des femmes mariées qui sont rattachées de façon marginale à la population active et qui ne cherchent qu'un emploi occasionnel ou à temps partiel; ces personnes sont habituellement classées comme " non employées " dans l'enquête révisée, alors que, selon l'enquête précédente, elles étaient considérées comme inactives. Il semble que ce genre de personnes se retrouve davantage dans les cinq provinces relativement plus prospères de l'Ouest, puisque globalement leurs taux de chômage accusent une légère hausse en vertu du nouveau système.

En somme, l'enquête révisée s'appuie davantage sur la recherche plus active d'un emploi comme critère de chômage. Ceci aurait tendance à augmenter le chômage (par rapport à l'enquête précédente) dans les régions où la recherche d'un emploi est une activité plus fructueuse.

CROISSANCE DE L'EMPLOI

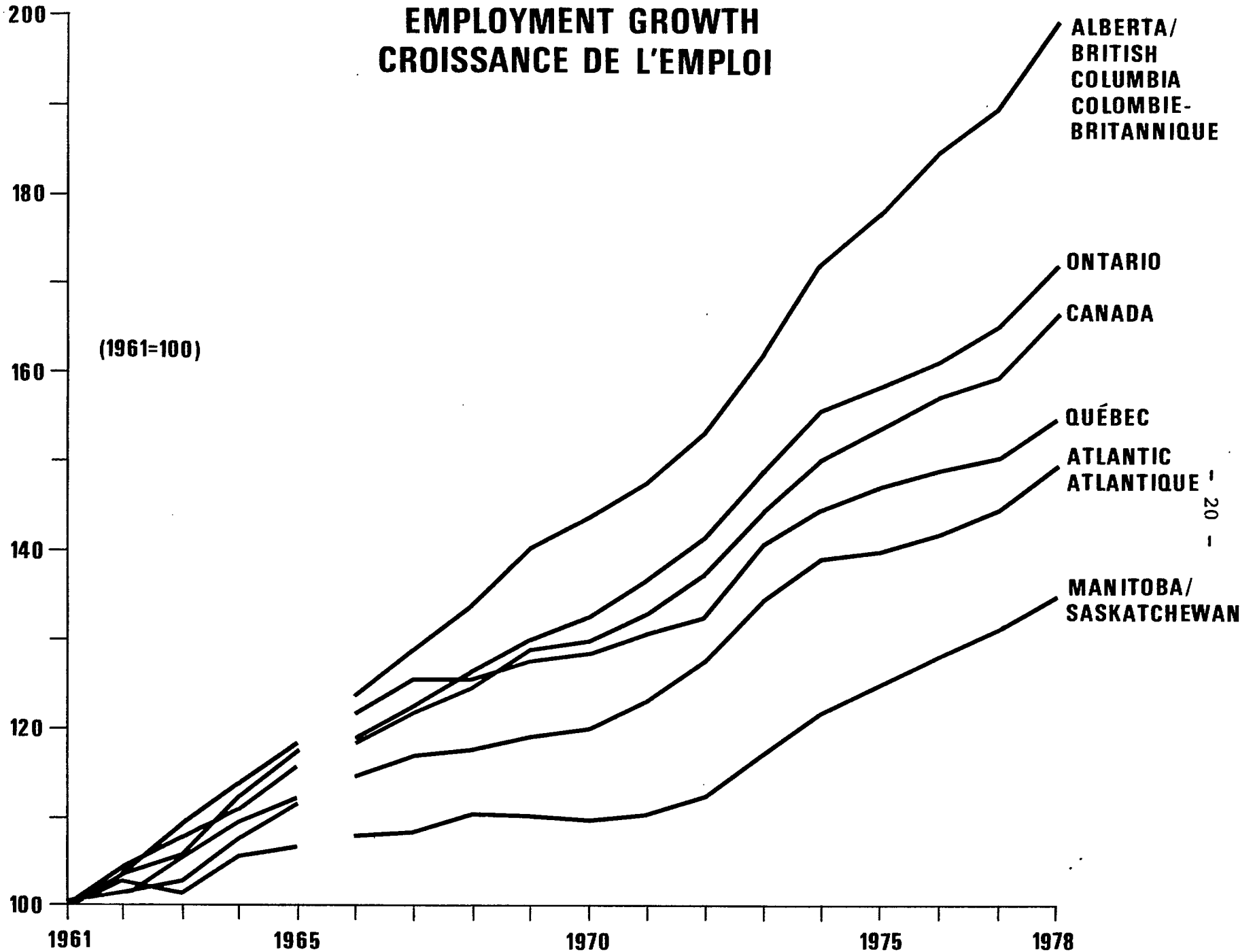
Caractéristiques

- Noter le Manitoba et la Saskatchewan (toujours définies comme étant des provinces " presque bien nanties ") contre l'Atlantique (dont les provinces sont définies comme étant " moins bien nanties ") et contre la Colombie-Britannique et l'Alberta (définies comme " bien nanties ").
- Toutes ont connu une croissance rapide au cours des années 70 malgré un taux de chômage élevé.
- Noter le changement pendant la période qui a suivi l'Expo au Québec.

Autres aspects

- La croissance de l'emploi, qui est un élément du taux de chômage, semble bien se comporter dans toutes les régions.

EMPLOYMENT GROWTH CROISSANCE DE L'EMPLOI



TAUX D'ACTIVITE

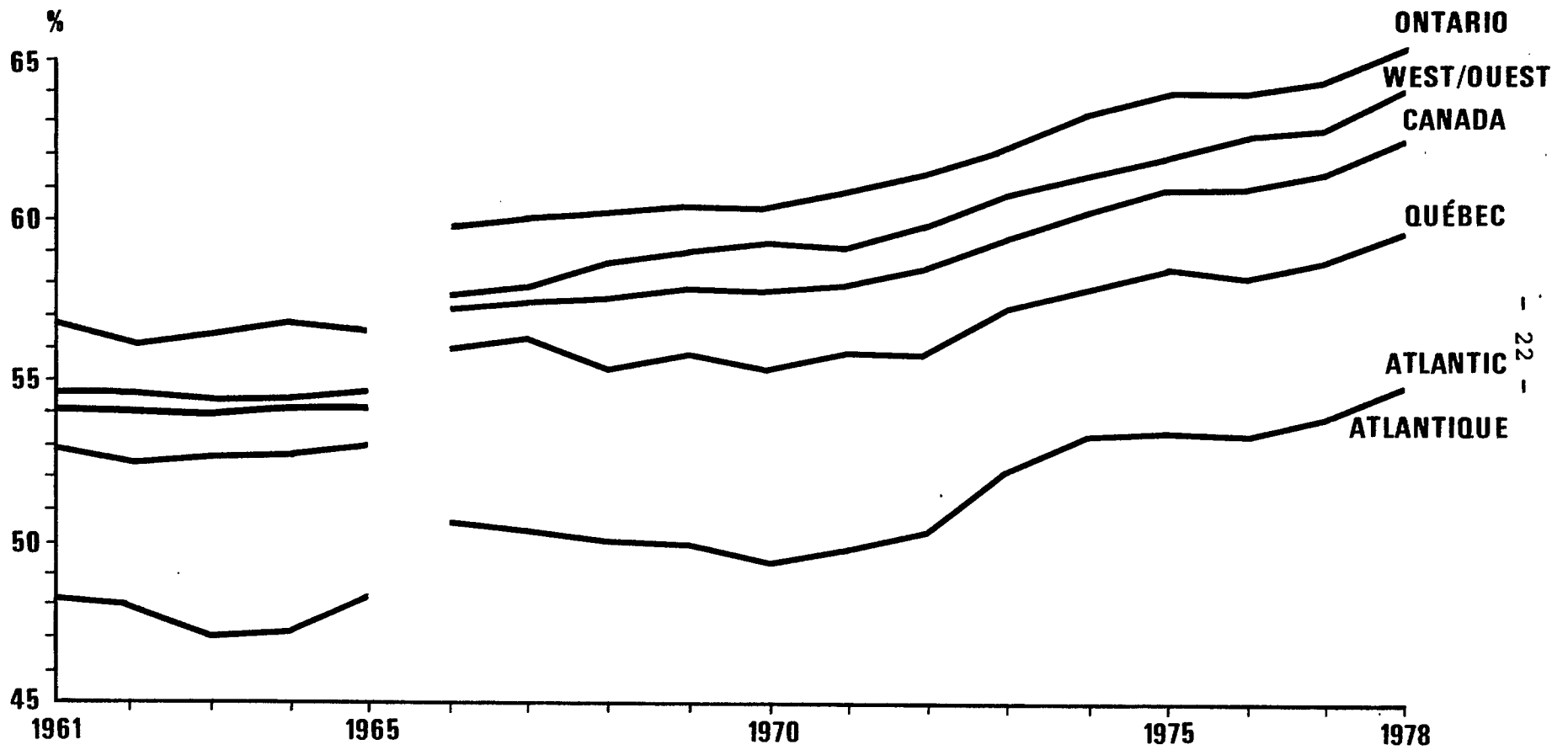
Caractéristiques

- Augmentation générale dans toutes les régions, particulièrement au cours des années 70.
- Mais les différences persistent - noter la nette coupure entre l'Est et l'Ouest (qui, jusqu'en 1974-1975, n'était pas aussi précise dans le cas des taux de chômage et certainement pas sur le plan de la croissance de l'emploi).
- La participation de plus en plus grande des femmes et les changements de la composition de la population par âge ont contribué à l'augmentation des taux d'activité.

Autres aspects

- Noter le grand changement survenu en 1965-1966 parce que :
 - le groupe de 14 ans a été exclu de la définition de la population active;
 - au Québec et dans la région de l'Atlantique, le nombre de soutiens de famille par rapport à l'ensemble de la population est moins élevé (il ne faut pas s'étonner du fait que le revenu par habitant soit moins élevé) et, ainsi, le chômage " éventuel " est encore plus élevé.

PARTICIPATION RATES TAUX D'ACTIVITÉ



TAUX DE MIGRATION NETTE

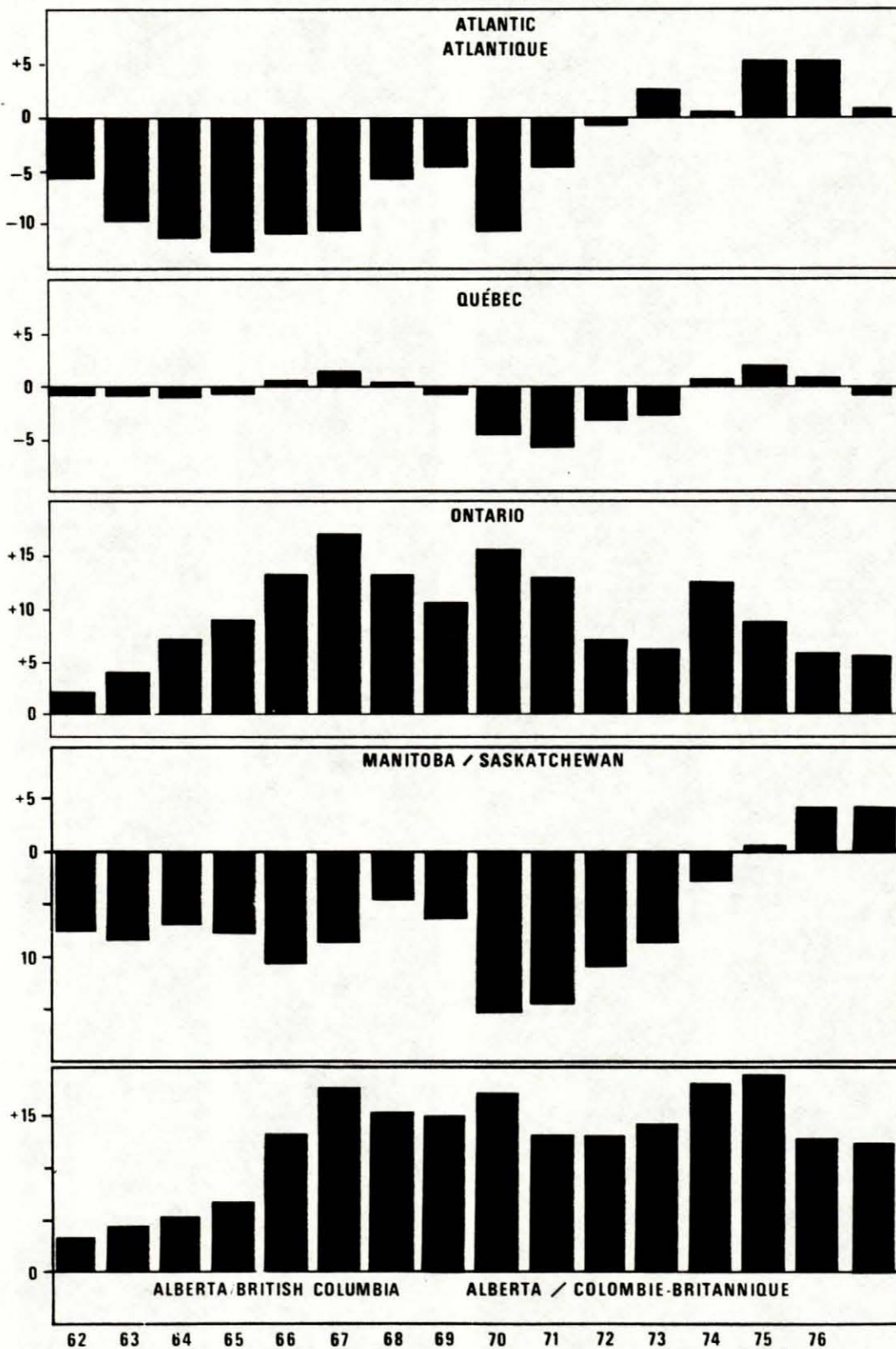
Caractéristiques

- Inclut le nombre d'immigrants et d'émigrants, ainsi que celui des migrants interprovinciaux.
- Défini comme étant le " nombre net de migrants pour mille habitants ".
- L'Alberta/Colombie-Britannique se distingue du Manitoba/Saskatchewan pour des raisons évidentes.
- A l'exception de l'Atlantique, noter le déplacement évident vers l'Ouest, c'est-à-dire :
 - les taux de la Colombie-Britannique/Alberta sont tout aussi élevés;
 - ceux du Manitoba/Saskatchewan ont tendance à augmenter;
 - ceux de l'Ontario ont tendance à diminuer.
- Les taux positifs dans la région de l'Atlantique signifient une croissance supérieure de la population active et donc un chômage plus élevé. La raison en est le retour traditionnel des migrants sans emploi.

Autres aspects

- Le nombre de migrants internationaux est un élément important dans la détermination du taux de migration nette.
- Les données ont été recueillies à partir des allocations familiales.

NET MIGRATION RATES
PER THOUSAND POPULATION
TAUX DE MIGRATION NETTE
POPULATION PAR MILLIERS



TAUX DE MIGRATION INTERPROVINCIALE NETTE

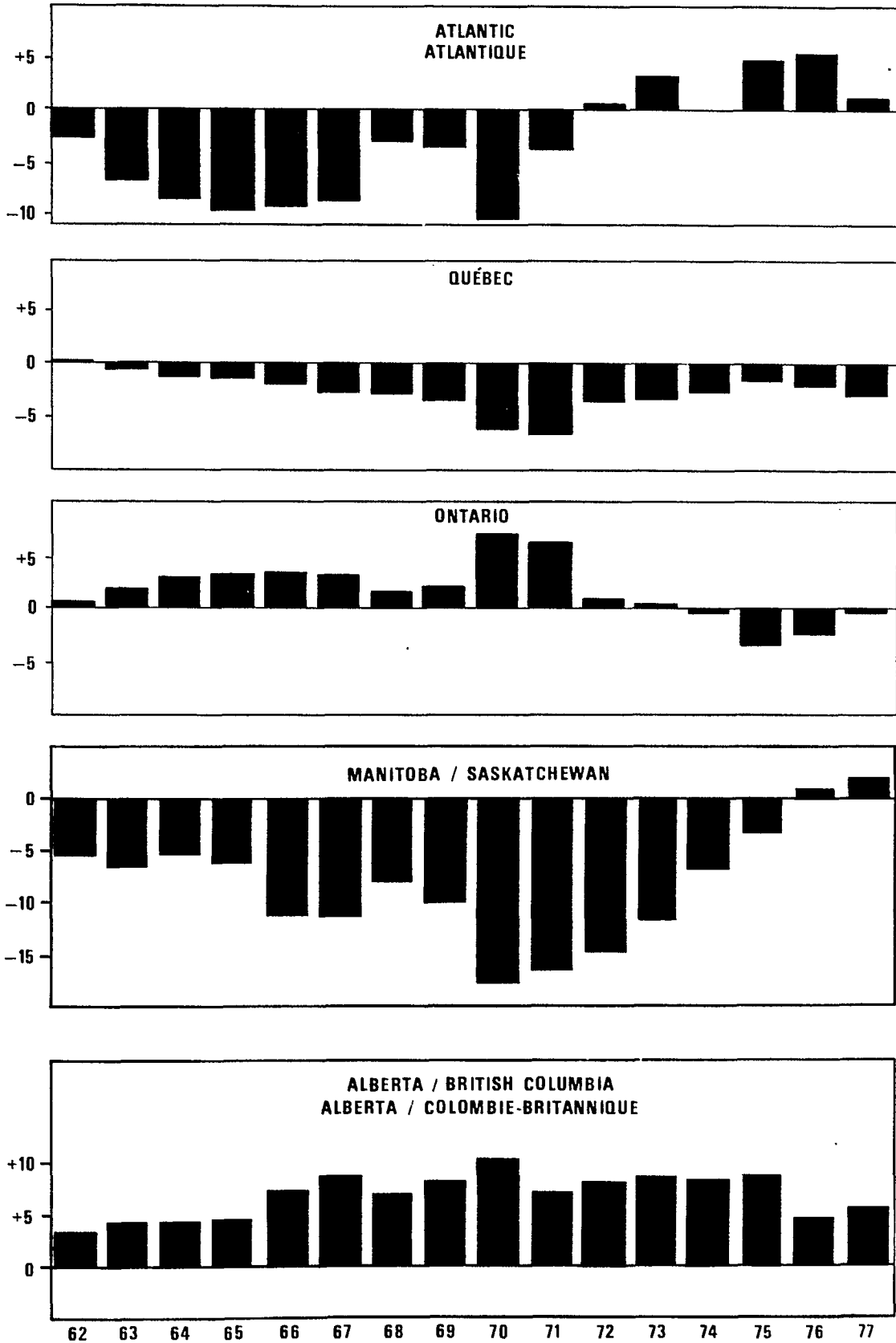
Caractéristiques

- Noter le taux de roulement dans la région de l'Atlantique; il convient de se demander si cela changera lorsque l'économie nationale fonctionnera à plein rendement.
- Noter que les taux du Québec, et maintenant ceux de l'Ontario, sont négatifs, alors que ceux du Manitoba/Saskatchewan ont nettement tendance à augmenter.
- L'Alberta représente une part de plus en plus grande au sein de la région de l'Alberta/Colombie-Britannique et, l'an dernier, plus de personnes ont quitté la Colombie-Britannique (pour se rendre en Alberta) qu'il n'y en a qui sont rentrées en Colombie-Britannique.

Autres aspects

- Ce graphique exclut la migration de pays étrangers.

NET INTERPROVINCIAL MIGRATION RATES
PER THOUSAND POPULATION
TAUX DE MIGRATION INTERPROVINCIALE NETTE
POPULATION PAR MILLIERS



CROISSANCE DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'OEUVRE DEPUIS 1971

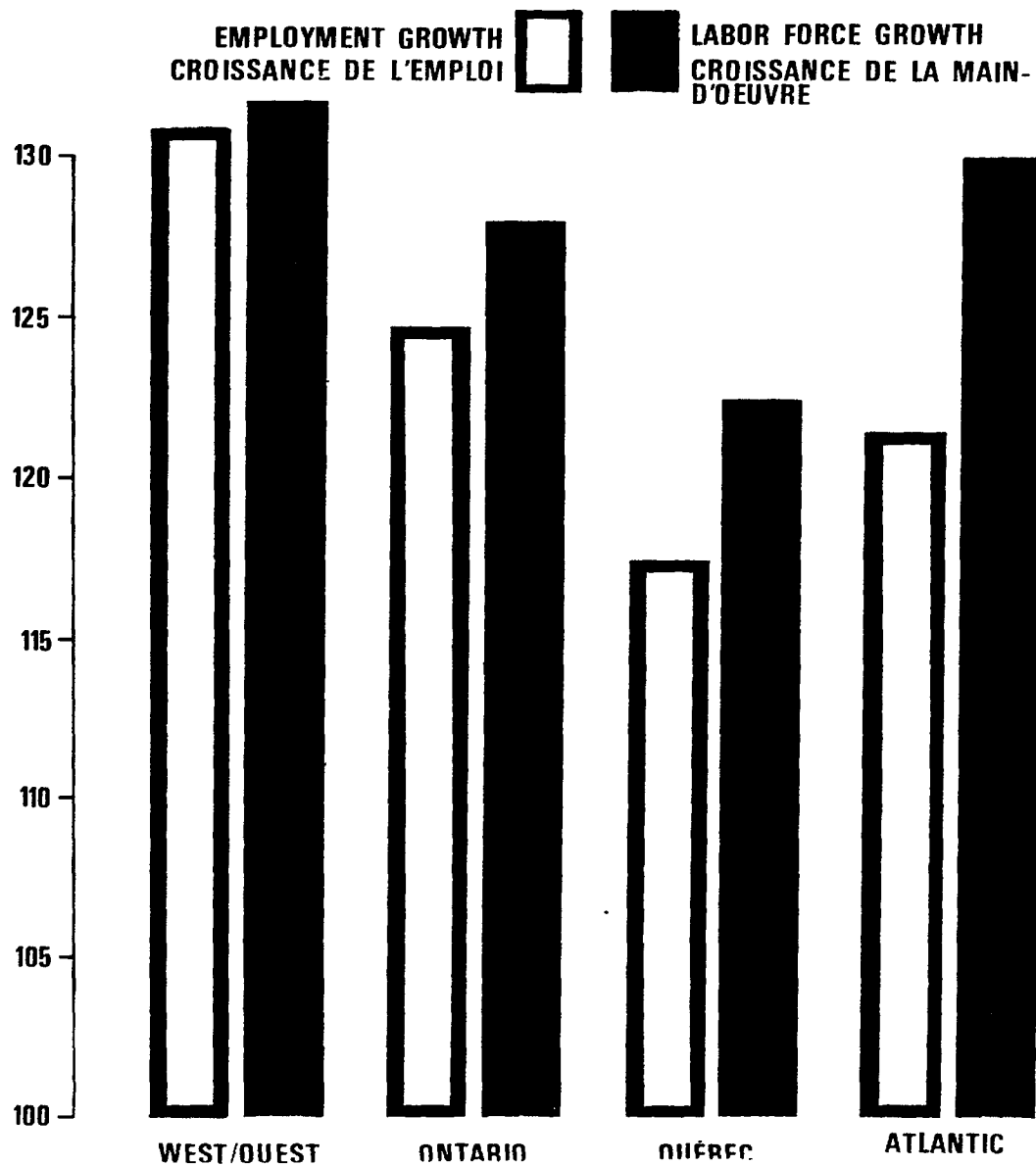
Caractéristiques

- Ce tableau met en présence les deux éléments déterminants du taux de chômage.
- Noter la croissance rapide de l'emploi, de même que, tout particulièrement, celle de la main-d'oeuvre dans toutes les régions.
- La différence entre les deux facteurs est très nette d'ouest en est.

Autres aspects

- Noter que la croissance des deux éléments est la plus basse au Québec.

EMPLOYMENT AND LABOUR FORCE GROWTH SINCE 1971 CROISSANCE DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'OEUVRE DEPUIS 1971



CROISSANCE DU REVENU PERSONNEL PAR HABITANT

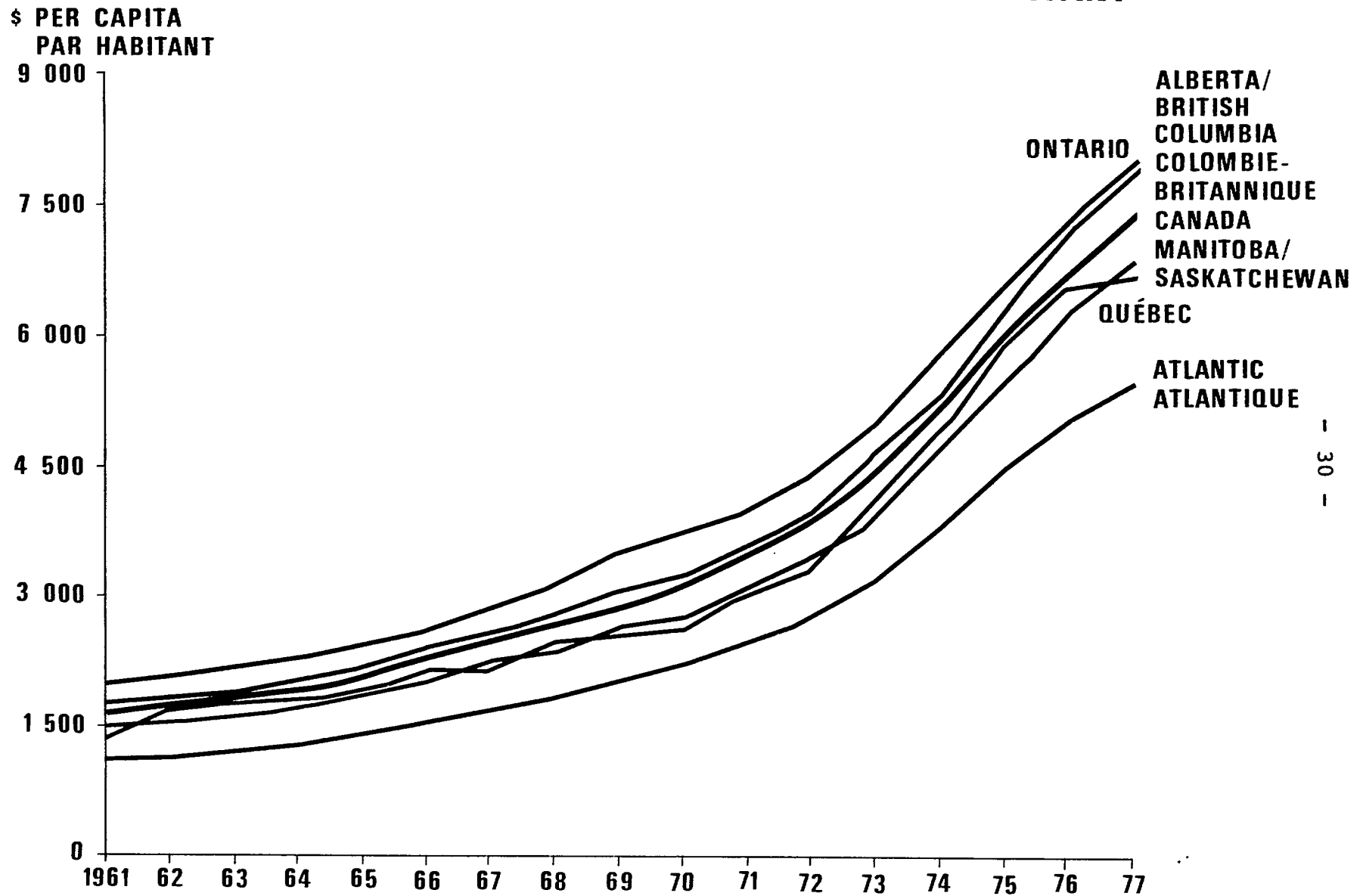
Caractéristiques

- Croissance rapide partout (même en dollars constants).
- Noter que le revenu dans le Manitoba/Saskatchewan a été inférieur à celui du Québec en 1977, mais qu'il y a une coupure générale entre l'Est et l'Ouest.

Autres aspects

- Cet autre indicateur de disparités est également lié à certains facteurs sous-jacents pertinents à la discussion.
- Ce graphique atténue les changements relatifs.

GROWTH IN PERSONAL INCOME PER CAPITA CROISSANCE DU REVENU PERSONNEL PAR HABITANT



REVENU PERSONNEL PAR HABITANT

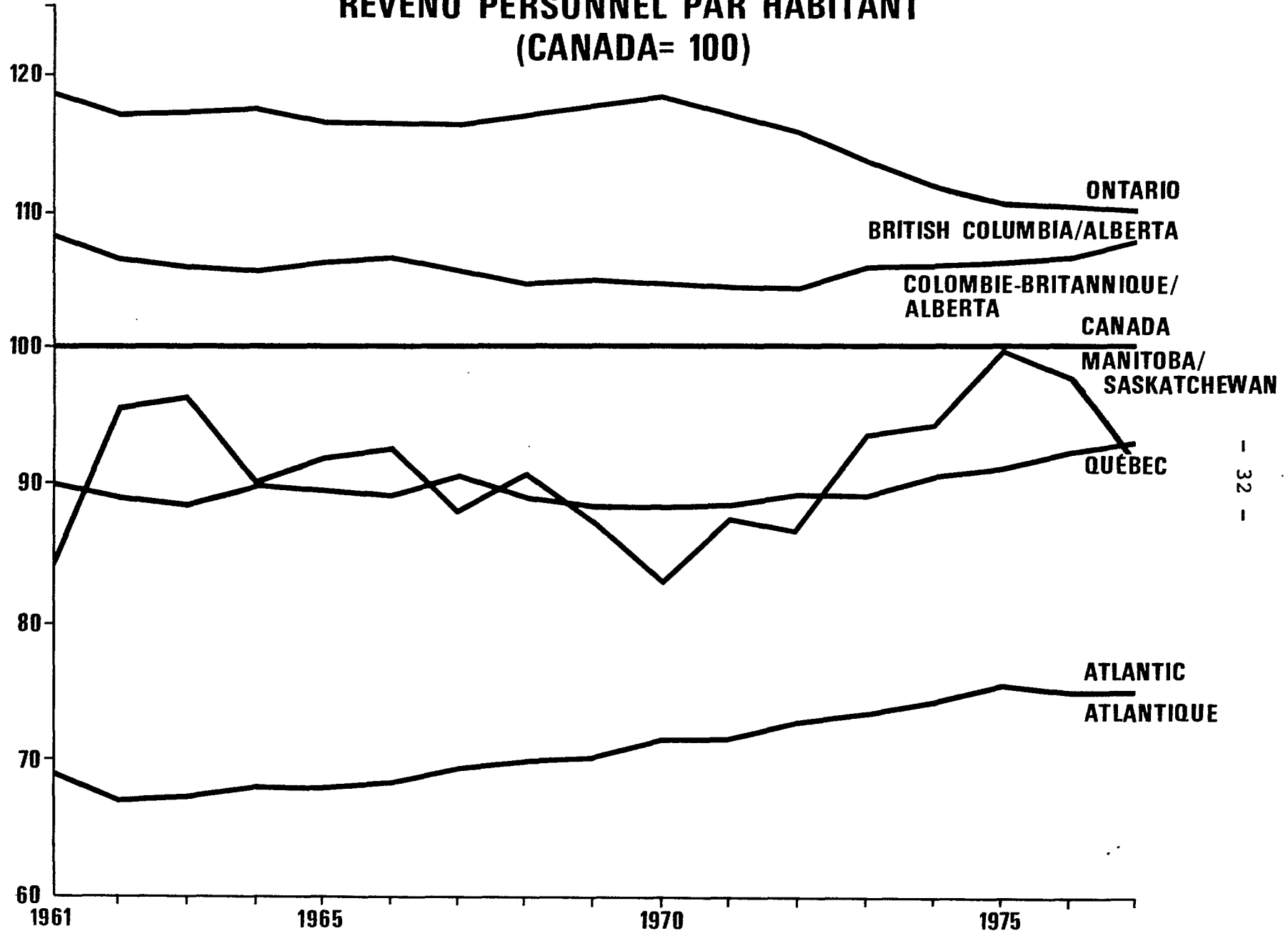
Caractéristiques

- Le revenu de chaque région est exprimé en fonction de la moyenne canadienne qui équivaut à 100. Ainsi, en 1977, le revenu de la Colombie-Britannique/Alberta est de 8 % supérieur à la moyenne nationale ou égal à 108.
- Noter la coupure générale entre l'Est et l'Ouest, mais la tendance soutenue à la hausse dans l'Atlantique et au Québec (au cours des années 70).
- Noter que le revenu dans le Manitoba/Saskatchewan varie considérablement à cause de l'économie du " blé " (mais on s'attend à ce qu'il surpasse la moyenne au cours des années 80); noter également la baisse relative du revenu de l'Ontario au cours des années 70.

Autres aspects

- Le graphique inclut les paiements de transfert gouvernementaux à des particuliers (prestations d'assurance-chômage, allocations familiales, prestations sociales, etc.).

**PERSONAL INCOME PER CAPITA
REVENU PERSONNEL PAR HABITANT
(CANADA= 100)**

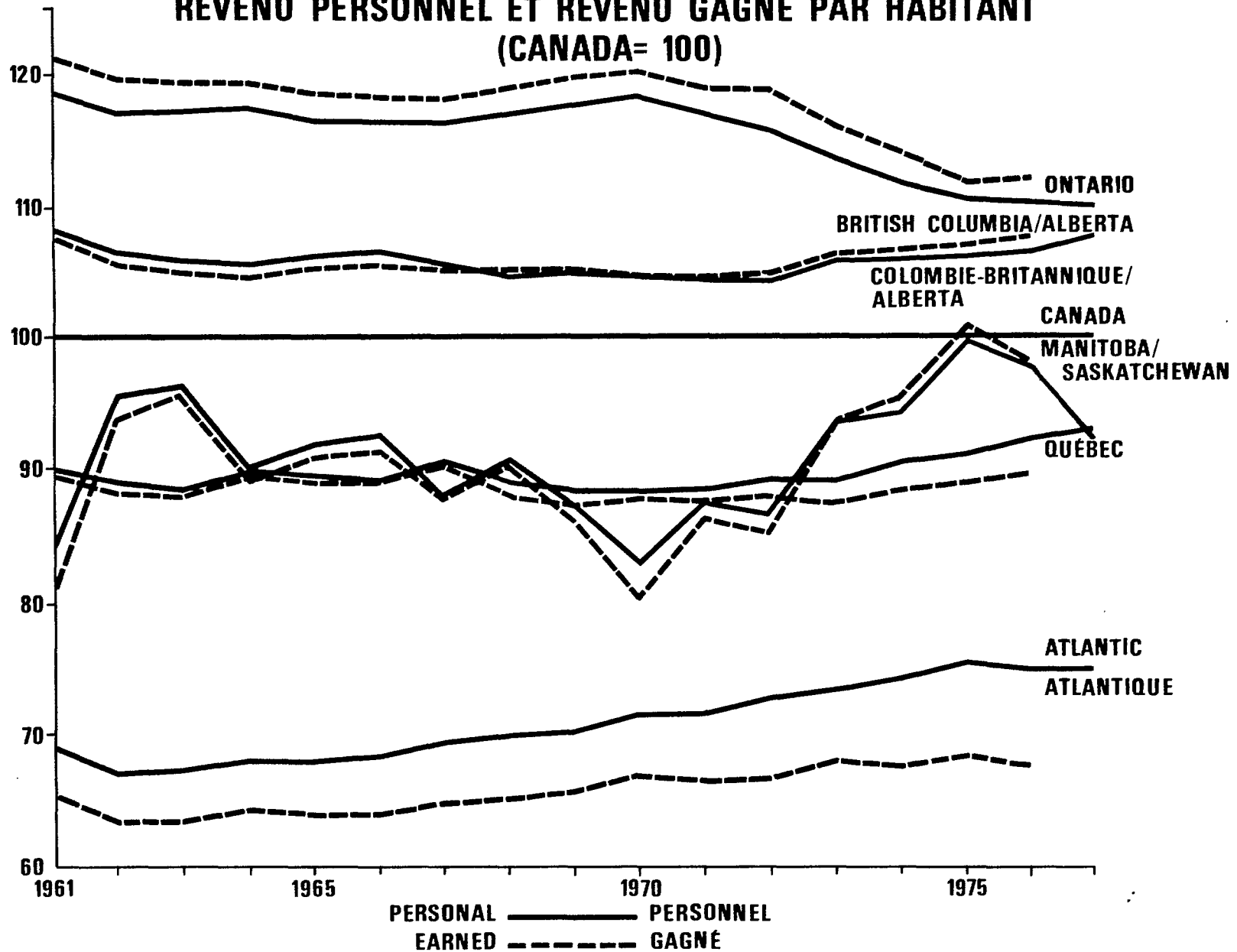


REVENU PERSONNEL ET REVENU GAGNE PAR HABITANT

Caractéristiques

- De façon générale, les tendances sur le plan du revenu gagné (revenu personnel moins les paiements de transfert) sont semblables au revenu personnel.
- Fait à signaler : seulement 22 % de la croissance du revenu personnel de la région de l'Atlantique provient des paiements de transfert.
- Il y a plus de différences sur le plan du revenu gagné par habitant que sur celui du revenu personnel (bien que les écarts diminuent).

PERSONAL & EARNED INCOME PER CAPITA
REVENU PERSONNEL ET REVENU GAGNÉ PAR HABITANT
(CANADA= 100)



REVENU DU TRAVAIL PAR EMPLOYE

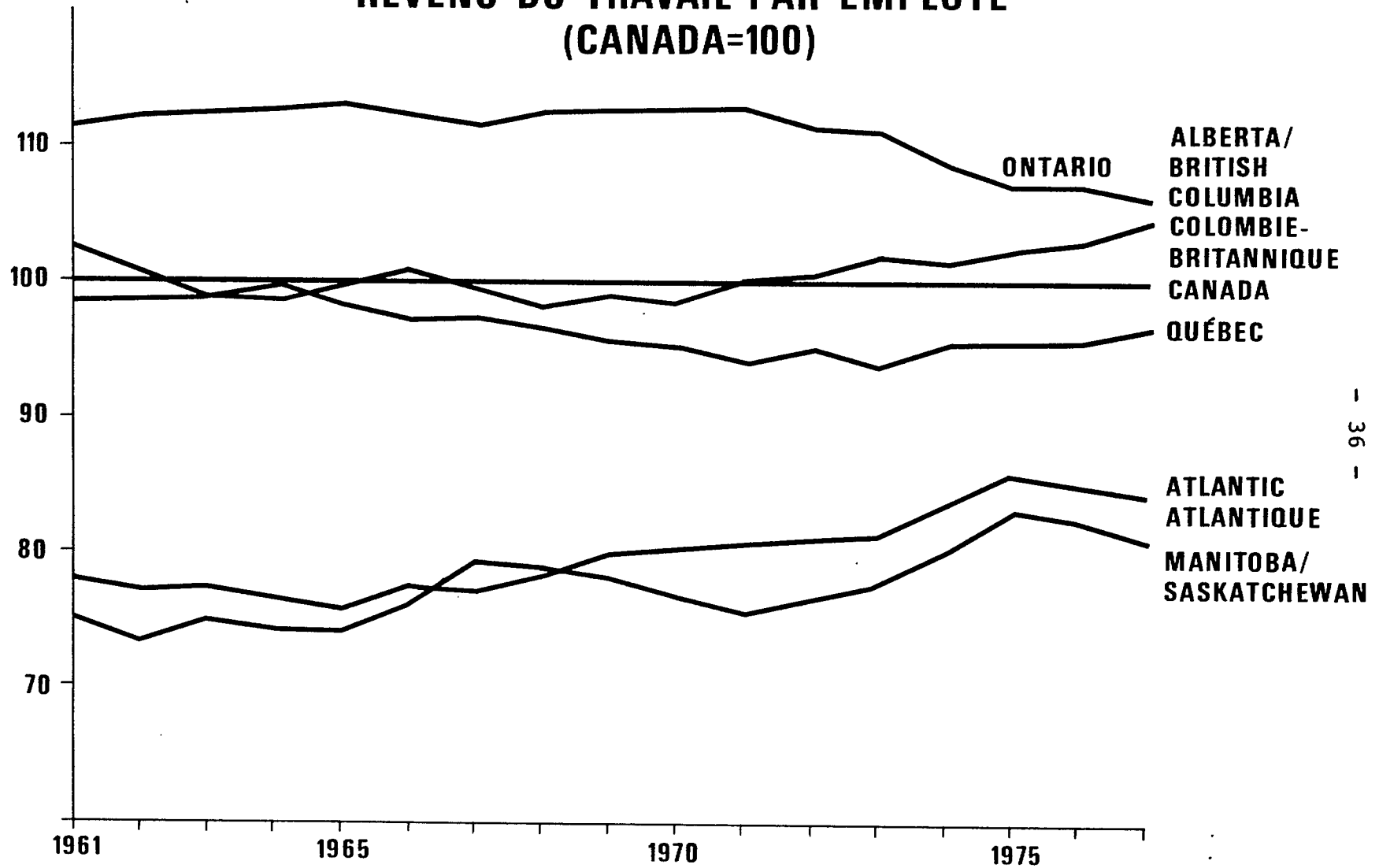
Caractéristiques

- Les différences pour ceux qui travaillent sont moindres que celles illustrées dans les graphiques précédents.
- Noter toutefois que l'Atlantique et le Manitoba/Saskatchewan sont en dehors des rangs.
- Pour le Manitoba/Saskatchewan, on peut expliquer la situation par des salaires moins élevés dans le domaine agricole. Pour la région de l'Atlantique, la situation est due à l'agriculture, aux pêches et au caractère saisonnier des emplois (quoiqu'il convienne de remarquer que ce caractère saisonnier ne constitue pas un facteur dans le cas de la Colombie-Britannique).

Autres aspects

- Le revenu du travail comprend :
 - salaires, traitements et prestations supplémentaires.
- Le revenu du travail ne comprend pas :
 - exploitants agricoles et personnes à leur propre compte.
- La structure industrielle peut expliquer, en partie, certaines différences;
 - par exemple : cultivateur contre employé d'une usine d'automobiles.

**LABOUR INCOME PER EMPLOYEE
REVENU DU TRAVAIL PAR EMPLOYÉ
(CANADA=100)**



SALAIRE HORAIRE MOYEN DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER

Caractéristiques

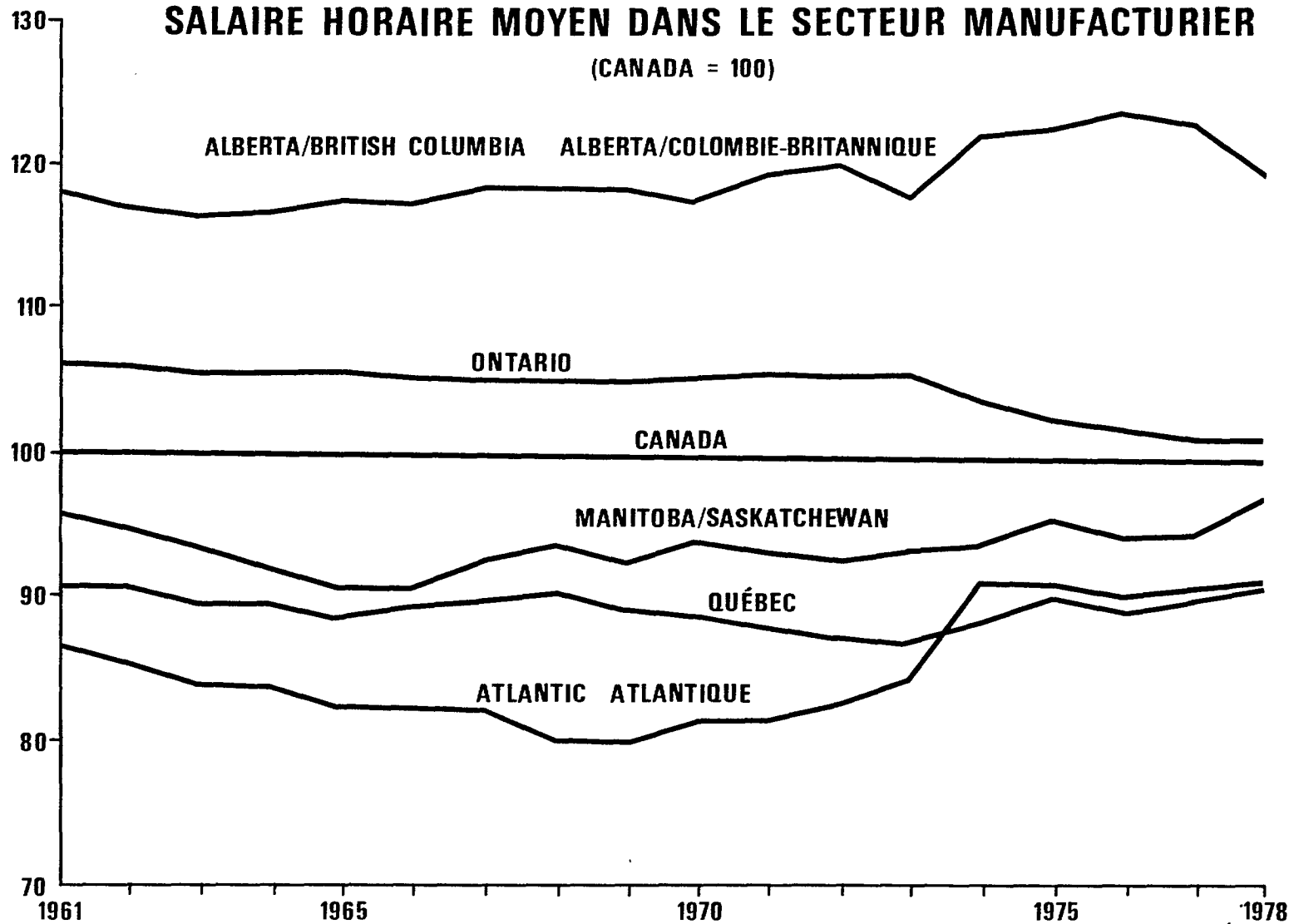
- Les salaires sont exprimés en fonction de la moyenne canadienne; noter qu'il y a encore moins de différences, c'est-à-dire que pour des secteurs semblables, on retrouve des salaires semblables.
- Noter le changement survenu au cours des années 70 dans la région de l'Atlantique.
- La situation de l'Alberta/Colombie-Britannique reflète :
 1. un secteur manufacturier à haute productivité;
 2. la présence de syndicats?

Autres aspects

- Rapport entre la structure industrielle et les différences de salaires et traitements : la sous-utilisation de la main-d'oeuvre est un des principaux éléments déterminants des différences de revenu, mais non le seul.

AVERAGE HOURLY EARNINGS IN MANUFACTURING SALAIRE HORAIRE MOYEN DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER

(CANADA = 100)



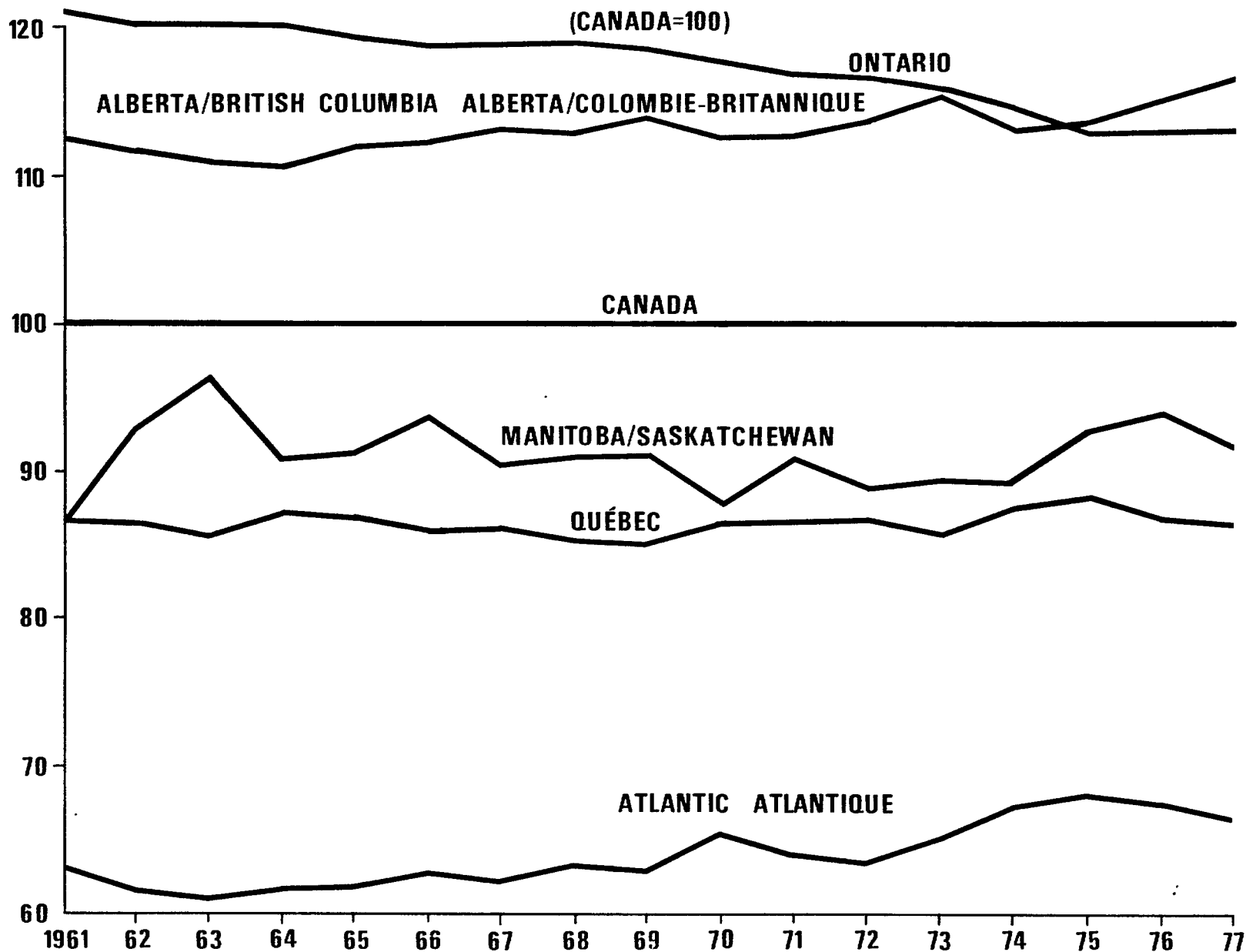
PRODUIT INTERIEUR REEL PAR HABITANT

Caractéristiques

- Ce graphique démontre le progrès de l'activité économique réelle (c'est-à-dire le volume de l'activité, et se fonde sur les prix et sur les transferts).
- Le PIR est exprimé en dollars de 1971.
- Remarquer que le produit de l'Alberta/Colombie-Britannique est maintenant supérieur à celui de l'Ontario.

REAL DOMESTIC PRODUCT PER CAPITA PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL PAR HABITANT

(CANADA=100)



SECTION 2

APERCU HISTORIQUE DES PROGRAMMES
DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Perspective nationale

Introduction

Depuis la Confédération, jusqu'au milieu des années 50, le gouvernement fédéral n'a poursuivi aucune politique officielle de développement régional, bien que certains paiements particuliers aient été effectués et que des programmes tels que ceux établis aux termes de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies de 1935 aient existé. La plupart du temps, la politique économique du gouvernement fédéral visait le développement de l'économie nationale, en partant de l'hypothèse sous-jacente selon laquelle une économie nationale forte, maintenue par la spécialisation régionale et par le commerce est-ouest, entraînerait de façon automatique la croissance et la prospérité de toutes les régions du Canada. Les principales stratégies employées dans la poursuite de cette politique comprenaient le droit de douane protecteur, le recul et le peuplement des frontières de ressources et le développement d'un réseau de transport continental canadien.

La péréquation

Le programme de péréquation, mis sur pied en 1957, constituait la première étape d'une politique régionale officielle. Cette initiative tenait son origine de la faiblesse du pouvoir fiscal des provinces pauvres du Canada pendant la Dépression; elle était le postulat du concept, formulé par la commission Rowell-Sirois en 1939, selon lequel le régime fiscal canadien devrait permettre à chaque province d'offrir à ses citoyens des services conformes aux normes canadiennes moyennes, sans avoir à leur imposer un fardeau fiscal plus élevé que la moyenne. A l'origine, les paiements de péréquation étaient fondés sur le rendement par habitant des trois impôts directs dans les deux provinces où ce rendement était le plus élevé. La péréquation est demeurée une partie intégrante du régime fiscal canadien et regroupe actuellement quelque vingt-trois sources de revenus provinciaux.

La péréquation a donc constitué le premier programme fédéral conçu précisément en vue de réduire les disparités entre les régions, plus particulièrement les disparités au chapitre des services publics et des revenus provinciaux. Il ne s'agit pas d'un programme de développement régional en ce sens que les paiements ne sont pas versés sous réserve d'être utilisés aux fins de développement. Toutefois, en aidant les provinces plus pauvres à offrir un niveau comparable de services courants,

la péréquation fiscale, en principe du moins, permet aux provinces d'orienter une aide au développement toujours plus grande vers les investissements économiques plutôt que vers l'amélioration des services courants. De plus, sur le seul plan de l'incidence des dépenses, les paiements annuels de péréquation, qui en 1978-1979, par exemple, se sont chiffrés à \$2,7 milliards, ont été uniformément plus importants que ceux des programmes de développement directs mis au point au cours des années 60 et 70.

Les années 60

Les programmes de développement directs ont été introduits peu après les programmes de péréquation, la récession de 1957-1961 ayant mis en évidence le fait que le déséquilibre régional allait en s'accroissant et que les indemnités financières indirectes étaient impuissantes à combattre leurs causes structurelles. Le budget du 20 décembre 1960 contenait la première mesure en ce sens puisqu'il introduisait un programme visant la fabrication de nouveaux produits dans les régions où la main-d'oeuvre était excédentaire. Grâce à ce programme, une entreprise pouvait obtenir des amortissements de coûts en capital à un taux deux fois supérieur au taux normal, sur la plupart des éléments d'actif qu'elle acquerrait pour produire des biens nouveaux dans les zones désignées marquées par un chômage élevé et une faible croissance économique. Ce programme fut suivi par la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), introduite en 1961 afin de soulager et de corriger l'incidence élevée des faibles revenus dans les régions agricoles, grâce à des programmes fédéraux-provinciaux destinés à accroître la production et la productivité des petits exploitants agricoles. Les ententes ARDA ultérieures ont élargi le champ des mesures prises pour contrer la pauvreté rurale. (Les dépenses annuelles en vertu de l'ARDA ont atteint un maximum, soit \$28,8 millions, en 1974-1975.) En 1966, on a créé le Fonds de développement économique rural (FODER) afin de fournir des programmes de développement rural complets dans certaines régions désignées caractérisées par de faibles revenus généralisés et par d'importants problèmes d'adaptation, mais qui étaient considérées comme ayant un certain potentiel de développement. Aux termes du FODER, des ententes ont été conclues avec quatre provinces, pour cinq plans distincts, portant sur la région d'Interlake, au Manitoba, la Gaspésie, au Québec, les régions de Mactaquac et du nord-est du Nouveau-Brunswick et toute l'Ile-du-Prince-Edouard. (Les déboursés annuels maximaux versés dans le cadre du FODER ont atteint \$60,2 millions en 1973-1974.)

Un autre organisme a concentré ses efforts sur le développement, mais sur le plan régional cette fois; il s'agit de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, créé en 1962 en vue de recommander des mesures et de participer à des projets touchant le développement économique de la région de l'Atlantique dans les limites d'un cadre de planification déterminé. Même si cet organisme a injecté des sommes considérables dans le financement de l'infrastructure économique, on reconnaît généralement qu'il n'a pas réussi à élaborer un plan de développement capable de canaliser ces dépenses vers des objectifs précis. Au cours des six années de son existence, l'Office a reçu l'approbation gouvernementale pour engager \$189,5 millions, dont \$142,9 millions avaient été dépensés au 31 mars 1969, date à laquelle fut abolie la Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique. C'est à ce moment que les obligations de l'office ont été assumées par le MEER. (Les dépenses annuelles de l'office ont atteint un maximum, soit \$30 millions, en 1969-1970.)

La Loi stimulant le développement de certaines régions (LSDCR) a été également établie dans le but d'atténuer le chômage chronique, en incitant les entreprises de fabrication et de transformation à s'implanter ou à élargir leur exploitation dans les régions accusant un taux de chômage dépassant un certain seuil. Trois genres de subventions ont successivement été utilisés : ce furent, en premier lieu, les amortissements accélérés de coûts en capital remplacés en 1963 par une exemption fiscale de trois ans et par des amortissements de coûts en capital plus élevés; en 1965, ces mesures ont fait place à un programme de subventions en espèces et le même taux d'amortissement a été conservé. Etant donné qu'aucune de ces mesures n'était utilisée de façon arbitraire dans des régions choisies uniquement en fonction de leur taux de chômage, il était impossible de replacer cette aide dans une perspective de planification du développement. (Les dépenses annuelles versées dans le cadre de la LSDCR ont atteint un maximum, soit \$63,1 millions, en 1971-1972.)

Outre certaines dispositions de l'ARDA et du FODER, au cours des années 60, le gouvernement fédéral a concentré son attention sur le développement des ressources humaines dans les régions qui marquaient un certain retard, grâce à une variété de programmes de main-d'oeuvre et de mobilité qui ont été mis sur pied à l'échelle nationale, en même temps que le programme de réinstallation de Terre-Neuve et le programme de relance du Canada.

La création du MEER

De façon générale, la prolifération des programmes des années 60 ne constituait pas un effort concerté et chaque programme visait à répondre à des problèmes et à des besoins précis, plutôt que de se concentrer d'une manière coordonnée sur le potentiel de développement des régions accusant du retard. L'une des causes apparentes de cette désorganisation était la multitude d'organismes responsables en place : l'Agence de développement régional, l'Office d'expansion économique de la région atlantique, ainsi que le ministère de l'Agriculture et celui des Forêts et du Développement rural, pour ne nommer que les principaux. En conséquence, l'un des principaux facteurs qui a milité en faveur du lancement d'une troisième étape de politique régionale, soit la création du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER), fut le désir d'améliorer la coordination des efforts et des programmes du gouvernement dans ce domaine.

L'autre motif principal venait de la constatation que les programmes en place avaient tendance à faire face aux besoins les plus pressants plutôt que d'exploiter les atouts comparatifs des régions à faibles revenus. Même si le MEER a hérité de bon nombre de ces programmes, sa vocation première était sans contredit de se consacrer au développement des régions qui montraient un potentiel de croissance et de développement économiques. Afin de mettre en oeuvre cette nouvelle orientation, le MEER a lancé deux nouveaux programmes connexes, le programme des zones spéciales et un nouveau programme de subventions à l'industrie, la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR). Le premier a été conçu en tant que stimulant indirect, destiné à inciter les entreprises industrielles à s'implanter dans les centres de croissance régionaux existants ou éventuels, en leur assurant l'infrastructure nécessaire pour rendre ces centres plus attirants. Quant au deuxième, il devait servir de stimulant direct en vue d'amener les industries de fabrication et de transformation à s'installer dans les régions désignées, particulièrement dans les diverses " zones spéciales ".

A la suite de consultations avec les provinces, 23 zones spéciales ont été désignées. Chacune d'elles a alors fait l'objet d'une entente ou d'un plan fédéral-provincial pour faire face d'une manière souple aux possibilités et aux problèmes particuliers qui la caractérisaient. On prévoyait que six de ces zones atteindraient une croissance industrielle considérablement plus rapide grâce aux programmes de subventions : elles y ont donc été attachées en vue d'assurer l'infrastructure

nécessaire à cette croissance; il s'agissait de Saint-Jean (Terre-Neuve), de Halifax- Dartmouth, de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), de Moncton, de Québec et de Trois-Rivières. Regina et Saskatoon ont été désignées aux fins de recevoir des subventions industrielles; on estimait qu'elles en avaient besoin afin de réaliser le potentiel de croissance découlant de leur situation. A Terre-Neuve, la péninsule de Burin, Gander, Stephenville, Hawke's Bay, Come-By-Chance et Goose Bay (Happy Valley) ont été désignés afin de les rendre plus attrayantes en tant que centres d'accueil en vertu du programme de réinstallation de Terre-Neuve. Le Pas, Meadow Lake et le Petit lac des Esclaves ont été désignés aux fins de l'octroi de subventions industrielles pour promouvoir le développement des industries de ressources et améliorer les installations communautaires, particulièrement à l'avantage des populations indiennes et métisses. Renfrew-Pembroke et la région du Lac-Saint-Jean ont été désignées aux fins de l'octroi de subventions industrielles, auxquelles elles n'avaient pas droit en vertu du programme courant de subventions (LSDR). Enfin, la désignation de la zone de Sainte-Scholastique s'inscrivait dans la décision du gouvernement fédéral de construire le nouvel aéroport international de Montréal dans cette région, afin d'aider la province à assurer l'infrastructure importante dont elle aurait besoin.

Certains des anciens programmes ont également été réorientés de façon à miser sur les atouts comparatifs. Par exemple, en vertu du programme FODER, on a commencé à mettre l'accent sur la mise en valeur des centres de croissance locaux. De la même façon, grâce à la structure de l'ARAP établie de longue date, on a pu assurer une aide à l'infrastructure (en particulier les réseaux d'adduction d'eau et d'égout) dans un certain nombre de collectivités rurales clés destinées à être mises en valeur en tant que centres agricoles.

La LSDR a donc remplacé la LSDCR et permis d'user d'une plus grande discrétion pour désigner les zones admissibles et pour déterminer les subventions. On y a greffé par la suite une disposition sur les garanties de prêts, redéfini les zones désignées et rajusté le plafond des subventions. En principe, toutefois, le programme de subventions à l'industrie a conservé le but et l'approche qui le caractérisaient à l'origine, c'est-à-dire qu'il se doit de répondre aux propositions du secteur privé en vue d'établir ou d'améliorer les installations de fabrication dans les régions qui accusent du retard sur le plan économique.

La révision de la politique de 1972

Bien que la création du MEER semblât en mesure d'apporter une plus grande cohérence au sein des programmes régionaux, on admettait d'emblée qu'il serait nécessaire d'expérimenter davantage et que les politiques et programmes devraient sans doute être modifiés au fur et à mesure que l'on acquerrait de l'expérience. Le fait que l'on ait reconnu ce fait, allié aux critiques croissantes concernant le besoin de définir avec plus de clarté les objectifs et les stratégies connexes, à la nécessité d'améliorer la coordination fédérale-provinciale ainsi qu'aux avantages incertains de programmes plus vastes appliqués à un nombre restreint de centres de croissance, a abouti à une importante révision de la politique, effectuée en 1972-1973, et, conséquemment, à une autre étape de la politique régionale.

Le groupe chargé de la révision de la politique a examiné très attentivement les perspectives de développement de chaque région, ainsi que les moyens de faciliter l'exploitation des possibilités, pour en arriver aux principales conclusions suivantes : (1) chaque région est dotée d'un ensemble unique de possibilités de développement et, pour réaliser ces possibilités, il lui faut faire appel à des mesures spéciales, conçues en fonction de ces besoins; (2) le processus de développement régional ne devrait pas se limiter à certains programmes restreints dont l'unique but est de résoudre des problèmes, mais bien, au contraire, s'attacher à repérer et à exploiter, d'une manière souple et imaginative, les nombreuses possibilités de développement existantes; (3) le développement régional ne saurait exister sans la collaboration efficace de bon nombre d'organismes fédéraux, provinciaux et privés; (4) l'identification et l'exploitation des possibilités de développement moyennant une collaboration fédérale-provinciale réelle pourraient être réalisées plus rapidement si on concluait avec chaque province des ententes habilitantes générales et souples; (5) enfin, la meilleure façon pour le MEER d'organiser un tel processus de développement mixte serait de décentraliser ses activités et son pouvoir de décision vers les bureaux régionaux et provinciaux.

A la suite de cet examen, le ministre a déclaré, dans son rapport, que l'objectif premier visé dorénavant par son ministère serait d'encourager clairement toutes les régions à faible croissance du Canada à réaliser leur potentiel en vue de contribuer au développement économique et social de la nation. On continuerait bien entendu de mettre considérablement l'accent, grâce à des efforts améliorés, sur les provinces de l'Atlantique et sur le Québec, mais on accroîtrait également de beaucoup l'envergure et l'intensité des activités dans le nord de

l'Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan ainsi que dans les régions septentrionales et rurales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. En somme, la stratégie serait d'exploiter et de poursuivre les objectifs limités et soigneusement définis touchant les principales possibilités de développement.

Les programmes existants du MEER, notamment l'ARDA, le FODER et celui des zones spéciales, devraient se poursuivre jusqu'à ce que les ententes parviennent à échéance. On avait toutefois l'intention d'orienter ces activités, de même que les nouvelles activités, pour qu'elles s'inscrivent éventuellement dans le cadre des nouveaux instruments et des structures organisationnelles découlant de la révision de la politique. Au nombre des nouveaux mécanismes et approches figuraient les ententes-cadres de développement (ECD), ainsi que leurs ententes auxiliaires, une structure ministérielle décentralisée pour le MEER ainsi qu'un programme de subventions à l'industrie ou LSDR modifié.

C'était désormais à l'intérieur des ECD que le MEER devait s'employer à favoriser une action fédérale et provinciale coordonnée en vue de réaliser le potentiel de développement économique de chaque région. Puisque le MEER oeuvre dans une perspective à long terme, les ECD ont été conclues suivant un échéancier de dix ans. Chaque ECD énonce les objectifs de développement fédéraux-provinciaux à atteindre dans la province et définit une stratégie globale en fonction de l'analyse des critères de la province en vue de la mise en oeuvre de la stratégie par le truchement des ententes auxiliaires.

Bien que les objectifs varient d'une province à l'autre, ils visent dans l'ensemble à améliorer les possibilités d'emploi productif et l'accès à ces possibilités, dans les régions qui nécessitent des mesures spéciales destinées à favoriser l'expansion économique et le relèvement social. Suivant la conjoncture économique particulière à chaque province, ces objectifs pourraient mettre l'accent sur l'amélioration du niveau de vie, particulièrement en fonction de la moyenne nationale, ou encore sur une répartition plus équitable du développement socio-économique parmi les secteurs géographiques, industriels et sociaux de la province. Les ECD permettent l'analyse permanente de la conjoncture sociale et économique d'une province, ainsi que la détermination des possibilités de développement précises, à la fois sensées et importantes par rapport aux objectifs et aux priorités établis. L'exploitation d'une possibilité convenue fait ensuite l'objet d'une entente auxiliaire.

Dans l'ensemble, les ententes auxiliaires fournissent les plans d'action détaillés, façonnés conjointement en vue de tirer profit de possibilités de développement précises et bien définies. Les ECD prévoient les critères en regard desquels sont évaluées les initiatives qui cadreraient avec la stratégie globale de développement pour la province et qui seraient poursuivies aux termes d'une entente auxiliaire. Ces critères ont trait à l'incidence de ces possibilités sur l'emploi, sur le revenu, sur la qualité de la vie, ainsi que sur d'autres facteurs considérés par le gouvernement fédéral et par la province comme indispensables au processus de développement. Vu la capacité contributive comparative des provinces et les besoins en matière de développement, ainsi que les priorités de développement régional décrites ci-haut, le Cabinet a autorisé le gouvernement fédéral à participer au partage des frais en vertu d'ententes auxiliaires et selon les montants maximaux suivants :

| <u>Province</u> | <u>Quote-part fédérale maximale</u> |
|---|-------------------------------------|
| Terre-Neuve | 90 % |
| Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick | 80 % |
| Québec, Manitoba, Saskatchewan, Yukon, territoires du Nord-Ouest | 60 % |
| Ontario, Alberta, Colombie- Britannique | 50 % |

A l'Ile-du-Prince-Edouard, il existe un plan d'ensemble de développement devant prendre fin en 1984 et dont les frais sont partagés dans une proportion 90/10 pour la plupart des genres d'activités.

Conjuguée aux différences qui existent dans le volume des activités entreprises à l'échelle du pays aux termes des ententes auxiliaires, cette progression des proportions permet, dans l'ensemble, de pondérer les efforts du MEER vers les régions plus faibles. Chaque proposition en particulier se prête également à une certaine souplesse. Ces proportions de partage des frais représentent les modalités les plus favorables, du point de vue provincial, que le gouvernement fédéral est prêt à considérer. Cependant, si l'on s'aperçoit que la province concernée attache une priorité relativement plus élevée à une initiative donnée que ne le fait le gouvernement fédéral, elle se voit tenue de contribuer plus que sa quote-part minimale possible. Pour citer des exemples de ce genre de modification aux proportions de partage des frais, mentionnons l'entente auxiliaire sur la construction de routes au Nouveau-Brunswick et celles sur l'exploration minière au Manitoba et en Saskatchewan.

L'évolution ultérieure

Au cours des mois qui ont suivi l'approbation de l'approche ECD par le Cabinet, des consultations intensives avec les gouvernements provinciaux ont débouché sur la signature de neuf ECD (suivies, par la suite, de deux autres ententes conclues avec les territoires) et sur la formulation détaillée d'une première série d'ententes auxiliaires, la plupart d'entre elles ayant déjà été identifiées, au cours de la révision de la politique, comme touchant des domaines éventuels d'intervention. Depuis le début de 1974 jusqu'au 18 février 1980, 108 ententes auxiliaires ont été signées. Ces ententes ont suscité un engagement financier global de plus de \$5 milliards, la quote-part fédérale atteignant les \$2,7 milliards. La répartition par province de cette activité aux termes des ententes auxiliaires s'établit comme suit :

ENTENTES AUXILIAIRES

| | Nombre | Dispositions financières maximales (en millions de \$) | |
|---------------------------|--------|---|---------------------|
| | | Total | Quote-part fédérale |
| Terre-Neuve | 18 | 456,3 | 394,0 |
| Nouvelle-Ecosse | 12 | 399,2 | 285,7 |
| Nouveau-Brunswick | 17 | 460,3 | 346,7 |
| Québec | 13 | 2 058,5 | 908,5 |
| Ontario | 10 | 412,5 | 181,6 |
| Manitoba | 7 | 292,8 | 187,3 |
| Saskatchewan | 12 | 474,0 | 213,8 |
| Alberta | 6 | 146,8 | 73,2 |
| Colombie-Britannique | 10 | 332,8 | 149,5 |
| Yukon | 2 | 12,6 | 9,6 |
| Territoires du Nord-Ouest | 1 | 3,8 | 2,5 |
| Total | 107 | 5 049,6 | 2 752,4 |

Cette activité de développement s'est effectuée en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux, grâce à une organisation hautement décentralisée. En vertu du plan de décentralisation, quatre nouveaux bureaux régionaux ont été ouverts à Moncton (pour la région de l'Atlantique), à Montréal (pour la région du Québec), à Toronto (pour la région de l'Ontario) et à Saskatoon (pour la région de l'Ouest), chacun ayant à sa tête un sous-ministre adjoint. Ces bureaux régionaux ont la responsabilité fondamentale de la presque totalité du travail analytique en cours. Il existe, dans chaque bureau, un groupe " d'agents de développement régional ", chargé de repérer et d'explorer les possibilités, auquel se joignent les mécanismes de coordination avec les provinces. En outre, les bureaux provinciaux, qui dépendent du sous-ministre adjoint régional, ont été élargis pour comprendre un nombre d'agents "d'analyse et de développement", ayant des responsabilités analogues à l'échelle provinciale, soit en particulier la liaison quotidienne avec les gouvernements provinciaux. La majeure partie de la responsabilité pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes a été confiée aux bureaux provinciaux du MEER.

En plus de rendre plus efficace encore l'approche ECD, la décentralisation joue un rôle important dans l'administration du programme modifié de subventions à l'industrie, lequel découle de la révision de la politique. Les modifications apportées à la LSDR comprennent, entre autres, la réorganisation des limites territoriales, l'inclusion de certains services et activités de transformation non recevables auparavant, une importance plus explicite accordée à la qualité de l'emploi dans la formule des subventions et, ce qui est peut-être le plus important, une normalisation des formules types pour les projets petits et moyens, le pouvoir de les approuver ayant été délégué respectivement aux directeurs généraux provinciaux et aux sous-ministres adjoints régionaux.

SECTION 3

LES PROGRAMMES ET LES ACTIVITES EN COURS

L'approche actuelle du MEER au développement régional repose sur l'appui de plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, dont les programmes contribuent à mieux équilibrer la croissance économique à travers tout le pays. Par le biais d'ententes sur le développement conclues avec chacune des provinces, le MEER coordonne les activités de développement visant à aider et à inciter chaque région du Canada à réaliser son potentiel économique. Ces activités de développement ont pour objectifs d'élargir les assises économiques régionales et locales, d'augmenter la production et les possibilités d'emploi et d'aider certaines régions à régler leurs problèmes de croissance économique et d'adaptation sociale connexes. De plus, le ministère administre le programme de subventions au développement régional, qui accorde des subventions aux commerçants et aux industriels, ainsi que d'autres programmes, comme l'Administration du rétablissement agricole des prairies (ARAP) et les ententes spéciales ARDA, qui répondent à des besoins précis qu'éprouvent certaines régions rurales du Canada.

La présente section regroupe la description des différents programmes et activités relevant du ministère. On y trouvera également la description des différents conseils et organismes relevant du parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Expansion économique régionale ou relevant directement du ministre.

SECTION 3.1

LES ENTENTES-CADRES DE DEVELOPPEMENT

LE MECANISME DES ENTENTES-CADRES DE DEVELOPPEMENT

Le cadre élaboré en vue d'atteindre les objectifs de développement régional repose principalement sur les ententes-cadres de développement (ECD) et sur les ententes auxiliaires conclues entre le gouvernement fédéral et chaque province.

Les ECD fournissent un moyen officiel de favoriser une action fédérale et provinciale coordonnée en vue de la réalisation du potentiel de développement économique et social de chaque région et de chaque province. Ces ententes énoncent les objectifs à atteindre et décrivent les activités à coordonner, les genres d'appui à apporter ainsi que le mécanisme de prise de décisions conjointes. Il s'agit d'ententes souples de grande portée, grâce auxquelles les deux paliers de gouvernement peuvent orienter leur action en fonction des besoins particuliers de chaque région et de ses habitants, et de ses possibilités de développement, au fur et à mesure de leur détermination. Par conséquent, les programmes précis dont on assurera l'exécution aux termes de ces ententes varient suivant le temps et le lieu.

Les ECD proprement dites ne prévoient pas d'engagements précis de ressources en vue de la mise en oeuvre de programmes ou de projets, mais elles définissent le cadre officiel dans les limites duquel de tels engagements seront pris, sur une période de dix ans, aux termes d'ententes auxiliaires. Ainsi, chaque ECD comprend des objectifs, assortis d'une stratégie globale, fondée sur une analyse de la conjoncture socio-économique de la province en vue de les atteindre, le pouvoir de conclure des ententes auxiliaires, ainsi que les lignes directrices et les critères touchant la mise en oeuvre de la stratégie au moyen des ententes auxiliaires.

Bien que les objectifs varient considérablement d'une province à l'autre, dans l'ensemble, toutefois, il s'agit d'objectifs dont l'orientation consiste à améliorer les possibilités d'emploi productif et l'accès à ces possibilités dans les régions qui nécessitent des mesures spéciales pour favoriser le développement économique et le relèvement social. Suivant la conjoncture économique particulière à chaque province, on mettra l'accent sur l'amélioration du niveau de vie, particulièrement en fonction de la moyenne nationale, ou encore, sur une répartition plus équitable du développement économique parmi les secteurs géographiques, industriels et sociaux de la province.

Fondamentalement, les stratégies des ECD se ressemblent. On y fait toujours remarquer que le Canada et la province chercheront à coordonner l'application des politiques et programmes fédéraux et provinciaux pertinents par des mesures permanentes :

- l'analyse et l'examen de la conjoncture économique et sociale de la province relativement à la situation économique régionale et nationale, dans la mesure où cette conjoncture peut influencer sur la réalisation des objectifs énoncés;
- la détermination des possibilités de développement et d'aide à leur exploitation grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à la prise des mesures particulières que nécessite leur exploitation.

L'annexe A de chaque ECD énonce la stratégie globale d'application de cette approche générale aux conditions et possibilités changeantes de la province. L'annexe A renferme une analyse sommaire de la conjoncture socio-économique, sur laquelle s'appuie une description plus détaillée des objectifs de développement pour la province. Elle présente également, dans les grandes lignes, les initiatives prioritaires qu'entendent prendre les deux paliers de gouvernement.

Les ECD prévoient la signature d'ententes auxiliaires pour réaliser les entreprises de développement convenues entre les gouvernements fédéral et provincial. Ces parties des ententes déterminent aussi les critères relatifs à l'incidence et au coût des entreprises dont on doit tenir compte lors de la formulation des ententes auxiliaires : création d'emplois directs, effets d'entraînement, répercussions sur la qualité de la vie et sur l'environnement, effets sur les dépenses immédiates et futures, et ainsi de suite.

Les ECD prévoient également des rencontres annuelles entre les ministères fédéraux et provinciaux intéressés, de même que entre les ministres fédéraux et provinciaux.

En 1974, des ECD ont été signées avec toutes les provinces, sauf l'Ile-du-Prince-Edouard, qui possédait déjà son propre plan d'ensemble de développement de quinze ans, portant sur la période allant de 1969 à 1984. Des ECD ont en outre été conclues avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Les ententes auxiliaires

Les ententes auxiliaires constituent un plan d'action pour des domaines de préoccupation bien définis. L'essentiel de chaque entente auxiliaire est mis au point conjointement par le gouvernement provincial et le MEER à la suite d'un processus intense de consultation et d'analyse visant à déterminer les possibilités de développement de la province, la priorité de chacune de ces possibilités et les moyens par lesquels elles devraient être mises en valeur.

Un autre aspect important de l'approche ECD est le processus continu de communication, de coopération et de coordination qu'elle a permis d'établir entre le MEER et d'autres ministères fédéraux. En effet, l'élaboration et la mise en oeuvre des ententes auxiliaires se font souvent avec la participation d'autres ministères et organismes fédéraux, lesquels ont, à maintes reprises, signé, financé et administré, conjointement avec le MEER et les provinces concernées, des initiatives précises.

Le partage des frais aux termes des ententes auxiliaires varie d'une province à l'autre et, pour une même province, d'une entente auxiliaire à l'autre. Le ministère est ainsi autorisé à assumer une partie des coûts des ententes auxiliaires, suivant un taux maximal qui s'établit à 90 % pour Terre-Neuve, à 80 % pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, à 60 % pour le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et à 50 % pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. La moyenne de la quote-part fédérale se situe au-dessous de ces niveaux maximaux, du moins dans les provinces où le taux maximal dépasse 50 %.

Au 18 février 1980, un total de 108 ententes auxiliaires et de 40 modifications importantes avaient été signées. La valeur globale de ces ententes s'élevait à plus de \$5 milliards, l'engagement total du Canada dépassant les \$2,7 milliards.

Tableau 3.1A

EN VIGUEUR
DISPOSITIONS FINANCIERES MAXIMALES DES ENTENTES AUXILIAIRES
AU 18 FEVRIER 1980

| | TOTAL | QUOTE-PART FEDERALE | QUOTE-PART PROVINCIALE | AUTRES |
|----------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------|
| TERRE-NEUVE | | | | |
| Forêts | \$ 66 522 155 | \$ 58 178 500 | \$ 8 343 655 | |
| Gros Morne | 22 935 200 | 20 641 680 | 2 293 520 | |
| NORDCO | 4 910 080 | 4 419 072 | 491 008 | |
| Saint-Jean | 68 000 000 | 51 000 000 | 17 000 000 | |
| Routes, 1976-1981 | 101 160 000 | 88 244 000 | 12 916 000 | |
| Planification | 6 385 000 | 4 000 000 | 2 385 000 | |
| Pêche côtière | 11 761 000 | 10 584 900 | 1 176 100 | |
| Labrador (prov.) | 22 097 000 | 19 662 300 | 2 434 700 | |
| Minéraux | 12 458 000 | 11 212 200 | 1 245 800 | |
| Tourisme | 13 264 600 | 11 938 140 | 1 326 460 | |
| Agriculture | 16 341 300 | 14 707 170 | 1 634 130 | |
| Rural | 14 580 000 | 13 122 000 | 1 458 000 | |
| Stephenville | 15 000 000 | 13 500 000 | 1 500 000 | |
| Industrielle | 26 650 000 | 23 985 000 | 2 665 000 | |
| NOUVELLE-ECOSSE | | | | |
| Minéraux | 19 838 000 | 15 870 400 | 3 967 600 | |
| Halifax-Dartmouth | 109 818 800 | 79 997 000 | 29 821 800 | |
| Canso | 26 009 800 | 19 265 000 | 6 744 800 | |
| Agriculture | 48 217 000 | 29 980 000 | 18 237 000 | |
| Industriel | 23 789 000 | 19 031 200 | 4 757 800 | |
| Planification | 5 000 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | |
| Forêts | 60 537 500 | 36 142 000 | 24 395 500 | |
| Tourisme | 13 750 000 | 11 000 000 | 2 750 000 | |
| Energie | 24 875 000 | 19 000 000 | 5 875 000 | |
| Cale sèche Panamax | 43 500 000 | 34 800 000 | 8 700 000 | |
| NOUVEAU-BRUNSWICK | | | | |
| Forêts | 74 228 500 | 58 902 800 | 15 325 700 | |
| Industriel | 30 227 750 | 24 182 200 | 6 045 550 | |
| Région de Kent | 7 751 000 | 6 200 800 | 1 550 200 | |
| Saint-Jean & Moncton | 51 200 000 | 35 840 000 | 15 360 000 | |
| Planification | 4 875 000 | 2 437 500 | 2 437 500 | |
| Tourisme | 14 743 000 | 11 794 400 | 2 948 600 | |
| Minéraux et combust. | 11 313 125 | 9 050 500 | 2 262 625 | |
| Routes, 1977-1980 | 56 000 000 | 42 000 000 | 14 000 000 | |
| Nord-est | 95 500 000 | 67 175 000 | 28 325 000 | |
| Agriculture #2 | 34 622 500 | 27 698 000 | 6 924 500 | |
| Régions en développ. | 26 274 000 | 20 401 500 | 5 872 500 | |
| QUEBEC | | | | |
| Axes routiers | 448 775 000 | 205 505 000 | 243 270 000 | |
| Forêts | 322 333 000 | 193 400 000 | 128 933 000 | |
| Infrastructures ind. | 137 670 000 | 82 602 000 | 55 068 000 | |
| Agriculture | 103 266 000 | 61 960 000 | 41 306 000 | |
| Minéraux | 28 600 000 | 17 160 000 | 11 440 000 | |
| Saint-Félicien | 298 000 000 | 30 000 000 | 20 000 000 | 5248 000 000 |
| PICA | 13 292 000 | 7 975 200 | 5 316 800 | |
| Les eaux | 200 000 000 | 120 000 000 | 80 000 000 | |
| Tourisme | 76 000 000 | 45 600 000 | 30 400 000 | |
| Equipements publics | 34 876 000 | 23 261 000 | 11 615 000 | |
| Pâtes et papiers | 150 000 000 | 90 000 000 | 60 000 000 | |
| ONTARIO | | | | |
| Nord-Est | 29 920 000 | 14 960 000 | 14 960 000 | |
| Industrie unique | 19 800 000 | 10 205 000 | 9 595 000 | |
| Ressources commun. | 9 456 650 | 4 728 325 | 4 728 325 | |
| Forêts | 82 236 500 | 41 118 250 | 41 118 250 | |
| Pâtes et papiers | 150 000 000 | 50 000 000 | 100 000 000 | |
| Est | 50 350 000 | 25 175 000 | 25 175 000 | |
| MANITOBA | | | | |
| Terres septentr. | 155 416 000 | 106 009 000 | 49 407 000 | |
| Industriel | 44 000 000 | 26 400 000 | 17 600 000 | |
| Valeur ajoutée | 18 500 000 | 11 100 000 | 7 400 000 | |
| Tourisme | 20 000 000 | 12 000 000 | 8 000 000 | |
| SASKATCHEWAN | | | | |
| Industrie sidér. | 182 800 000 | 35 000 000 | 10 000 000 | 137 800 000 |
| Qu'Appelle | 33 700 000 | 17 960 000 | 15 740 000 | |
| Minéraux (prov.) | 2 469 500 | 1 234 750 | 1 234 750 | |
| Terres septentr. | 127 000 000 | 87 000 000 | 40 000 000 | |
| Forêts | 24 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | |
| Agriculture | 15 320 000 | 7 660 000 | 7 660 000 | |
| Les eaux (prov.) | 15 250 000 | 7 900 000 | 7 350 000 | |
| Planification (79-84) | 1 500 000 | 750 000 | 750 000 | |
| ALBERTA | | | | |
| Produits aliment. | 17 000 000 | 8 500 000 | 8 500 000 | |
| Nord | 55 000 000 | 32 500 000 | 22 500 000 | |
| COLOMBIE-BRITANNIQUE | | | | |
| Charbon (1977-1978) | 10 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | |
| Industriel | 70 000 000 | 35 000 000 | 35 000 000 | |
| Agriculture | 86 750 000 | 30 000 000 | 30 000 000 | 26 750 000 |
| Voyages | 50 000 000 | 25 000 000 | 25 000 000 | |
| Gestion forestière | 50 000 000 | 25 000 000 | 25 000 000 | |
| YUKON | | | | |
| Ressources | 6 600 000 | 4 520 000 | 2 080 000 | |
| Tourisme (provisoire) | 6 000 000 | 5 100 000 | 900 000 | |
| TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | |
| Collectivités (prov.) | 3 833 000 | 2 460 000 | 1 373 000 | |
| TOTAL EN VIGUEUR: | \$4 333 847 960 | \$2 440 206 787 | \$1 481 091 173 | \$412 550 000 |

Tableau 3.1B

TERMINÉES
DISPOSITIONS FINANCIÈRES MAXIMALES DES ENTENTES AUXILIAIRES
AU 18 FÉVRIER 1980

| TERRE-NEUVE | TOTAL | QUOTE-PART FÉDÉRALE | QUOTE-PART PROVINCIALE | AUTRES |
|---|------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------|
| Routes, 1974-1975 | \$ 13 864 444 | \$ 12 478 000 | \$ 1 386 444 | |
| Services maritimes | 12 000 000 | 10 800 000 | 1 200 000 | |
| Traitement du poisson | 6 130 000 | 5 517 000 | 613 000 | |
| Routes, 1975-1976 | 22 222 000 | 20 000 000 | 2 222 000 | |
| <u>NOUVELLE-ÉCOSSE</u> | | | | |
| Cape Breton | 4 300 000 | 3 010 000 | 1 290 000 | |
| SYSCO | 19 500 000 | 15 156 000 | 4 344 000 | |
| <u>NOUVEAU-BRUNSWICK</u> | | | | |
| Routes, 1974-1975 | 13 335 000 | 10 000 000 | 3 335 000 | |
| Agriculture #1 | 11 840 975 | 9 472 780 | 2 368 195 | |
| King's Landing | 4 393 000 | 3 514 400 | 878 600 | |
| Miramichi | 351 440 | 263 580 | 87 860 | |
| Routes, 1975-1976 | 11 690 000 | 8 767 500 | 2 922 500 | |
| Routes, 1976-1977 | 12 000 000 | 9 000 000 | 3 000 000 | |
| <u>QUÉBEC</u> | | | | |
| SIDBEC | 243 716 000 | 30 000 000 | 8 608 000 | \$205 108 000 |
| Études industrielles | 2 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | |
| <u>ONTARIO</u> | | | | |
| Cornwall | 16 255 000 | 8 127 500 | 8 127 500 | |
| Nord-Ouest | 50 888 650 | 25 444 325 | 25 444 325 | |
| Dryden | 3 200 996 | 1 600 498 | 1 600 498 | |
| Terres sept. (prov.) | 427 500 | 213 750 | 213 750 | |
| <u>MANITOBA</u> | | | | |
| Terres sept. (prov.) | 43 813 850 | 26 288 310 | 17 525 540 | |
| Planification | 2 600 000 | 1 300 000 | 1 300 000 | |
| Minéraux | 8 500 000 | 4 250 000 | 4 250 000 | |
| <u>SASKATCHEWAN</u> | | | | |
| Minéral | 4 350 000 | 2 175 000 | 2 175 000 | |
| Terres sept. (prov.) | 63 300 000 | 39 980 000 | 23 320 000 | |
| Planification | 2 600 000 | 1 300 000 | 1 300 000 | |
| Agribition | 1 700 000 | 850 000 | 850 000 | |
| <u>ALBERTA</u> | | | | |
| Transports, 1974-1975 | 14 314 000 | 5 000 000 | 9 314 000 | |
| Nord (provisoire) | 14 423 728 | 7 211 864 | 7 211 864 | |
| Transports, 1975-1976 | 16 046 000 | 5 000 000 | 11 046 000 | |
| Transports, 1976-1979 | 30 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 | |
| <u>COLOMBIE-BRITANNIQUE</u> | | | | |
| Routes, 1974-1975 | 16 000 000 | 5 000 000 | 11 000 000 | |
| Fort Nelson | 7 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 1 000 000 |
| Routes, 1975-1976 | 10 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | |
| Charbon | 3 000 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | |
| Routes, 1976-1979 | 30 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 | |
| TOTAL TERMINÉES: | \$715 761 583 | \$312 220 507 | \$197 433 076 | \$206 108 000 |
| GRAND TOTAL: (Terminées et en vigueur) | \$5 049 609 543 | \$2 752 427 294 | \$1 678 524 249 | \$618 658 000 |

Analyse des programmes et liaison
MEER, Ottawa/Hull

Tableau 3.2

SIGLES

| | |
|-------|---|
| AGR | Agriculture Canada |
| AIN | Ministère des Affaires indiennes et du Nord |
| BCP | Bureau du Conseil privé |
| BFD | Banque fédérale de développement |
| MEDE | Ministère d'Etat au développement économique |
| CMEIC | Commission/Ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada |
| EMR | Energie, Mines et Ressources |
| FIN | Ministère des Finances |
| I&C | Industrie et Commerce |
| MAU | Ministère d'état aux Affaires urbaines |
| MRFP | Ministère d'état chargé des Relations fédérales-provinciales |
| OTC | Office de tourisme du Canada |
| PE | Pêches et Environnement |
| SBS | Santé et Bien-être social Canada |
| SCF | Service canadien de la forêt |
| SCHL | Société canadienne d'hypothèques et de logement |
| TC | Transports Canada |
| TP | Travaux publics Canada |

Tableau 3.2A

PARTICIPATION D'AUTRES MINISTERES FEDERAUX
ENTENTES AUXILIAIRES EN VIGUEUR
AU 18 FEVRIER 1980

| | Participation | | |
|--|---------------|----------------|--------------|
| | Cosignataire | au financement | à la gestion |
| <u>Terre-Neuve</u> | | | |
| Forêts | | | SCF/CMEIC |
| Gros Morne | | | AIN |
| NORDCO | | | I&C/EMR/PE |
| Région urbaine de Saint-Jean | | | MAU/SCHL |
| Routes, 1976-1981 | | | TC |
| Pêche côtière | | | PE |
| Labrador (provisoire) | | SBS 1 404 000 | TP |
| Exploitation minérale | EMR | EMR 5 606 100 | EMR |
| Tourisme | I&C | | I&C |
| Agriculture | AGR | AGR 1 800 000 | AGR |
| Développement industriel | | | I&C |
| <u>Nouvelle-Ecosse</u> | | | |
| Exploitation minérale Halifax-Dartmouth | TP/MAU | | EMR |
| Développement agricole | | | AGR |
| Forêts | PE | | SCF/CMEIC |
| Tourisme | I&C | | OTC/CMEIC |
| Energie | EMR | | EMR/FIN |
| <u>Nouveau-Brunswick</u> | | | |
| Forêts | | | SCF/CMEIC |
| Tourisme | I&C | | |
| Minéraux et combustibles | EMR | | |
| Routes, 1977-1980 | | | TC/TP |
| Ressources agricoles | AGR | | AGR |

Tableau 3.2A (suite)

| | Cosignataire | Participation | |
|--------------------------------------|--------------|-----------------|--------------|
| | | au financement | à la gestion |
| <u>Québec</u> | | | |
| Axes routiers | | | TC |
| Développement forestier | | | PE |
| Infrastructure industrielle | | | PE |
| Développement agricole | | | AGR |
| Développement minéral | | | EMR |
| Assainissement des eaux | MRFP | | SCHL |
| Développement touristique | MRFP/I&C | | I&C |
| Equipements publics | CMEIC/MRFP | CMEIC 228 518 | CMEIC |
| Pâtes et papiers | | | PE/CMEIC |
| <u>Ontario</u> | | | |
| Nord-Est | | SCHL 1 663 000 | |
| Localités à industrie unique | | SCHL 386 214 | AIN |
| | | TC 150 000 | |
| | | AIN 305 000 | |
| Ressources communautaires et rurales | | | SCF |
| Gestion forestière | PE | | PE/TC |
| Pâtes et papiers | MEDE | | |
| Est | AGR | | |
| <u>Manitoba</u> | | | |
| Terres septentrionales | CMEIC/TC/AIN | CMEIC 5 516 000 | |
| | | TC 12 500 000 | |
| | | AIN 14 993 000 | |
| Développement industriel | I&C | I&C 1 000 000 | I&C/BFD |
| Culture à forte valeur ajoutée | AGR | | AGR |
| Tourisme | I&C | | I&C |

Tableau 3.2A (suite et fin)

| | Cosignataire | Participation | |
|--|--------------|---|---------------|
| | | au financement | à la gestion |
| <u>Saskatchewan</u> | | | |
| Industrie sidérurgique | EMR/I&C | | FIN/EMR/I&C |
| Vallée de la Qu'Appelle | AIN/PE/I&C | PE 9 000 000 AIN 1 200 000 I&C 16 320 | PE/I&C/AIN |
| Développement minéral (provisoire) | EMR | EMR 400 000 | EMR |
| Terres septentrionales | TC/CMEIC/AIN | CMEIC 9 000 000 TC 12 500 000 AIN 7 200 000 | TC/CMEIC/AIN |
| Forêts | PE | | PE |
| Agriculture | AGR | | AGR |
| Aménagements hydrauliques (provisoire) | PE | | PE |
| <u>Alberta</u> | | | |
| Nord | AIN/CMEIC | AIN 5 000 000 | AIN/CMEIC |
| <u>Colombie-Britannique</u> | | | |
| Ressources houillères 1977-1978 | EMR/I&C/TC | | EMR/TC |
| Développement industriel | I&C | | I&C/BFD |
| Développement agricole et rural | AGR | | |
| Industrie des voyages | I&C | | I&C |
| Gestion forestière intensive | PE | | PE |
| <u>Yukon</u> | | | |
| Ressources renouvelables | AIN | AIN 1 400 000 | AIN |
| Tourisme (provisoire) | | AIN 1 500 000 | AIN/OTC/CMEIC |
| <u>Territoires du Nord-Ouest</u> | | | |
| Collectivités (provisoire) | AIN | AIN 460 000 | AIN |

Tableau 3.2B

ENTENTES AUXILIAIRES
PARTICIPATION D'AUTRES MINISTERES FEDERAUX
ENTENTES AUXILIAIRES TERMINEES
AU 18 FEVRIER 1980

| | Cosignataire | Participation | |
|---|--------------|----------------|--------------|
| | | au financement | à la gestion |
| <u>Terre-Neuve</u> | | | |
| Routes, 1974-1975 | | | TC |
| Services maritimes | | | PE |
| Traitement du poisson | | | PE |
| Routes, 1975-1976 | | | TC |
| <u>Nouvelle-Ecosse</u> | | | |
| SYSCO | BCP | | |
| <u>Nouveau-Brunswick</u> | | | |
| Routes, 1974-1975 | TP | | |
| Ressources agricoles | AGR | | AGR |
| Miramichi | TC/TP/PE | | |
| <u>Ontario</u> | | | |
| Cornwall | | | TP |
| Nord-Ouest | CMEIC | | TP |
| Dryden | | | TP |
| Terres septentrionales (provisoire) | | CMEIC 130 000 | CMEIC/AIN |
| <u>Manitoba</u> | | | |
| Terres septentrionales (provisoire) | TC | TC 4 500 000 | |
| Exploration et exploitation minérale | EMR | EMR 2 525 000 | EMR |
| <u>Saskatchewan</u> | | | |
| Développement minéral | EMR | EMR 1 087 500 | EMR |
| Terres septentrionales (provisoire) | TC | TC 10 000 000 | |
| | | AIN 2 000 000 | |
| Agribition et Mexibition | AGR | | AGR |

Tableau 3.2B (suite et fin)

| | | <u>Participation</u> | | |
|-----------------------------|------------|----------------------|-----------------------|---------------------|
| | | <u>Cosignataire</u> | <u>au financement</u> | <u>à la gestion</u> |
| <u>Alberta</u> | | | | |
| Transports, 1974-1975 | TC | TC | 2 500 000 | |
| Transports, 1975-1976 | TC | TC | 2 500 000 | TC |
| Transports, 1976-1979 | TC | TC | 7 500 000 | TC |
| <u>Colombie-Britannique</u> | | | | |
| Routes, 1974-1975 | TC | TC | \$2 500 000 | |
| Fort Nelson | | SCHL | 1 100 000 | SCHL |
| Routes, 1975-1976 | TC | TC | 2 500 000 | TC |
| Ressources houillères | EMR/I&C/TC | | | EMR/TC |
| Routes du Nord 1976-1979 | TC | TC | 7 500 000 | TC |

ENTENTES CADRES DE DEVELOPPEMENT
ET ENTENTES AUXILIAIRES
AU 18 FEVRIER 1980

| | Signature | Expiration |
|---|-----------|------------|
| <u>TERRE-NEUVE</u> | | |
| ECD | 01/02/74 | 31/03/84 |
| Ententes auxiliaires | | |
| Forêts | 26/04/74 | 31/03/83 |
| Modification 1 | *27/01/75 | |
| 2 | 15/04/76 | |
| 3 | 20/06/77 | |
| 4 | 31/03/78 | |
| 5 | 17/07/78 | |
| 6 | 15/01/79 | |
| 7 | *11/06/79 | |
| 8 | 07/09/79 | |
| 9 | 28/09/79 | |
| Aménagement de la région du parc de Gros Morne | 28/05/74 | 31/03/81 |
| Modification 1 | 22/12/75 | |
| 2 | 20/08/76 | |
| 3 | *22/04/77 | |
| 4 | 31/05/78 | |
| 5 | 13/07/79 | |
| Routes, 1974-1975 | 28/05/74 | 31/03/75 |
| Modification 1 | *12/12/74 | |
| 2 | 20/03/75 | |
| Programme des centres de services maritimes pour la pêche | 15/10/74 | 31/03/78 |
| Modification 1 | 10/11/75 | |
| 2 | 28/03/77 | |
| 3 | 21/09/77 | |
| 4 | 23/03/78 | |
| Réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement de poisson | 15/10/74 | 31/03/78 |
| Modification 1 | 23/01/76 | |
| 2 | 31/03/77 | |
| 3 | 23/03/78 | |
| Recherche et développement océanographiques (NORDCO) | 23/05/75 | 31/03/80 |
| Modification 1 | 06/03/79 | |
| Routes, 1975-1976 | 28/05/75 | 31/03/76 |
| Modification 1 | 12/08/75 | |
| Région urbaine de Saint-Jean | 23/07/75 | 31/03/80 |
| Modification 1 | 27/10/78 | |

Tableau 3.3 (suite)

| | Signature | Expiration |
|--|-----------|------------|
| Routes, 1976-1981 | 22/06/76 | 31/03/81 |
| Modification 1 | 14/07/76 | |
| 2 | 29/04/77 | |
| 3 | *08/08/77 | |
| 4 | 18/02/78 | |
| 5 | *14/07/78 | |
| Planification | 22/06/76 | 31/03/82 |
| Modification 1 | 19/04/79 | |
| Développement de la pêche côtière | 22/06/76 | 31/03/81 |
| Modification 1 | 05/11/76 | |
| 2 | 21/06/77 | |
| 3 | 06/09/77 | |
| 4 | 09/05/78 | |
| 5 | 13/07/78 | |
| 6 | *21/12/78 | |
| 7 | 20/03/79 | |
| Labrador (provisoire) | 03/12/76 | 31/03/81 |
| Modification 1 | *22/02/78 | |
| 2 | 12/05/78 | |
| 3 | *19/10/78 | |
| 4 | 25/07/79 | |
| Exploitation minérale | 17/12/76 | 31/12/81 |
| Modification 1 | 28/04/77 | |
| Promotion du tourisme | 22/02/78 | 31/03/83 |
| Développement agricole | 14/07/78 | 31/03/83 |
| Modification 1 | 28/05/79 | |
| Développement rural | 14/07/78 | 31/03/83 |
| Transformation et remise en activité de l'usine de Stephenville | 11/06/79 | 31/03/81 |
| Développement industriel | 11/06/79 | 31/03/84 |

Tableau 3.3 (suite)

| | Signature | Expiration |
|---|-----------|------------|
| <u>NOUVELLE-ECOSSE</u> | | |
| ECD | 12/09/74 | 31/03/84 |
| Ententes auxiliaires | | |
| Exploitation minérale | 17/02/75 | 31/03/80 |
| Modification 1 | 14/04/77 | |
| 2 | *28/06/77 | |
| 3 | *04/08/77 | |
| 4 | 03/02/78 | |
| 5 | 09/02/78 | |
| 6 | 09/02/78 | |
| 7 | *19/05/78 | |
| 8 | 29/03/79 | |
| Développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth | 31/03/75 | 31/03/82 |
| Modification 1 | 11/09/75 | |
| 2 (révisée) | 28/06/76 | |
| 3 | 28/04/76 | |
| 4 | 17/03/77 | |
| 5 | 21/04/77 | |
| 6 | 16/03/78 | |
| 7 | 01/08/78 | |
| 8 | 21/09/78 | |
| 9 | 14/02/79 | |
| 10 | 18/01/80 | |
| Développement de la zone du détroit de Canso | 31/03/75 | 31/03/80 |
| Modification 1 | 15/08/75 | |
| 2 | 18/06/76 | |
| 3 | 21/12/76 | |
| 4 | 21/12/76 | |
| 5 | 21/12/76 | |
| 6 | 22/07/77 | |
| 7 | 01/02/78 | |
| 8 | 21/03/78 | |
| 9 | 14/06/78 | |
| 10 | 08/02/79 | |
| 11 | 10/05/79 | |
| 12 | 14/06/79 | |
| Développement agricole | 22/06/76 | 31/03/81 |
| Modification 1 | 22/07/76 | |
| 2 | 09/02/77 | |
| 3 | 31/03/78 | |
| 4 | 02/06/78 | |
| 5 | 16/07/79 | |

Tableau 3.3 (suite)

| | Signature | Expiration |
|--|-----------|------------|
| Développement industriel | 22/06/76 | 31/03/81 |
| Modification 1 | 28/09/76 | |
| 2 | 10/02/77 | |
| 3 | 17/05/78 | |
| 4 | 02/05/78 | |
| 5 | 09/06/78 | |
| 6 | 14/09/78 | |
| 7 | 01/11/78 | |
| 8 | 20/11/78 | |
| 9 | 30/03/79 | |
| 10 | 20/08/79 | |
| 11 | 17/09/79 | |
| 12 | *09/11/79 | |
| Planification | 22/06/76 | 31/03/82 |
| Modification 1 | 06/12/79 | |
| Développement du comté du Cap-Breton (provisoire) | 07/01/77 | 31/03/78 |
| Modification 1 | 07/07/77 | |
| 2 | 21/11/77 | |
| 3 | 05/04/78 | |
| 4 | 18/09/78 | |
| 5 | 14/03/79 | |
| Forêts | 28/06/77 | 31/03/82 |
| Modification 1 | 14/07/77 | |
| 2 | *24/07/78 | |
| 3 | 01/02/80 | |
| Promotion du tourisme | 28/06/77 | 31/03/82 |
| Modification 1 | 29/06/78 | |
| 2 | 31/10/78 | |
| 3 | 16/05/79 | |
| 4 | 27/06/79 | |
| 5 | 16/10/79 | |
| 6 | 15/02/80 | |
| Programme d'aide à la Sydney Steel Corporation | 23/12/77 | 31/03/79 |
| Modification 1 | 09/05/78 | |
| 2 | 14/07/78 | |
| 3 | 30/11/78 | |
| 4 | 01/02/79 | |
| 5 | 29/03/79 | |
| 6 | 31/08/79 | |
| 7 | 28/09/79 | |
| Conservation de l'énergie | 04/07/78 | 31/03/83 |
| Cale sèche Panamax à Halifax | 22/01/80 | 31/03/85 |

Tableau 3.3 (suite)

| | Signature | Expiration |
|--|-----------|------------|
| <u>NOUVEAU-BRUNSWICK</u> | | |
| ECD | 23/04/74 | 31/03/84 |
| Ententes auxiliaires | | |
| Routes, 1974-1975 | 24/06/74 | 31/03/75 |
| Développement agricole | 17/02/75 | 31/03/78 |
| Modification 1 | 24/03/76 | |
| 2 | 08/11/76 | |
| 3 | 09/11/76 | |
| 4 | *11/02/77 | |
| 5 | 19/09/77 | |
| 6 | 31/03/78 | |
| 7 | 31/03/78 | |
| Forêts | 17/02/75 | 31/03/82 |
| Modification 1 | 27/02/76 | |
| 2 | 31/03/77 | |
| 3 | *21/07/78 | |
| 4 | 09/03/79 | |
| 5 | *29/03/79 | |
| 6 | 31/03/79 | |
| Développement industriel | 17/02/75 | 31/03/80 |
| Modification 1 | 11/02/77 | |
| 2 | 22/03/79 | |
| Projet pilote de la région de Kent | 17/02/75 | 31/03/80 |
| Modification 1 | *11/02/77 | |
| Village historique de King's Landing | 17/02/75 | 31/03/77 |
| Modification 1 | 31/03/77 | |
| Etude du canal Miramichi | 17/02/75 | 31/03/75 |
| Grandes artères de Saint-Jean et Moncton | 17/02/75 | 31/03/81 |
| Modification 1 | 16/12/75 | |
| 2 | 13/12/77 | |
| 3 | *22/03/78 | |
| 4 | 28/11/78 | |
| 5 | 22/03/79 | |
| 6 | 23/07/79 | |
| Routes, 1975-1976 | 16/12/75 | 31/03/76 |
| Modification 1 | 31/03/76 | |
| Planification | 16/12/75 | 31/03/80 |

Tableau 3.3 (suite)

| | Signature | Expiration |
|---|-----------|------------|
| Promotion du tourisme | 16/12/75 | 31/03/80 |
| Modification 1 | 28/10/77 | |
| 2 | *22/03/78 | |
| 3 | 18/02/80 | |
| Mise en valeur des minéraux et des combustibles | 24/06/76 | 31/03/81 |
| Routes, 1976-1977 | 24/06/76 | 31/03/77 |
| Modification 1 | 08/03/77 | |
| Routes, 1977-1980 | 11/02/77 | 31/03/80 |
| Modification 1 | 10/02/78 | |
| 2 | 29/11/78 | |
| 3 | 30/03/79 | |
| 4 | 09/01/80 | |
| Nord-est du Nouveau-Brunswick | 23/06/77 | 31/03/82 |
| Modification 1 | 30/01/78 | |
| 2 | 11/02/78 | |
| 3 | 18/02/80 | |
| Mise en valeur des ressources agricoles | 22/03/78 | 31/03/83 |
| Régions en voie de développement | 17/05/79 | 31/03/83 |
| Modification 1 | 24/09/79 | |
| 2 | 29/01/80 | |
| <u>QUEBEC</u> | | |
| ECD | 15/03/74 | 31/03/84 |
| Ententes auxiliaires | | |
| Financement du plan d'expansion 1974-1978 | | |
| de la société SIDBEC | 15/03/74 | 31/03/78 |
| Modification 1 | 15/07/75 | |
| Axes routiers prioritaires | 13/09/74 | 31/03/82 |
| Modification 1 | *31/03/76 | |
| 2 | *22/06/77 | |
| 3 | *30/03/78 | |
| Développement forestier | 26/03/75 | 31/03/84 |
| Modification 1 | 09/12/76 | |
| 2 | *22/06/77 | |
| 3 | *15/05/79 | |
| Infrastructures industrielles | 26/03/75 | 31/03/83 |
| Modification 1 | 09/12/76 | |
| 2 | *24/01/78 | |
| Etudes industrielles | 29/03/76 | 31/03/77 |

Tableau 3.3 (suite)

| | Signature | Expiration |
|--|--|------------|
| Développement agricole Modification 1 | 29/03/76 *22/06/77 | 31/03/82 |
| Développement minéral Modificaiton 1 2 | 29/03/76 25/03/77 15/03/78 | 31/03/80 |
| Implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien Modification 1 2 | 21/04/76 10/03/78 20/09/78 | 31/03/80 |
| Parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA) Modification 1 2 | 18/06/76 25/11/77 07/03/79 | 31/03/82 |
| Assainissement des eaux de la région de Montréal Modification 1 | 30/03/78 07/12/78 | 31/03/82 |
| Développement touristique | 06/04/78 | 31/03/83 |
| Equipements publics Modification 1 2 | 16/05/78 31/05/79 26/10/79 | 31/03/81 |
| Modernisation de l'industrie des pâtes et papiers | 15/05/79 | 31/03/84 |
| <u>ONTARIO</u> | | |
| ECD | 26/02/74 | 31/03/84 |
| Ententes auxiliaires Zone de Cornwall Modification 1 2 | 26/02/74 17/07/75 26/10/76 | 31/03/77 |
| Nord-ouest de l'Ontario Modification 1 2 3 4 5 6 7 8 | *23/05/74 25/08/75 12/12/75 12/12/75 *31/03/77 19/07/77 21/03/78 29/12/78 07/03/79 | 31/03/79 |
| Aménagement de l'infrastructure à Dryden | 24/03/75 | 31/03/77 |

Tableau 3.3 (suite)

| | Signature | Expiration |
|--|-----------|------------|
| Terres septentrionales (provisoire) | 07/07/75 | 31/03/78 |
| Modification 1 | 19/10/76 | |
| 2 | 27/05/77 | |
| Nord-est de l'Ontario | 25/03/76 | 31/03/82 |
| Modification 1 | *28/07/76 | |
| 2 | 21/03/78 | |
| 3 | *05/10/78 | |
| 4 | 10/10/78 | |
| 5 | *11/12/79 | |
| Localités à industrie unique | 18/10/76 | 31/03/81 |
| Modification 1 | 19/07/77 | |
| 2 | *19/07/77 | |
| 3 | *25/10/78 | |
| 4 | 09/01/79 | |
| Mise en valeur des ressources communautaires et rurales | 07/12/77 | 31/03/83 |
| Modification 1 | *19/06/78 | |
| 2 | *25/10/78 | |
| 3 | 08/12/78 | |
| Gestion forestière | 08/12/78 | 30/09/83 |
| Amélioration des usines de pâtes et papiers | 15/05/79 | 31/03/84 |
| Modification 1 | 13/12/79 | |
| Est de l'Ontario | 20/12/79 | 31/03/84 |
| <u>MANITOBA</u> | | |
| ECD | 05/06/74 | 31/03/84 |
| Ententes auxiliaires | | |
| Terres septentrionales (provisoire) | 05/06/74 | 31/03/76 |
| Modification 1 | *11/02/75 | |
| Planification | 11/02/75 | 31/03/77 |
| Exploration et exploitation minérales | 31/03/76 | 31/03/79 |
| Terres septentrionales | 15/09/76 | 31/03/81 |
| Modification 1 | *30/03/79 | |
| 2 | 30/03/79 | |
| Développement industriel | 21/04/78 | 31/03/83 |
| Production des cultures à forte valeur ajoutée | 15/12/78 | 31/03/84 |
| Développement touristique | 15/12/78 | 31/03/84 |

Tableau 3.3 (suite)

| | Signature | Expiration |
|---|-----------|------------|
| <u>SASKATCHEWAN</u> | | |
| ECD | 11/02/74 | 31/03/84 |
| Ententes auxiliaires | | |
| Exploration et exploitation minérales dans le nord de la Saskatchewan | 21/06/74 | 31/03/78 |
| Industrie sidérurgique | 04/07/74 | 31/03/80 |
| Modification 1 | 29/03/79 | |
| Terres septentrionales (provisoire) | 18/08/75 | 31/03/78 |
| Modification 1 | *30/03/77 | |
| 2 | 20/03/78 | |
| Planification | 18/08/75 | 31/03/79 |
| Modification 1 | 19/11/76 | |
| 2 | 30/03/78 | |
| Vallée de la Qu'Appelle | 06/10/75 | 31/03/84 |
| Agrandissement des installations utilisées par l'Agribition et la Mexabition dans l'Ouest canadien | 28/07/77 | 31/03/79 |
| Développement minéral (provisoire) | 19/07/78 | 31/03/80 |
| Terres septentrionales | 28/08/78 | 31/03/83 |
| Exploitation forestière | 17/05/79 | 31/03/82 |
| Accroissement de la productivité et les changements technologiques dans le secteur agricole | 17/05/79 | 31/03/82 |
| Aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse (provisoire) | 17/05/79 | 31/03/82 |
| Planification, 1979-1984 | 17/05/79 | 31/03/84 |
| <u>ALBERTA</u> | | |
| ECD | 06/03/74 | 31/03/84 |
| Ententes-auxiliaires | | |
| Transports dans le Nord, 1974-1975 | 28/08/74 | 31/03/75 |
| Le nord de l'Alberta (provisoire) | *11/03/75 | 31/03/78 |
| Modification 1 | 21/01/76 | |
| 2 | 24/03/77 | |
| 3 | 07/02/78 | |

Tableau 3.3 (suite)

| | Signature | Expiration |
|---|-----------|------------|
| Aide au traitement des produits alimentaires | 11/03/75 | 30/09/80 |
| Modification 1 | 05/04/76 | |
| 2 | 27/05/77 | |
| 3 | 24/11/77 | |
| 4 | 02/05/78 | |
| 5 | 30/05/79 | |
| 6 | 17/12/79 | |
| 7 | 30/01/80 | |
| Transports dans le Nord, 1975-1976 | 21/01/76 | 31/03/76 |
| Transports dans le Nord, 1976-1979 | 18/02/77 | 31/03/79 |
| Nord de l'Alberta | 08/02/78 | 31/03/82 |
| Modification 1 | 15/08/79 | |
| <u>COLOMBIE-BRITANNIQUE</u> | | |
| ECD | 28/03/74 | 31/03/84 |
| Ententes auxiliaires | | |
| Routes du Nord, 1974-1975 | 28/08/74 | 31/03/75 |
| Fort Nelson | 23/09/75 | 30/09/78 |
| Modification 1 | 28/03/78 | |
| Routes du Nord, 1975-1976 | 12/02/76 | 31/03/76 |
| Evaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est | 28/01/77 | 31/03/77 |
| Routes du Nord, 1976-1979 | 31/03/77 | 31/03/79 |
| Evaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est - 1977-1978 | 10/05/77 | 31/03/80 |
| Modification 1 | 30/03/78 | |
| Développement industriel | 08/07/77 | 31/03/82 |
| Modification 1 | 11/04/79 | |
| 2 | 29/06/79 | |
| Développement agricole et rural | 08/07/77 | 31/07/82 |
| Développement de l'industrie des voyages | 17/10/78 | 17/10/83 |
| Gestion forestière intensive | 17/05/79 | 31/03/84 |

Tableau 3.3 (suite et fin)

| | <u>Signature</u> | <u>Expiration</u> |
|---|------------------|-------------------|
| <u>YUKON</u> | | |
| ECD | 17/08/77 | 31/03/82 |
| Ententes auxiliaires | | |
| Exploitation des ressources renouvelables | 04/04/79 | 31/03/82 |
| Développement du tourisme | 14/02/80 | 31/03/82 |
| <u>TERRITOIRES DU NORD-OUEST</u> | | |
| ECD | 04/04/79 | 31/03/84 |
| Ententes auxiliaires | | |
| Développement économique des collectivités locales (provisoire) | 04/04/79 | 31/03/81 |

* Modifications qui augmentent la part fédérale.

Analyse des programmes et liaison
Administration centrale
MEER

SECTION 3.2

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Le programme de subventions au développement régional constitue un élément important de la programmation du MEER et vient compléter les stratégies ECD. Il a pour principal objectif de stimuler et de conserver les possibilités d'emploi productif en favorisant l'investissement dans les secteurs de la fabrication et de la transformation dans les régions du pays désignées aux fins d'une aide spéciale. La Loi sur les subventions au développement régional et certaines dispositions de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, adoptées toutes deux en 1969, constituent la base législative du programme.

La Loi sur les subventions au développement régional et la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale prévoient diverses formes de stimulants au développement pour l'implantation, la modernisation ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et pour certains autres établissements. Ces stimulants, offerts sous forme de subventions directes, de subventions au développement remboursables ou de garanties de prêts, sont accordés en vue d'accroître ou de conserver les possibilités d'emploi dans de vastes régions et des zones spéciales désignées par le gouverneur en conseil, régions où des mesures spéciales sont nécessaires pour favoriser l'expansion économique et le relèvement social. Dans toutes les provinces et dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, des régions ont été désignées.

Du 1^{er} juillet 1977 au 30 juin 1980, Montréal, ses villes satellites et une vaste région environnante ont été désignées " zone spéciale " en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale. Le programme offre une aide financière sous forme de subventions aux entreprises manufacturières à croissance rapide et à productivité élevée, désirant s'implanter, s'agrandir ou se moderniser dans la région de Montréal.

Les modifications apportées au programme de la zone spéciale de Montréal ont été annoncées le 5 décembre 1979. Le territoire de la zone spéciale de Montréal sera élargi et comportera deux zones auxquelles correspondront deux régimes de subventions. La zone I correspond à la région métropolitaine de Montréal. Dans cette zone, l'octroi des subventions à l'industrie continuera d'être régi par le principe de la sélectivité industrielle et deux secteurs industriels seront ajoutés à la liste des secteurs admissibles. La zone II comprend les villes satellites et la région périphérique, ainsi qu'une partie de la région de l'Outaouais. Dans cette zone, les entreprises manufacturières de tous les groupes industriels pourront bénéficier du programme de subventions. Autre modification

significative : les investissements reliés à la recherche industrielle seront désormais admissibles. Le programme modifié entrera en vigueur le 1^{er} avril 1980 et se terminera le 31 mars 1984.

Le programme de subventions au développement régional est financé et administré par le gouvernement fédéral. Celui-ci consulte les provinces, toutefois, avant de procéder à la désignation de régions à l'intérieur de leurs frontières. Il procède, en outre, à des consultations intensives avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux quand il s'agit de grands projets de subventions et de projets de moindre envergure touchant des industries " vulnérables " sur les plans notamment des besoins en infrastructure, des ressources ou de l'environnement.

Du 1^{er} juillet 1969 (date de l'entrée en vigueur de ce programme) au 31 décembre 1979, un peu plus de \$884,1 millions ont été engagés au chapitre des subventions au développement régional. Ces subventions reposent sur un total de 6 068 offres, lesquelles devaient entraîner, au moment où elles étaient faites, des investissements globaux de près de \$4,2 milliards au titre de l'actif admissible, et la création de plus de 148 000 emplois (sans compter les emplois indirects et ceux résultant de l'effet de multiplicateur).

Tableau 3.4

PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
 RÉPARTITION DU NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES
 PAR PROVINCE
 ANNÉE CIVILE 1979

| Province/ Territoires | Nombre net d'offres acceptées | Montant approximatif des subventions (en milliers de \$) | Investissements en immobilisations admissibles prévus (en milliers de \$) | Emplois directs prévus |
|---------------------------|--|---|--|------------------------------|
| Terre-Neuve | 35 | 3 643 | 13 265 | 648 |
| Nouvelle-Écosse | 87 | 11 732 | 33 224 | 1 395 |
| Île-du-Prince-Édouard | 27 | 1 621 | 6 419 | 231 |
| Nouveau-Brunswick | 72 | 14 008 | 38 547 | 1 456 |
| Québec | 558 | 87 252 | 417 800 | 10 623 |
| Ontario | 52 | 13 663 | 56 198 | 960 |
| Manitoba | 114 | 15 704 | 70 911 | 2 127 |
| Saskatchewan | 30 | 3 917 | 14 264 | 523 |
| Alberta | 6 | 592 | 1 818 | 93 |
| Colombie-Britannique | 15 | 2 327 | 8 561 | 232 |
| Yukon | 2 | 46 | 130 | 6 |
| Territoires du Nord-Ouest | 1 | 37 | 185 | 8 |
| Total | 999 | 154 542 | 661 322 | 18 302 |

Tableau 3.5

PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
 RÉPARTITION DU NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES
 PAR PROVINCE
 DU 1^{er} AVRIL 1969 AU 31 DÉCEMBRE 1979 *

| Province/ Territoires | Nombre net d'offres acceptées | Montant approximatif des subventions (en milliers de \$) | Investissements en immobilisations admissibles prévus (en milliers de \$) | Emplois directs prévus |
|---------------------------|--|---|--|------------------------------|
| Terre-Neuve | 195 | 28 743 | 94 874 | 4 921 |
| Nouvelle-Écosse | 470 | 84 410 | 338 466 | 10 899 |
| Île-du-Prince-Édouard | 164 | 16 265 | 47 453 | 2 705 |
| Nouveau-Brunswick | 463 | 85 219 | 280 958 | 10 262 |
| Québec | 3 301 | 416 559 | 2 152 528 | 83 476 |
| Ontario | 400 | 87 263 | 465 642 | 11 798 |
| Manitoba | 670 | 84 107 | 383 510 | 14 394 |
| Saskatchewan | 240 | 36 495 | 163 329 | 5 818 |
| Alberta | 86 | 33 479 | 203 710 | 2 571 |
| Colombie-Britannique | 71 | 11 317 | 47 981 | 1 586 |
| Yukon | 2 | 46 | 131 | 6 |
| Territoires du Nord-Ouest | 6 | 194 | 758 | 41 |
| Total | 6 068 | 884 097 | 4 179 340 | 148 477 |

* Au 31 décembre 1979, le nombre net d'offres acceptées depuis 1969 a débouché sur 2 908 projets achevés, 368 projets discontinués et 2 792 projets toujours en exploitation. Pour ce qui est des projets achevés et discontinués, il est évident que nous possédons des chiffres réels (par exemple, les projets achevés ont entraîné la création de 86 775 emplois directs réels, alors que les projets discontinués n'ont débouché sur aucun emploi). Par ailleurs, pour ce qui est des projets toujours en exploitation, les données ne sont qu'estimatives. Bien qu'on ait fusionné ces chiffres dans le présent tableau pour plus de brièveté, il convient de noter que les données réelles et estimatives sont par conséquent réunies; on doit donc examiner les totaux dans cette optique.

SECTION 3.3

AUTRES PROGRAMMES

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU RETABLISSEMENT
AGRICOLE DES PRAIRIES

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies, dont les bureaux principaux sont situés à Regina, en Saskatchewan, est responsable de l'application de cette loi. Elle a été instituée en 1935 et fusionnée au MEER au moment de la création de ce ministère en 1969.

Le Parlement a adopté cette loi en 1935 en vue de favoriser l'assainissement des sols gravement affectés par la sécheresse et l'érosion au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Des amendements à la loi ont été approuvés par la suite afin d'élargir le champ d'action des activités de l'ARAP.

L'ARAP permet la réalisation de programmes et projets continus destinés à sauvegarder et à exploiter les ressources en sols et en eaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ces activités visent la mise au point et l'amélioration des méthodes agricoles, d'arboriculture, d'approvisionnement en eau et d'utilisation des terres, et à accroître, en conséquence, la stabilité économique des habitants de ces provinces. L'ARAP administre en outre le programme des centres de services agricoles, lequel a été adopté en vue d'appuyer l'aménagement de réseaux d'adduction d'eau et d'égout dans des localités choisies des Prairies qui servent de centres de services importants pour les régions agricoles environnantes. L'ARAP est également responsable de certains aspects de la mise en oeuvre de l'entente provisoire sur l'aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse.

Aux termes de l'ARAP, le ministère est autorisé à conclure des ententes avec chacune des trois provinces des Prairies, avec des municipalités ou avec des particuliers en ce qui concerne l'application de l'objectif général de la Loi.

Les régions visées par les programmes de conservation et d'aménagement des sols et des eaux ainsi que de lutte contre la sécheresse constituent les éléments primordiaux de la structure du développement économique et social à long terme des Prairies.

Au cours de la période allant du 1^{er} avril 1969 au 31 décembre 1979, les dépenses du MEER aux termes du Programme du rétablissement agricole des Prairies se sont élevées à \$281,9 millions environ.

LA LOI SUR L'AMENAGEMENT RURAL ET LE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Les ententes ARDA

Le Parlement a adopté la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole en 1961 afin d'atténuer les problèmes du chômage et des désavantages sociaux dans les zones rurales. Les premières ententes fédérales-provinciales ARDA ont été signées en 1962 avec chacune des dix provinces. Des activités subséquentes se sont poursuivies en vertu d'une série d'ententes.

Au nombre des projets fédéraux-provinciaux à frais partagés, citons ceux portant sur l'utilisation des terres et le regroupement des fermes, le développement économique des régions rurales ainsi que la conservation des sols et des eaux.

La dernière entente ARDA, celle conclue avec l'Ontario, est venue à expiration le 31 mars 1979. La loi est toujours en vigueur, cependant, et les engagements découlant de projets approuvés avant la date d'échéance des diverses ententes conclues avec les provinces ont été maintenus. Les ententes auxiliaires élaborées d'après les ententes-cadres de développement permettent la réalisation des activités de type ARDA dans la plupart des provinces.

Du 1^{er} avril 1969 au 31 décembre 1979, le MEER a dépensé environ \$227,3 millions aux termes des ententes ARDA.

Les ententes spéciales ARDA

En vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, des ententes spéciales ARDA sur l'aménagement rural ont été signées en 1971 et 1972 avec les quatre provinces de l'Ouest; elles ont pour but d'améliorer la situation économique des autochtones vivant en milieu rural. Des ententes ont été conclues avec les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ces ententes prévoient la mise sur pied de programmes devant permettre aux ruraux, et en particulier aux autochtones, de profiter des programmes de développement rural en matière d'augmentation de l'emploi et d'amélioration des revenus et des conditions de vie en général.

Plus précisément, l'ARDA spéciale offre des stimulants afin d'inciter les autochtones à se lancer en affaires et favorise le relèvement des revenus de ceux qui travaillent dans les secteurs de la pêche, du piégeage et d'autres activités de production primaire. Les subventions financières destinées aux entreprises commerciales sont entièrement financées par le MEER; d'autres activités de développement socio-économique sont assumées par le MEER et les provinces selon une formule de partage des coûts. En certains cas, des fonds fédéraux additionnels sont offerts par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Depuis l'entrée en vigueur des ententes spéciales ARDA jusqu'au 31 décembre 1979, les dépenses du MEER aux termes de ces ententes se sont élevées à \$33,2 millions environ.

LE PLAN D'ENSEMBLE DE DEVELOPPEMENT DE
L'ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

Le plan vise à créer des conditions favorables qui permettront à la population de l'Ile-du-Prince-Edouard d'établir des entreprises économiques viables; le plan aiderait ainsi à relever le revenu par habitant à l'aide de mises de fonds et à créer des emplois additionnels tout en préservant l'environnement unique de l'île.

Le 7 mars 1969, l'Ile-du-Prince-Edouard a signé avec le Canada un plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans aux termes de la Loi sur le fonds de développement économique rural (FODER). Il sera donc en vigueur jusqu'au 31 mars 1984. La première phase du plan a pris fin le 31 mars 1975. La deuxième phase s'échelonne du 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1981.

Tous les programmes et projets entrepris en vertu du Plan sont approuvés conjointement par le Canada et la province. Par ailleurs, la province et ses organismes sont responsables de la mise en oeuvre des projets.

La participation canadienne au financement des programmes et projets prévus dans le cadre de la présente phase du plan est la suivante :

- programme de construction d'écoles : 50 %
- programme de recherche agricole : 100 %
- tous les autres programmes : 90 %

Les contributions financières du MEER à la phase actuelle du plan de développement, la phase II, ne dépasseront pas \$173,5 millions pour les exercices financiers de 1975-1976 à 1980-1981. Pour sa part, la province assumera environ \$38 millions pendant la même période. Ces sommes ne comprennent pas les dispositions spéciales relatives à l'aménagement de l'interconnexion électrique entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le continent - la quote-part maximale du MEER est de \$18 millions, le prêt maximal du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources est de \$9 millions, le solde étant assumé par la province.

Depuis l'entrée en vigueur du plan d'ensemble de développement de l'Ile-du-Prince-Edouard jusqu'au 31 décembre 1979, le MEER a engagé une somme approximative de \$237,2 millions.

SECTION 3.4

LES ORGANISMES RELEVANT DU PARLEMENT FEDERAL
PAR L'INTERMEDIAIRE DU
MINISTRE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE REGIONALE
OU
RELEVANT DIRECTEMENT DU MINISTRE

LE CONSEIL DES SUBVENTIONS AU DEVELOPPEMENT REGIONAL

L'institution

La Loi sur les subventions au développement régional a été modifiée en 1970-1971 par l'addition du paragraphe 15.1, lequel se lit comme suit :

" Le Ministre doit établir un Conseil chargé de lui donner des avis relativement à l'application de la loi."

La composition

Le conseil est présidé par le sous-ministre du MEER; au nombre des membres permanents de ce conseil figurent les sous-ministres adjoints du MEER, du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère des Finances, de la Commission/ministère de l'Emploi et de l'Immigration et du ministère de l'Environnement, ainsi que le commissaire adjoint de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

L'objectif

Le conseil est chargé de conseiller le ministre de l'Expansion économique régionale sur l'administration du programme des subventions à l'industrie à des fins de développement régional et sur d'autres questions connexes.

Le mandat

Afin d'atteindre les objectifs énoncés, le conseil étudie les points suivants et fait des recommandations à leur égard :

- les directives, lignes de conduite et autres instruments utilisés dans l'administration et l'évaluation des programmes;
- le traitement de demandes précises de garanties de prêts;
- le traitement de demandes précises de subventions comportant soit :
 - . un coût d'immobilisation et un nombre d'emplois supérieur à celui que les sous-ministres adjoints régionaux ont le pouvoir délégué d'autoriser;
 - . d'importantes questions de politique ou d'autres éléments névralgiques;

- . des cas relevant de l'autorité déléguée aux sous-ministres adjoints régionaux, mais où la subvention offerte a fait l'objet d'une demande de révision à la hausse de la part du requérant, et ce, en sachant que le conseil peut décider d'augmenter, de maintenir ou de réduire le montant de la subvention déjà offerte.

Comme on l'a déjà mentionné, le conseil est composé de sept membres permanents représentant le secteur public. On peut, au besoin, obtenir les services des conseillers des ministères de l'Energie, des Mines et des Ressources, de l'Agriculture et de la Consommation et des Corporations pour appuyer officiellement le conseil sur des questions touchant des cas précis reliés à leur ministère respectif. En outre, les sous-ministres adjoints régionaux du MEER ou leurs représentants autorisés sont toujours prêts à expliquer les recommandations relatives aux cas d'importance particulière pour leur région.

En vue d'accélérer le processus de prise de décisions et de réduire la charge de travail des membres du conseil, un comité exécutif a été formé pour passer en revue des projets individuels et pour formuler des recommandations à leur égard. Les membres du comité exécutif ont été nommés par le conseil et choisis parmi ses propres membres; ce sont :

- le sous-ministre du MEER;
- un sous-ministre adjoint du MEER;
- un sous-ministre adjoint du ministère de l'Industrie et du Commerce;
- un sous-ministre adjoint du ministère des Finances.

Le conseil tient au moins une réunion mensuelle, qui a lieu normalement le troisième vendredi du mois. Le président peut convoquer le comité exécutif chaque fois qu'il faut traiter de cas urgents.

Les cas examinés

Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1979, le conseil a passé en revue 299 cas; il a présenté 234 recommandations d'acceptation et 65 recommandations de rejet.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON (DEVCO)

La Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) a été établie par une loi du Parlement, sanctionnée le 7 juillet 1967 (SRC 1970, c. C-13); elle est entrée en fonction par proclamation le 1^{er} octobre 1967 à titre de société de la Couronne propriétaire. L'institution de cette société avait pour but de rendre compte de façon rationnelle de l'industrie houillère de l'île du Cap-Breton et d'élargir l'assise économique de la région; il s'agissait de favoriser le financement et le développement de l'industrie en vue de fournir de l'emploi dans des secteurs autres que l'exploitation de la houille.

La Société de développement du Cap-Breton comprend deux divisions : la Division des charbonnages et la Division du développement industriel. La Division des charbonnages est responsable de l'exploitation minière et des opérations connexes dans les bassins houillers de Sydney sur l'île du Cap-Breton. La Division du développement industriel est chargée :

- de promouvoir et d'appuyer le financement et le développement de l'industrie sur l'île du Cap-Breton;
- de fournir de l'emploi afin d'élargir l'assise économique de l'île.

La société exploite trois mines de houille, dont deux sont récentes, et une usine moderne de préparation du charbon, laquelle lui a permis de pénétrer le marché du charbon métallurgique. On a approuvé le percement d'un tunnel de recherche pour une nouvelle mine thermique à Donkin, dans le but d'en vérifier la viabilité éventuelle.

La DEVCO participe à l'aménagement d'installations touristiques; elle favorise le développement des industries de la fabrication et de la transformation, de l'élevage du poisson, de l'ostréiculture, de l'élevage du mouton et d'autres activités agricoles. Elle dirige un parc industriel et des entrepôts portuaires.

La société relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Expansion économique régionale.

Du 1^{er} avril 1968 au 31 décembre 1979, le gouvernement fédéral a versé au total plus de \$523 millions à la société.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE L'ATLANTIQUE

Le ministre de l'Expansion économique régionale est également responsable du Conseil de développement de la région de l'Atlantique. Celui-ci conseille le ministre sur les propositions, les plans et les programmes relatifs à l'expansion économique et au relèvement social dans la région de l'Atlantique.

SECTION 3.5

LES POUVOIRS LEGISLATIFS

La création du ministère de l'Expansion économique régionale remonte à 1969. Son mandat est précisé dans la Loi sur l'organisation gouvernementale de 1969 (SC 1968-1969, c. 28) et dans la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale (SRC 1970, c. R-4).

Le ministre de l'Expansion économique régionale est chargé de l'application des lois additionnelles suivantes :

- La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) (SRC 1970, c. A-4);
- La Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique (MVEPA) (SRC 1970, c. A-17), aujourd'hui inappliquée;
- La Loi sur la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) (SRC 1970, c. C-13), dans sa forme modifiée;
- La Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale (SRC 1970, c. R-4);
- La Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces maritimes (UTMM) (SRC 1970, c. M-4), aujourd'hui inappliquée;
- La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP) (SRC 1970, c. P-17);
- La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR) (SRC 1970, c. R-3).

SECTION 4

L'ORGANISATION ET LE MODE D'OPERATION

SECTION 4.1

L'ORGANIGRAMME

MINISTER - MINISTRE

DEPUTY MINISTER
SOUS-MINISTRE

ATLANTIC DEVELOPMENT COUNCIL
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

INCENTIVES ADVISORY BOARD
CONSEIL CONSULTATIF
DES SUBVENTIONS

SENIOR ADM
FINANCE & ADMINISTRATION
OTTAWA
S-M-A PRINCIPAL
FINANCES ET ADMINISTRATION
OTTAWA

ADM
PLANNING & COORDINATION
OTTAWA
S-M-A
PLANIFICATION ET COORDINATION
OTTAWA

- DIRECTOR ADMIN & TECHNICAL SERVICES / DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS
- DIRECTOR PERSONNEL SERVICES / DIRECTEUR SERVICES DU PERSONNEL
- DIRECTOR MANAGEMENT, INFORMATION & COMPUTER SERVICES / DIRECTEUR SERVICES INFORMATIQUES ET INTÉGRÉS DE GESTION
- DIRECTOR GENERAL FINANCIAL SERVICES / DIRECTEUR GÉNÉRAL SERVICES FINANCIERS
- DIRECTOR LEGAL SERVICES / DIRECTEUR SERVICES DU CONTENTIEUX

- DIRECTOR PUBLIC INFORMATION / DIRECTEUR SERVICE DE L'INFORMATION
- DIRECTOR GENERAL PROJECT ASSESSMENT & EVALUATION / DIRECTEUR GÉNÉRAL ÉTUDES ET ÉVALUATION DES PROJETS
- DIRECTOR GENERAL INDUSTRIAL INCENTIVES / DIRECTEUR GÉNÉRAL SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE
 - DIRECTOR INCENTIVES EMPL & LOAN GUARANTEES / DIRECTEUR ÉVAL DES SUBVENT ET GARANTIES DE PRÊTS
 - DIRECTOR OPERATIONAL PLANNING / DIRECTEUR PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE
- DIRECTOR GENERAL ANALYSIS & LIAISON / DIRECTEUR GÉNÉRAL ANALYSE ET LIAISON
 - DIRECTOR ECONOMIC ANALYSIS / DIRECTEUR ANALYSE ÉCONOMIQUE
 - DIRECTOR POLICY ANALYSIS / DIRECTEUR ANALYSE DES POLITIQUES
 - DIRECTOR PROGRAM ANALYSIS & LIAISON / DIRECTEUR ANALYSE DES PROGRAMMES ET LIAISON

ADM WEST S-M-A WEST
SASKATOON

ADM S-M-A
ONTARIO, TORONTO

ADM S-M-A
QUEBEC, MONTREAL

ADM ATLANTIC S-M-A ATLANTIQUE
MONCTON

WINNIPEG
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
WINNIPEG

SASKATOON
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
FINANCIAL & ADMIN SERVICES
DIRECTEUR SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

SASKATOON
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
NORTHWEST & SPECIAL PROGRAMS
PROGRAMMES NORD-OUEST ET SPÉCIAUX

TORONTO
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
OPERATIONS
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS

TORONTO
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
PLANNING AND DEVELOPMENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT

QUEBEC
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
QUÉBEC

MONTREAL
SR DEVELOPMENT EXECUTIVE
MAJOR INITIATIVES
ADMINISTRATEUR
PRINCIPAL DE DÉVELOPPEMENT
INITIATIVES MAJEURES

ST JOHN'S
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
NEWFOUNDLAND
ST JEAN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
TERRE-NEUVE

MONTREAL
EXEC DIRECTOR
COORDINATION & PROG SERVICES
DIRECTEUR EXÉCUTIF
COORD ET SERV AUX PROGRAMMES

MONTREAL
EXECUTIVE DIRECTOR
ADMIN SERV. & SPECIAL PROG.
DIRECTEUR EXÉCUTIF
SERVICES ADMINISTRATIFS
ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

REGINA
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SASKATCHEWAN

SASKATOON
DIRECTOR
DIRECTEUR
INDUSTRIAL DEVELOPMENT
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

SASKATOON
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
NORTH URBAN
PROGRAM SERVICES
SERVICES DES PROGRAMMES
URBAINS ET URBAINS

THUNDER BAY
DIRECTOR
DIRECTEUR
OPERATIONS
DES OPÉRATIONS

TORONTO
DIRECTOR
DIRECTEUR
REGIONAL ANALYSIS
ANALYSE RÉGIONALE

MONTREAL
DIRECTOR
DIRECTEUR
ECONOMIC ANALYSIS
ANALYSE ÉCONOMIQUE

MONTREAL
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
PROMOTION & INCENTIVES
PROMOTION ET SUBVENTIONS

HALIFAX
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
NOVA SCOTIA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
NOUVELLE-ÉCOSSE

MONCTON
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DEVELOPMENT PROGRAMS
PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

DIRECTOR
DIRECTEUR
INDUSTRIAL INCENTIVES
SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE

EDMONTON
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ALBERTA

SASKATOON
DIRECTOR
DIRECTEUR
REGIONAL ANALYSIS
ANALYSES RÉGIONALES

SASKATOON
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
NORTH URBAN
PROGRAM SERVICES
SERVICES DES PROGRAMMES
URBAINS ET URBAINS

SUDBURY
DIRECTOR
DIRECTEUR
OPERATIONS
DES OPÉRATIONS

TORONTO
DIRECTOR
DIRECTEUR
DEVELOPMENT
DÉVELOPPEMENT

MONTREAL
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
PROMOTION & INCENTIVES
PROMOTION ET SUBVENTIONS

CHARLOTTETOWN
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
P.E.I.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ÎLE-DE-PRINCE-ÉDOUARD

MONTREAL
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
PLANNING & COORDINATION
PLANIFICATION ET COORDINATION

DIRECTOR
DIRECTEUR
REGIONAL INITIATIVES
INITIATIVES RÉGIONALES

VICTORIA
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
C.B.C. - BRITANNIA

SASKATOON
DIRECTOR
DIRECTEUR
PROG COORD
PROG ET COORD

TORONTO
DIRECTOR
DIRECTEUR
OPERATIONS
DES OPÉRATIONS

TORONTO
DIRECTOR
DIRECTEUR
ADMINISTRATION AND PROGRAM SERVICES
ADMINISTRATION ET SERVICES
DES PROGRAMMES

MONTREAL
DIRECTOR QUEBEC
DESIGNATED REGIONS
DIRECTEUR RÉGIONS
DÉSIGNÉES DU QUÉBEC

FREDERICTON
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
NEW BRUNSWICK
DIRECTEUR GÉNÉRAL
NOUVEAU-BRUNSWICK

DIRECTOR
DIRECTEUR
PLANNING
PLANIFICATION

DIRECTOR
DIRECTEUR
EVALUATION
ÉVALUATION

REGINA
DIRECTOR GENERAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
R.F.R.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
R.F.R.A.

DIRECTOR
DIRECTEUR
COMMUNICATIONS
COMMUNICATION

MANAGER
POLICY & PROGRAM
COORDINATION
COORDINATION DES
POLITIQUES ET DES PROGRAMMES

MONTREAL
DIRECTOR
DIRECTEUR
SPECIAL ZONES
ZONES SPÉCIALES DE
MONTREAL

DIRECTOR
DIRECTEUR
COMMUNICATIONS
COMMUNICATION

MANAGER
POLICY & PROGRAM
COORDINATION
COORDINATION DES
POLITIQUES ET DES PROGRAMMES

SECTION 4.2

L'ORGANISATION MINISTERIELLE

Le ministère est entièrement décentralisé; l'administration centrale est située dans la région de la capitale nationale, à Hull (Québec); il existe des bureaux régionaux à Moncton, Montréal, Toronto et Saskatoon, un bureau provincial dans chaque capitale provinciale, ainsi que plusieurs bureaux auxiliaires, situés un peu partout au pays. Grâce à cette structure décentralisée, le MEER peut s'assurer une forte présence dans les régions; elle lui permet, en outre, de collaborer étroitement avec les provinces en vue de déterminer et d'entreprendre des activités de développement régional.

L'ADMINISTRATION CENTRALE

L'administration centrale est formée de trois groupes : la planification et la coordination, les finances et l'administration et le cabinet du sous-ministre.

La planification et la coordination

Sous la conduite d'un sous-ministre adjoint, ce groupe comprend quatre directions :

- La Direction de l'analyse et de la liaison s'occupe des analyses socio-économiques à l'échelle interrégionale, nationale et internationale; elle contrôle les initiatives proposées par les régions quant à leur incidence à l'échelle nationale ou interrégionale; elle assure la liaison tant au sein du ministère qu'avec les autres ministères en vue d'assurer l'uniformité des politiques.
- La Direction de l'étude des projets et de l'évaluation procède à l'évaluation économique et commerciale des initiatives régionales plus importantes. Une telle analyse est menée par des équipes de projets composées de spécialistes des finances, de la commercialisation et des affaires, et provenant de la direction ou de divers organismes du secteur privé, auxquels s'ajoutent les économistes spécialisés dans l'évaluation de l'incidence économique des projets d'envergure. Les études entreprises sur une installation d'acier semi-ouvré en Nouvelle-Ecosse, sur la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers à travers le Canada, sur l'exploitation des gisements de charbon en Colombie-Britannique ou sur une raffinerie de zinc au Nouveau-Brunswick illustrent bien le genre de travail dont se charge cette direction.

- La Direction des subventions à l'industrie s'occupe des grandes orientations de politique touchant la planification et la mise en oeuvre du programme de subventions au développement régional (PSDR), tout en offrant des conseils en matière de politique sur les questions de subventions industrielles qui intéressent le MEER ou d'autres ministères. Sa fonction au chapitre de la planification des nouvelles politiques sur les subventions, et de l'évaluation de l'incidence des programmes actuels à cet égard, ou connexes, revêt une importance particulière.

La direction prépare les lignes directrices opérationnelles du PSDR et elle en surveille l'application dans tout le pays. Elle assure notamment l'orientation fonctionnelle du système national de traitement des données informatisé sur les subventions du ministère, données à partir desquelles sont préparés les Rapports mensuels au parlement, ainsi que d'autres statistiques, et les rapports de gestion.

Les principaux cas de subventions, au nombre desquels figurent les propositions relatives aux garanties de prêts, sont examinés et coordonnés en vue de leur présentation au Comité consultatif des subventions. La direction se charge, en outre, de toutes les mesures de recouvrement concernant les cas de subventions qui ne satisfont pas aux exigences réglementaires ou à d'autres conditions.

- La Direction des services d'information est chargée d'élaborer un programme national d'information, de fournir des services spécialisés et un soutien aux autres sous-sections et d'assurer la coordination des services d'information du ministère à l'échelle nationale, régionale et provinciale.

Les finances et l'administration

Ce groupe, chapeauté par un sous-ministre adjoint, se compose de cinq directions :

- Le Service du contentieux fournit au ministère les services juridiques, dont la rédaction des règlements et la prestation de conseils et de services sur les questions de droit criminel et civil. Il coordonne, en outre, les services juridiques fournis au

ministère par les bureaux de l'administration centrale et les bureaux régionaux du ministère de la Justice.

- Les Services du personnel appuient le ministère dans toutes les questions traitant de la gestion du personnel. Les services offerts comprennent notamment la classification, la rémunération, les relations de travail, la dotation, la formation et le perfectionnement, l'évaluation du rendement, les programmes de bilinguisme, un système de recherche documentaire sur le personnel et d'autres programmes touchant des groupes ou des particuliers spéciaux ou éprouvant des difficultés.
- Les Services financiers sont responsables, à l'échelle du ministère, des questions, des méthodes et des systèmes financiers, et fournissent aux bureaux régionaux et provinciaux, dans le contexte d'un ministère décentralisé, conseils et orientation en matière de gestion financière.
- Les Services administratifs et techniques sont chargés de l'élaboration et du contrôle des politiques administratives, ainsi que de la prestation de conseils sur les questions administratives. Ils fournissent, en outre, à l'administration centrale une gamme complète de services administratifs spécialisés dans les domaines tels que la gestion du matériel et des biens-fonds, la gestion des dossiers, les contrats, les présentations, le traitement des mots et les services de bibliothèque.
- Les Services informatiques et intégrés de gestion sont chargés d'obtenir la définition précise des besoins des utilisateurs, d'élaborer et d'exploiter les systèmes intégrés de gestion, ainsi que de fournir un appui, sur le plan de la programmation, aux diverses fonctions analytiques de la planification et de la coordination.

Le cabinet du sous-ministre

En collaboration avec les sous-ministres adjoints, le cabinet du sous-ministre est, notamment, responsable des relations parlementaires et de la préparation finale de la correspondance présentée à la signature du ministre et du sous-ministre. Il fournit également les services de soutien généraux au sous-ministre.

LES BUREAUX REGIONAUX

Quatre sous-ministres adjoints travaillent à l'extérieur de la région de la capitale nationale et sont appuyés par les effectifs nécessaires pour surveiller la planification, la mise en oeuvre et l'administration de toutes les activités du ministère dans leur région respective. Les bureaux régionaux se composent habituellement des éléments suivants :

- la Division du développement régional, qui identifie les projets industriels et les principales possibilités de développement dans la région et cherche à les exploiter, de concert avec les autres ministères fédéraux, avec les provinces et avec le secteur privé;
- la Division de l'analyse régionale, qui se tient au courant de la conjoncture économique régionale;
- la Division des subventions à l'industrie, qui traite les demandes de subventions plus importantes envoyées par les bureaux provinciaux;
- la Division de la coordination des programmes et des services techniques, qui coordonne les activités du ministère dans les diverses provinces de la région et fournit des conseils techniques;
- la Division de l'administration et des services des programmes, qui est notamment chargée des services juridiques, financiers et administratifs, ainsi que de ceux du personnel et des données;
- la Division des services d'information régionale, qui planifie et met en oeuvre, dans les régions, les programmes d'information; elle appuie, de plus, les activités d'information dans la province.

LES BUREAUX PROVINCIAUX

Ces bureaux ont à leur tête un directeur général et sont situés dans les capitales provinciales. En Ontario, où l'administration centrale régionale et les bureaux provinciaux sont tous deux situés à Toronto, de nombreuses fonctions du bureau provincial sont effectuées par l'un des bureaux auxiliaires plus importants, celui de Thunder Bay.

Les bureaux provinciaux se composent habituellement des sous-sections suivantes :

- la Sous-section du développement et de l'analyse, qui travaille, en étroite collaboration avec le gouvernement provincial, à l'analyse de la conjoncture économique, ainsi qu'à la détermination et à l'exploitation des possibilités de développement de la province;
- la Sous-section des subventions à l'industrie, qui s'occupe de toutes les demandes de subventions relatives à des projets dans la province;
- la Sous-section des finances et des services administratifs;
- la Sous-section de l'information.

LES BUREAUX AUXILIAIRES

Il existe 11 bureaux auxiliaires du MEER à travers le pays. Ces bureaux répondent aux besoins locaux et évaluent sur place des projets et des activités en particulier.

SECTION 4.3

LE PROFIL DU PERSONNEL

HISTORIQUE

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a été créé en avril 1969. En 1973, le Conseil du Trésor a approuvé une réorganisation du ministère, destinée à décentraliser considérablement ses opérations.

Au cours de la deuxième moitié de 1973, on a nommé les 4 sous-ministres adjoints responsables des régions, ainsi que les 2 sous-ministres adjoints de l'administration centrale.

Depuis qu'il est décentralisé, le ministère est en mesure de répondre plus rapidement aux besoins locaux, régionaux et provinciaux; il peut, de plus, coordonner plus efficacement, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les possibilités de développement, et y donner suite.

A l'administration centrale, le personnel assure la direction fonctionnelle des services administratifs, des services d'analyse et des services de soutien pour les bureaux situés à l'extérieur, la coordination entre les régions, ainsi que la liaison avec les autres ministères fédéraux.

Les données suivantes indiquent les différences dans la répartition du personnel, dans l'ensemble du ministère, avant et après la décentralisation.

Tableau 4.1

REPARTITION DU PERSONNEL
ADMINISTRATION CENTRALE ET REGIONS
1973-1979

| | Effectif au 31 mars | | | | Effectif au 31 décembre 1979 |
|---------------------------------|---------------------|-------|-------|-------|---------------------------------|
| | 1973 | 1977 | 1978 | 1979 | |
| Région de l'Atlantique | 77 | 265 | 283 | 293 | 267 |
| Région du Québec | * | 143 | 153 | 177 | 179 |
| Région du Centre | 57 | ** | ** | ** | ** |
| Région de l'Ontario | * | 68 | 76 | 72 | 63 |
| Région de l'Ouest | 65 | 265 | 280 | 283 | 277 |
| Toutes les régions | 199 | 741 | 792 | 825 | 786 |
| Administration centrale | 760 | 424 | 402 | 398 | 356 |
| ARAP | 743 | 817 | 776 | 749 | 954 *** |
| Ministère (y compris l'ARAP) | 1 702 | 1 982 | 1 970 | 1 972 | 2 096 |

* Cet effectif est compris dans la région du Centre.

** La région du Centre a été divisée pour former deux régions distinctes : celle du Québec et celle de l'Ontario.

*** Ce chiffre reflète le nombre de travailleurs saisonniers qui apparaissaient encore sur la feuille de paye au 31 décembre 1979.

Tableau 4.2

REPARTITION DU PERSONNEL *
ADMINISTRATION CENTRALE ET BUREAUX REGIONAUX ET PROVINCIAUX
AU 31 DECEMBRE 1979

| | | |
|--|-----|-------|
| <u>Région de l'Atlantique</u> | | 267 |
| Moncton (bureau régional) | 95 | |
| Fredericton | 47 | |
| Halifax | 41 | |
| Saint-Jean (Terre-Neuve) | 51 | |
| Charlottetown | 22 | |
| Conseil de développement de la région de l'Atlantique (Saint-Jean, Terre-Neuve) | 11 | |
| <u>Région du Québec</u> | | 179 |
| Montréal (bureau régional) | 136 | |
| Québec | 43 | |
| <u>Région de l'Ontario</u> | | 63 |
| Toronto (bureau régional) | 40 | |
| Thunder Bay | 23 | |
| <u>Région de l'Ouest</u> | | 277 |
| Saskatoon (bureau régional) | 106 | |
| Winnipeg | 51 | |
| Regina | 53 | |
| Edmonton | 27 | |
| Victoria | 40 | |
| ARAP | | 954 |
| <u>Administration centrale</u> | | 356 |
| <u>Ministère (y compris l'ARAP)</u> | | 2 096 |

* Les chiffres indiqués ci-dessus comprennent le total des effectifs pour un nombre de petits bureaux auxiliaires qui relèvent également du ministère. Ces bureaux ne font pas l'objet d'une mention distincte en raison du fait que le personnel qui y est affecté est peu nombreux et aussi parce que, dans bien des cas, ils n'ont pas, jusqu'à maintenant, été entièrement dotés. Voici cependant la liste de ces bureaux : Goose Bay (Labrador), Bathurst (N.-B.), Rimouski, Alma et Val-d'Or (Québec), Sudbury (Ontario), Thompson (Manitoba), Prince George (C.-B.), Yellowknife (T.N.-O.) et Whitehorse (Yukon). Dans le cas de l'ARAP, le total indiqué comprend non seulement l'administration centrale de Regina mais aussi un grand nombre de petits bureaux disséminés à travers les trois provinces des Prairies.

Tableau 4.3

REPARTITION DU PERSONNEL
EFFECTIF, UTILISATION ET AFFECTATION
AU 31 DECEMBRE 1979

| | Effectif total * | Utilisation des années- personnes 1979-1980 | Nombre d'années- personnes approuvées 1979-1980 |
|---|---------------------|--|---|
| Administration centrale | 356 | 274,49 | 391 |
| Région de l'Atlantique | 267 | 203,52 | 273 |
| Région du Québec | 179 | 128,93 | 170 |
| Région de l'Ontario | 63 | 49,18 | 70 |
| Région de l'Ouest | 277 | 197,16 | 264 |
| Ministère (à l'exclusion de l'ARAP) | 1 142 | 853,28 | 1 168 |
| ARAP | 954 | 665,41 | 877 |
| Ministère (y compris l'ARAP) | 2 096 | 1 518,69 | 2 045 |

* Y compris les employés occasionnels et les employés en congé.

L'ORGANISATION OPERATIONNELLE
ET LE ROLE DES PRINCIPAUX AGENTS

Afin de réaliser les objectifs énoncés pour le MEER, 4 bureaux régionaux ont été établis à Moncton, Montréal, Toronto et Saskatoon; chacun est dirigé par un sous-ministre adjoint. A son tour, chaque sous-ministre adjoint a créé un bureau provincial situé dans la capitale provinciale et dirigé par un directeur général provincial.

Le directeur général provincial

Le principal rôle à ce niveau consiste à s'assurer que le budget global affecté au bureau provincial est dépensé de façon à respecter l'esprit des ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou autres, et les entreprises privées.

Le MEER compte 17 directeurs généraux et 37 directeurs, chargés de diverses responsabilités de gestion; ils relèvent directement ou indirectement des 4 sous-ministres adjoints régionaux, ou, à l'administration centrale, du sous-ministre adjoint principal ou du sous-ministre adjoint chargé de la planification et de la coordination.

Dans l'exécution de ses fonctions, un directeur général provincial fait appel à plusieurs spécialistes clés, à qui il délègue des responsabilités de gestion. Au nombre de ces derniers, notons :

Les analystes

La plupart de ces analystes sont des économistes qui s'occupent du travail analytique et de recherche, soit à l'administration centrale, soit dans les régions. Ces spécialistes sont la pierre angulaire du ministère, dans la mesure où leur analyse servira à déterminer les objectifs que le gouvernement fédéral pourrait choisir de poursuivre et de l'incidence de telles décisions sur les plans local, régional ou national. L'administration centrale compte approximativement 63 de ces spécialistes, tandis que 51 analystes de ce genre sont dispersés à travers le pays.

Une fois les possibilités déterminées et acceptées, chaque projet incombe alors aux agents de développement et de mise en oeuvre. A cet égard, le ministère a établi les principaux éléments clés suivants.

Les agents de développement

Cette fonction ne s'exerce qu'aux échelons régional et provincial (51 dans les provinces de l'Atlantique, 24 au sein de l'ARAP et 39 ailleurs). Il s'agit de procéder à des analyses en vue de formuler des recommandations pour les politiques ministérielles dans les domaines touchant, par exemple, l'élaboration d'approches et de moyens nouveaux qui permettront de faire face aux besoins urbains et industriels, ou aux possibilités de développement, et de mécanismes de mise en oeuvre.

Les agents de mise en oeuvre des programmes

Ce rôle particulier touche principalement l'administration fédérale des ententes à frais partagés, à partir d'un point de vue plus général que celui des subventions à l'industrie. Il englobe des éléments tels que les projets d'investissement, la prestation de services de dotation et de soutien, l'exploration et l'aménagement des ressources, ainsi que les programmes de développement communautaire.

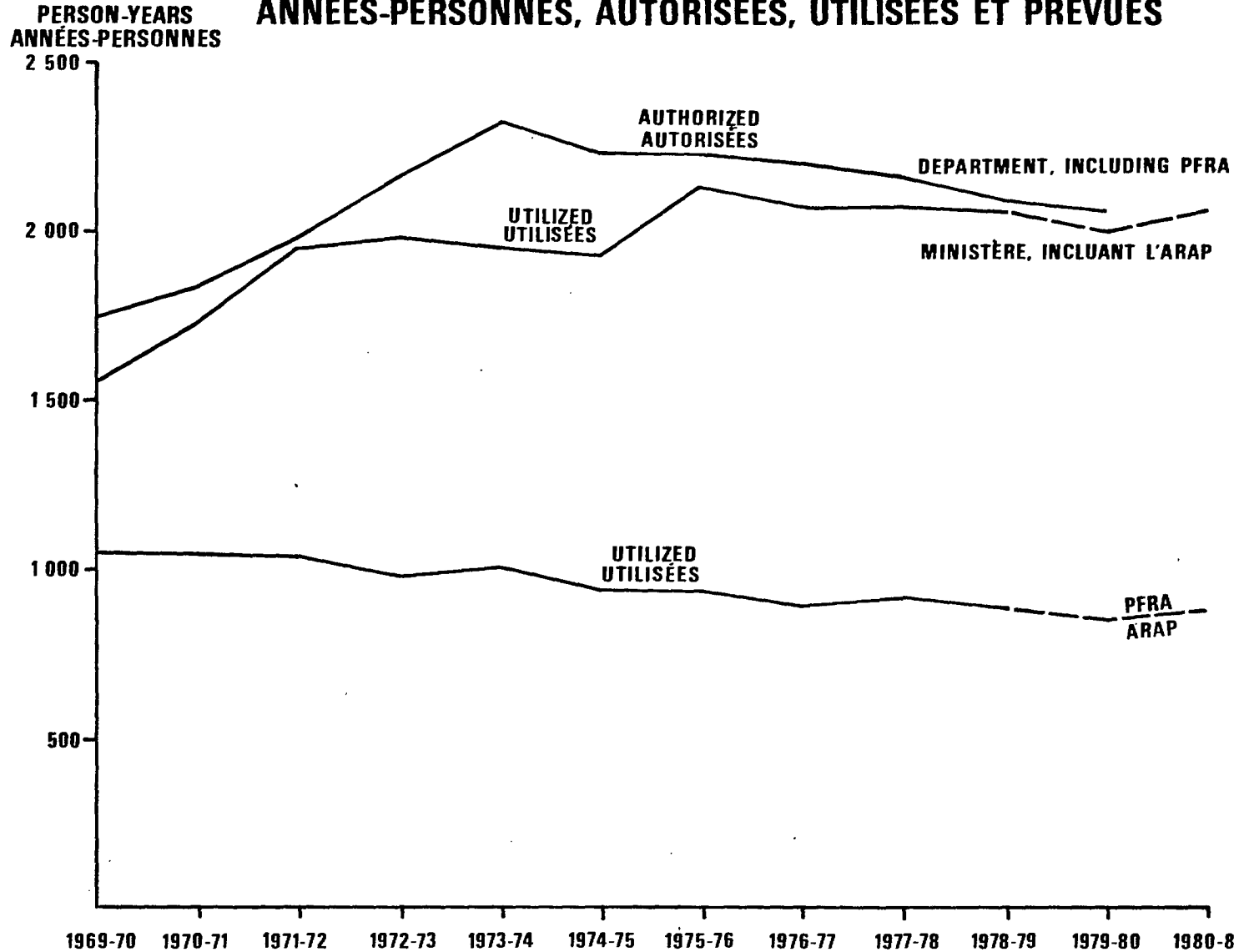
Cette fonction est l'apanage des régions et met à contribution environ 53 agents.

Les agents de subventions à l'industrie

La plupart des agents de subventions à l'industrie oeuvrent dans les régions ou dans les provinces.

Ainsi, des 112 agents chargés de ce rôle en particulier, 95 travaillent à l'extérieur de l'administration centrale. Il incombe à ces agents d'évaluer les demandes relatives aux subventions et, suivant la complexité du cas, d'autoriser éventuellement la subvention. Dans d'autres cas, il faut obtenir l'approbation à un échelon supérieur, suite à laquelle les agents de subventions à l'industrie ont les pouvoirs d'effectuer tous les paiements convenus, y compris le versement final.

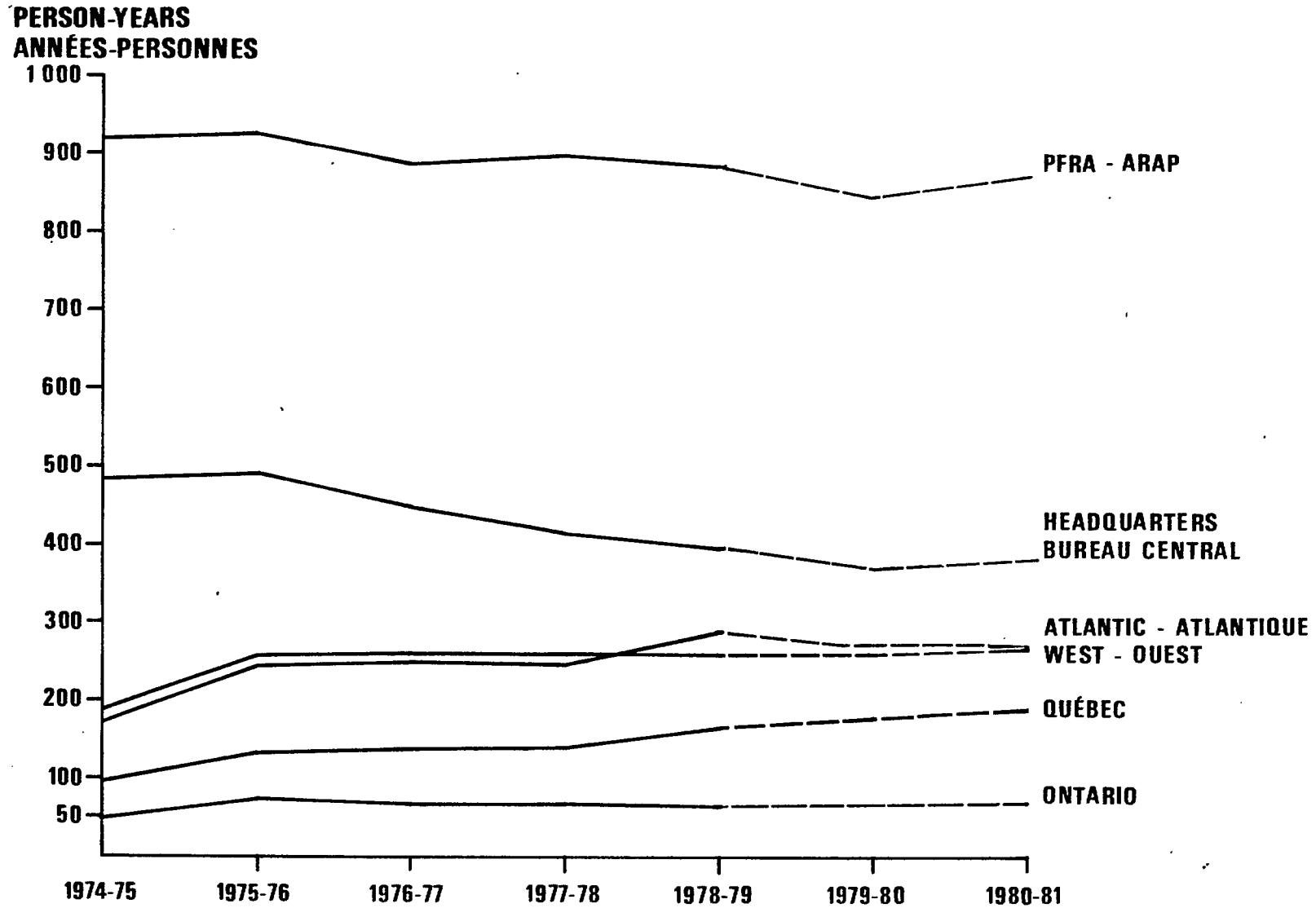
PERSON-YEARS, AUTHORIZED, UTILIZED AND FORECAST ANNÉES-PERSONNES, AUTORISÉES, UTILISÉES ET PRÉVUES



NOTE: 1980-81 MAIN ESTIMATES AS SUBMITTED.

NOTA: BUDGET PRINCIPAL 1980-1981 TEL QUE SOUMIS

PERSON-YEAR UTILIZATION BY REGION ANNÉES-PERSONNES UTILISÉES PAR RÉGION



- III -

NOTE: 1980-81 MAIN ESTIMATES AS SUBMITTED.

NOTA: BUDGET PRINCIPAL 1980-1981 TEL QUE SOUMIS

RÉPARTITION DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE
PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE
ADMINISTRATION CENTRALE ET RÉGIONS
AU 31 DÉCEMBRE 1979

| | <u>Catégorie professionnelle</u> | | | | | | | |
|-------------------------|--|--------|--|--------|--|--------|--------------|--------|
| | <u>Cadres supérieurs et intermédiaires</u> | | <u>Services administratifs et service extérieur; personnel scientifique et professionnel</u> | | <u>Personnel technique, d'exploitation et de soutien administratif</u> | | <u>Total</u> | |
| | (nombre) | (en %) | (nombre) | (en %) | (nombre) | (en %) | (nombre) | (en %) |
| Administration centrale | 12 | 27,3 | 141 | 15,3 | 203 | 18,0 | 356 | 17,0 |
| Région de l'Atlantique | 11 | 25,0 | 146 | 15,8 | 110 | 9,8 | 267 | 12,7 |
| Région du Québec | 4 | 9,1 | 107 | 11,6 | 68 | 6,0 | 179 | 8,6 |
| Région de l'Ontario | 4 | 9,1 | 25 | 2,7 | 34 | 3,0 | 63 | 3,0 |
| Région de l'Ouest | 11 | 25,0 | 145 | 15,7 | 121 | 10,7 | 277 | 13,2 |
| ARAP | 2 | 4,5 | 359 | 38,9 | 593 | 52,5 | 954 | 45,5 |
| Total | 44 | 100,0 | 923 | 100,0 | 1 129 | 100,0 | 2 096 | 100,0 |

Expansion prévue du MEER en fonction des
lignes directrices du Conseil du Trésor

Conformément au budget du ministère pour les...
exercices 1975-1976, 1976-1977 et 1977-1978, les années-
personnes autorisées se répartissaient comme suit :

| <u>1975-1976</u> | <u>1976-1977</u> | <u>1977-1978</u> |
|------------------|------------------|------------------|
| 2 208 | 2 197 | 2 162 |

Ces chiffres laissent prévoir une baisse de 0,50 % pour
1976-1977 par rapport à 1975-1976 et une baisse de 1,59 %
pour 1977-1978 par rapport à 1976-1977, respectant ainsi les
lignes directrices du Conseil du Trésor relatives à une
augmentation nulle de la population active.

| <u>1978-1979</u> | <u>1979-1980</u> |
|------------------|------------------|
| 2 087 | 2 045 |

En 1978-1979, le nombre d'années-personnes autorisées
s'élevait à 2 087, ce qui représentait une autre baisse de
3,4 %. Le nombre d'années-personnes autorisées pour
l'exercice 1979-1980, a été réduit à 2 045, respectant
encore les lignes directrices du Conseil du Trésor relatives
à une augmentation nulle de la population active.

LES CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES DU MINISTÈRE

Conformément à l'autorité du Conseil du Trésor, le ministère se voit accorder, en vertu de l'autorisation de personnel supérieur (APS), un complément de 269 années-personnes. Ce complément comprend tous les postes qui sont l'équivalent d'un administrateur de programme de niveau 6 (traitement actuel entre \$30 192 et \$34 082) ou supérieur. Au sein du ministère, ces postes représentent des fonctionnaires supérieurs de niveaux 1, 2, 3 et 4, des économistes de niveaux 6, 7 et 8, des agents commerciaux de niveaux 3 et 4, des administrateurs de programmes de niveau 6, des ingénieurs de niveaux 6 et 7, des agents d'administration de niveau 8, des agents de personnel de niveau 6, des agents des services informatisés de niveau 5, des agents financiers de niveau 6 et des agents d'information de niveau 6.

Le ministère se voit accorder 45 années-personnes au chapitre du complément de cadres supérieurs (CCS) du ministère, qui fait partie de l'APS et qui comprend 40 agents supérieurs de niveaux 1, 2, 3 et 4, 4 économistes de niveau ES 8 et 1 ingénieur de niveau 7.

La répartition de l'APS au sein du ministère s'établit comme suit :

Tableau 4.5

REPARTITION DE L'APS
ADMINISTRATION CENTRALE ET REGIONS
AU 31 DECEMBRE 1979

| | CCS | | APS * | |
|---------------------------------|----------|--------|----------|--------|
| | (nombre) | (en %) | (nombre) | (en %) |
| Administration centrale | 12 | 27,3 | 56 | 21,3 |
| Région de l'Atlantique | 11 | 25,0 | 78 | 29,6 |
| Région du Québec | 4 | 9,1 | 42 | 16,0 |
| Région de l'Ontario | 4 | 9,1 | 15 | 5,7 |
| Région de l'Ouest | 11 | 25,0 | 62 | 23,6 |
| ARAP | 2 | 4,5 | 10 | 3,8 |
| Ministère (y compris l'ARAP) | 44** | 100,0 | 263 | 100,0 |

* Les chiffres de la colonne APS comprennent ceux de la colonne CCS.

** Comprend 1 personne, en congé non payé, qui n'apparaît pas dans les autres tableaux.

Tableau 4.6

RÉPARTITION DES POSTES SX ET DE NIVEAUX ÉQUIVALENTS
 ADMINISTRATION CENTRALE ET RÉGIONS
 AVANT ET APRÈS LA DÉCENTRALISATION

| | <u>Avant la décentralisation</u> | | <u>Après la décentralisation (au 31 décembre 1979)</u> | |
|--|----------------------------------|--|--|--|
| | (nombre) | (en % par rapport au total des postes SX et de niveaux équivalents) | (nombre) | (en % par rapport au total des postes SX et de niveaux équivalents) |
| Région de l'Atlantique | 5 | 15,6 | 12 | 27,9 |
| Région du Québec | * | - | 4 | 9,3 |
| Région du Centre | 5 | 15,6 | ** | ** |
| Région de l'Ontario | * | - | 4 | 9,3 |
| Région de l'Ouest | 4 | 12,5 | 11 | 25,6 |
| Toutes les régions | 14 | 43,8 | 31 | 72,1 |
| Administration centrale | 17 | 53,1 | 10 | 23,2 |
| Ministère (à l'exclusion de l'ARAP) | 31 | 96,9 | 41 | 95,3 |
| ARAP | 1 | 3,1 | 2 | 4,7 |
| Ministère (y compris l'ARAP) | 32/1 702 | 1,9 | 43/2 096 | 2,1 |

* Ce nombre est compris dans la région du Centre.

** La région du Centre a été divisée pour former deux régions distinctes : celle du Québec et celle de l'Ontario.

Les effectifs féminins dans la catégorie des cadres

En 1975, avec l'apparition du programme d'égalité d'accès à l'emploi pour les femmes, le MEER a commencé à inscrire, selon la catégorie professionnelle, le nombre d'hommes et de femmes employés.

Tableau 4.7

RÉPARTITION DES CADRES DU MINISTÈRE * SELON LE SEXE
PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE
1975-1979

| | <u>Au 31 mars 1976</u> | | | <u>Au 31 mars 1977</u> | | | <u>Au 31 mars 1978</u> | | | <u>Au 31 mars 1979</u> | | | <u>Au 31 décembre 1979</u> | | |
|--|------------------------|----|--------|------------------------|----|--------|------------------------|----|--------|------------------------|----|--------|----------------------------|----|--------|
| | <u>nombre</u> | | | <u>nombre</u> | | | <u>nombre</u> | | | <u>nombre</u> | | | <u>nombre</u> | | |
| | H | F | % de F | H | F | % de F | H | F | % de F | H | F | % de F | H | F | % de F |
| Postes SX et de niveaux équivalents | 40 | 0 | 0 | 41 | 2 | 4,7 | 43 | 2 | 4,4 | 43 | 2 | 4,4 | 41 | 2 | 4,7 |
| Services administratifs et service extérieur; personnel scientifique et professionnel | 663 | 83 | 11,1 | 639 | 74 | 10,4 | 621 | 69 | 10,1 | 649 | 62 | 8,7 | 842 ** | 56 | 6,2 |
| Total | 703 | 83 | 10,6 | 680 | 76 | 10,1 | 664 | 71 | 9,7 | 692 | 64 | 8,5 | 883 ** | 58 | 6,2 |

* Y compris l'ARAP.

** Ce chiffre reflète le nombre de travailleurs saisonniers de l'ARAP qui apparaissent encore sur la feuille de paye au 31 décembre 1979.

La situation du bilinguisme au sein du ministère

L'identification des postes bilingues au sein de la Fonction publique a commencé en 1973. Notre ministère s'est vu accorder une année de sursis à cause de sa réorganisation impliquant une décentralisation. Ainsi, le processus d'identification au sein du MEER s'est déroulé en 1974-1975 et les tests d'aptitudes des employés dans la langue officielle autre que leur langue maternelle ont eu lieu en 1975-1976.

Nos données dans le cadre du système d'information sur les langues officielles se limitent donc à ce qui suit :

Tableau 4.8

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS BILINGUES ET DES POSTES DÉSIGNÉS DU MINISTÈRE *
 PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE
 1976-1979

| | Au 31 mars 1976 | | | Au 31 mars 1977 | | | Au 31 mars 1979 | | | Au 31 décembre 1979 | | |
|--|-----------------------|--------------------|---|-----------------------|--------------------|---|-----------------------|--------------------|---|-----------------------|--------------------|---|
| | nombre | | % d'employés bilingues par rapport au nom- bre de postes désignés | nombre | | % d'employés bilingues par rapport au nom- bre de postes désignés | nombre | | % d'employés bilingues par rapport au nom- bre de postes désignés | nombre | | % d'employés bilingues par rapport au nom- bre de postes désignés |
| | Employés bilingues | Postes désignés | | Employés bilingues | Postes désignés | | Employés bilingues | Postes désignés | | Employés bilingues | Postes désignés | |
| Postes SX et de niveaux équivalents | 14 | 30 | 46,7 | 14 | 30 | 46,7 | 24 | 22 | 109,1 | 22 | 28 | 78,6 |
| Services administratifs et service extérieur; personnel scientifique et professionnel | 155 | 291 | 53,3 | 162 | 317 | 51,1 | 223 | 294 | 75,8 | 195 | 304 | 64,1 |
| Personnel technique et de soutien administratif | 140 | 260 | 53,8 | 138 | 278 | 49,6 | 180 | 236 | 76,3 | 149 | 237 | 62,9 |
| Total | 309 | 581 | 53,2 | 314 | 625 | 50,2 | 427 | 552 | 77,4 | 366 | 569 | 64,3 |

* Y compris l'ARAP.

Tableau 4.9

FRANCOPHONES OCCUPANT DES POSTES SX OU DE NIVEAUX ÉQUIVALENTS AU MINISTÈRE
1970-1979

| | Au 31 mars | | | | | | | | | | Au 31 décembre |
|---|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|----------------|
| | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1979 |
| Nombre de francophones occupant des postes SX ou de niveaux équivalents | 8 | 7 | 9 | 5 | 9 | 9 | 7 | 7 | 12 | 12 | 10 |
| Nombre total de postes SX ou de niveaux équivalents | 25 | 27 | 31 | 28 | 46 | 46 | 41 | 43 | 46 | 45 | 43 |
| % de francophones | 32,0 | 25,9 | 29,0 | 17,9 | 19,6 | 19,6 | 17,1 | 16,3 | 26,1 | 26,6 | 23,3 |

De plus, au 31 mars 1977, le ministère dénombrait 317 francophones sur les 1 982 employés, ce qui représente un pourcentage de 16 % par rapport à 315 francophones sur les 1 909 employés dénombrés au 31 mars 1976 pour un total de 16,5 %.

Au 31 décembre 1979, 332 des 2 096 employés étaient francophones, ce qui représente un pourcentage de 15,8 %.

Tableau 4.10

RÉPARTITION DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE *
 PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE
 AU 31 DÉCEMBRE 1979

| Première langue officielle | Cadres supérieurs et intermédiaires | | Services administratifs et service extérieur; personnel scientifique et professionnel | | Personnel technique, d'exploitation et de soutien administratif | | Total | |
|----------------------------------|--|--------|--|--------|---|--------|----------|--------|
| | (nombre) | (en %) | (nombre) | (en %) | (nombre) | (en %) | (nombre) | (en %) |
| Anglais | 33 | 76,7 | 654 | 72,8 | 748 | 64,8 | 1 435 | 68,5 |
| Français | 10 | 23,3 | 244 | 27,2 | 407 | 35,2 | 661 | 31,5 |
| Total | 43 | 100 | 898 | 100 | 1 155 | 100 | 2 096 | 100 |

* Y compris l'ARAP.

Tableau 4.11

EMPLOYÉS POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE AU MINISTÈRE
1974-1979

| | Au 31 mars | | | | | | Au 31 décembre |
|--|------------|------|------|------|------|------|----------------|
| | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1979 |
| Ministère (à l'exclusion de l'ARAP) | 25 | 19 | 23 | 28 | 50 | 33 | 39 |
| ARAP | 53 | 43 | 33 | 37 | 7 | 26 | 43 |
| Total | 78 | 62 | 56 | 65 | 57 | 59 | 82 |

Tableau 4.12

EMPLOYÉS D'AGENCES UTILISÉS
ADMINISTRATION CENTRALE
1973-1979

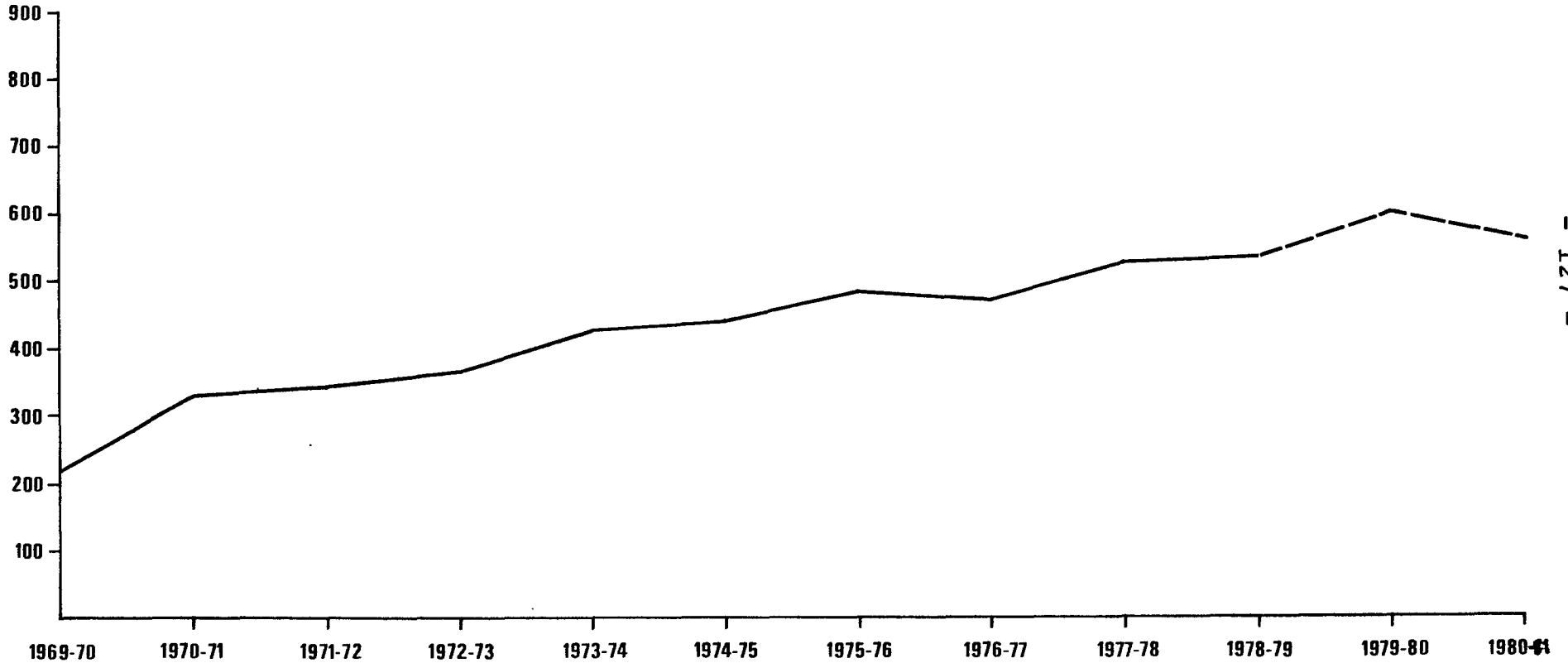
| | Au 31 mars | | | | | | | Au 31 décembre |
|---|------------|-------|-------|------|------|------|------|----------------|
| | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1979 |
| Employés d'agences | 36 | 24 | 65 | 62 | 49 | 40 | 28 | 22 |
| % d'augmentation par rapport à l'exercice précédent | -- | -33,3 | 170,8 | -4,6 | -21 | -18 | -30 | -21 |

SECTION 4.4

LE PROFIL FINANCIER

**DREE EXPENDITURES
DÉPENSES DU MEER**

\$ MILLIONS

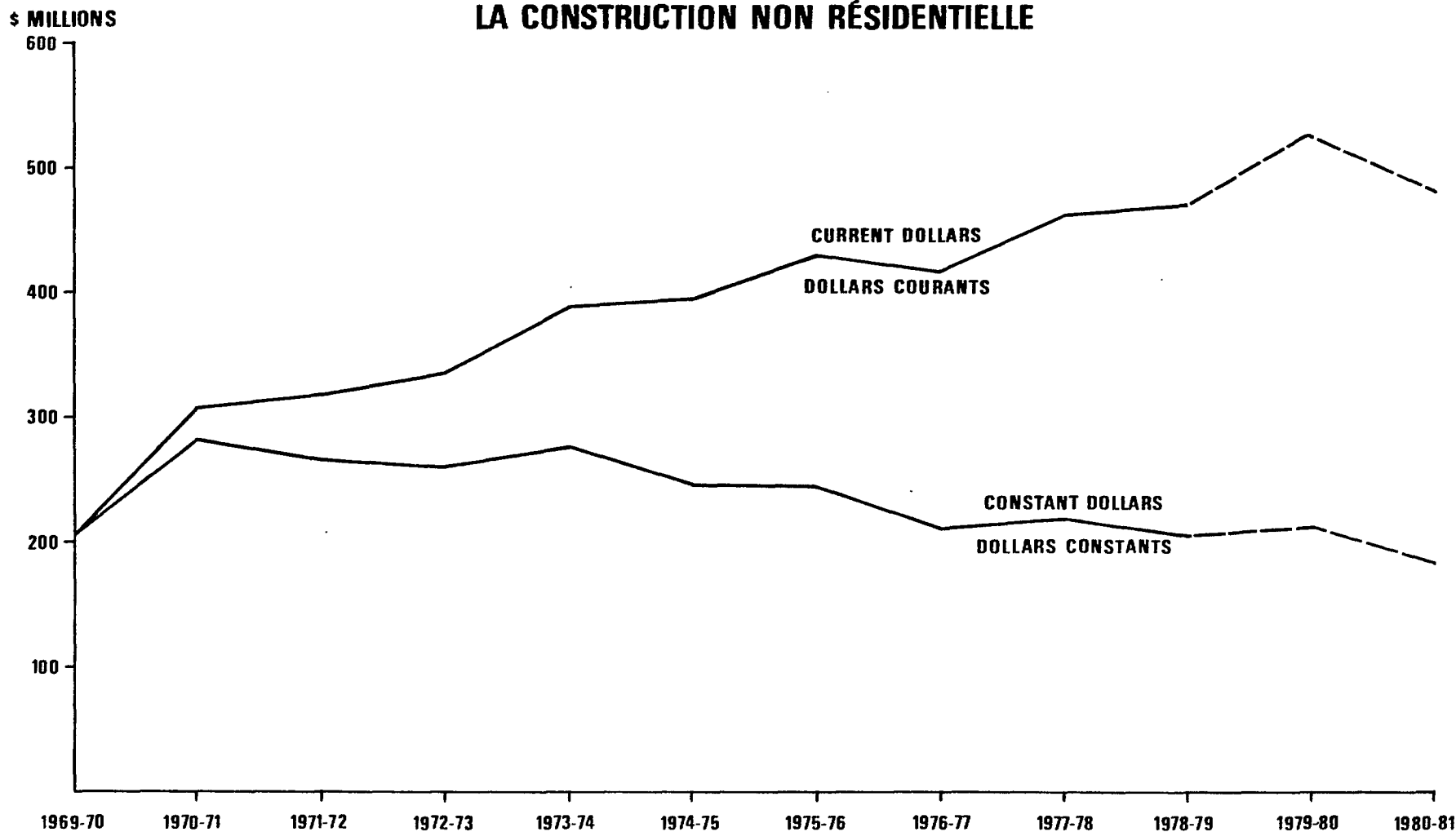


- 127 -

NOTE: 1980-81 MAIN ESTIMATES AS SUBMITTED.

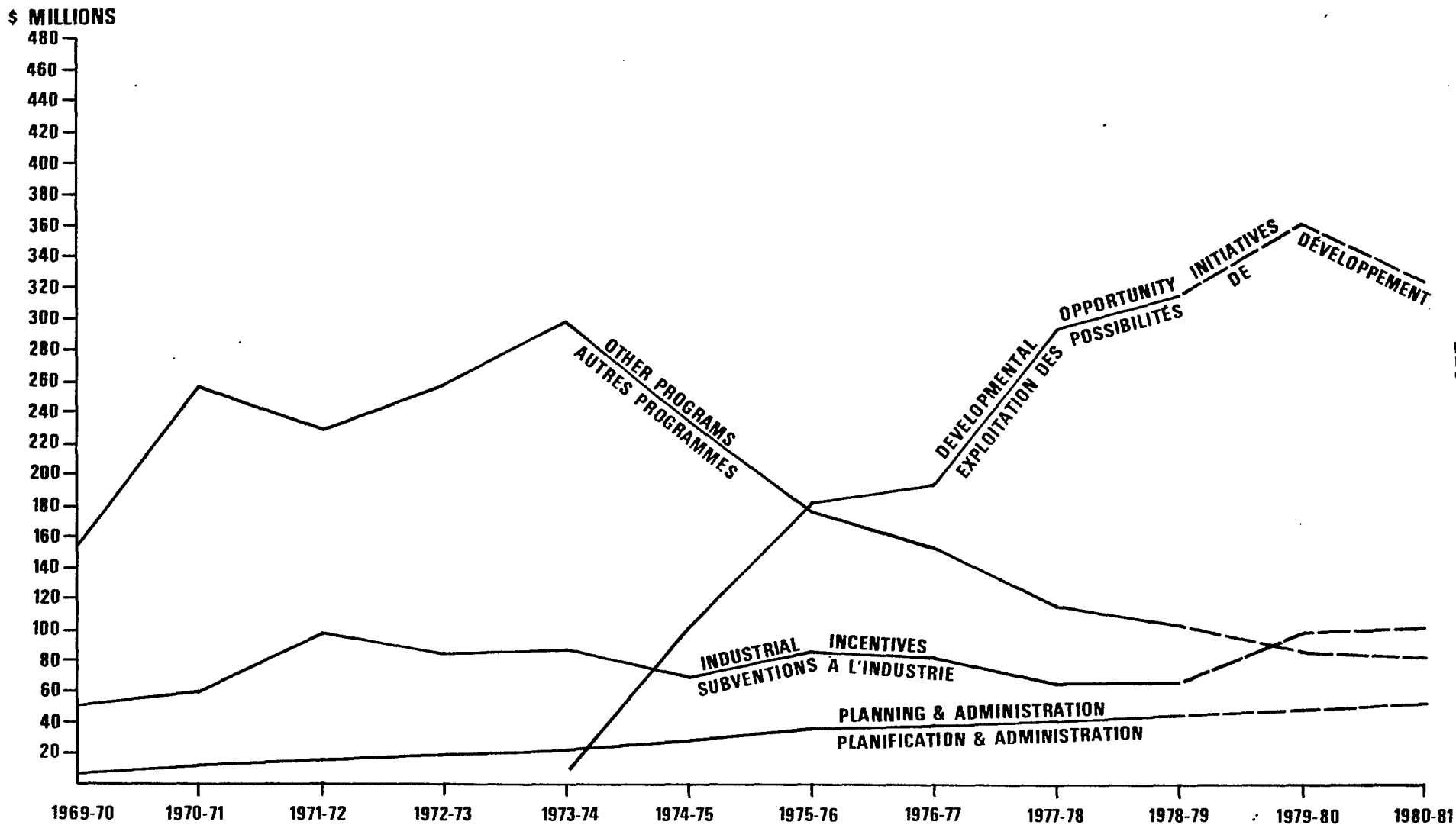
NOTA: BUDGET PRINCIPAL 1980-1981 TEL QUE SOUMIS

DREE PROGRAM EXPENDITURES DEFLATED BY NON-RESIDENTIAL CONSTRUCTION PRICE INDEX
DÉPENSES RELIÉES AUX PROGRAMMES DU MEER RAJUSTÉES D'APRÈS L'INDICE DES PRIX DE
LA CONSTRUCTION NON RÉSIDENIELLE



NOTE: 1980-81 MAIN ESTIMATES AS SUBMITTED.
 NOTA: BUDGET PRINCIPAL 1980-1981 TEL QUE SOUMIS.

DREE EXPENDITURES BY ACTIVITY DÉPENSES DU MEER PAR ACTIVITÉ

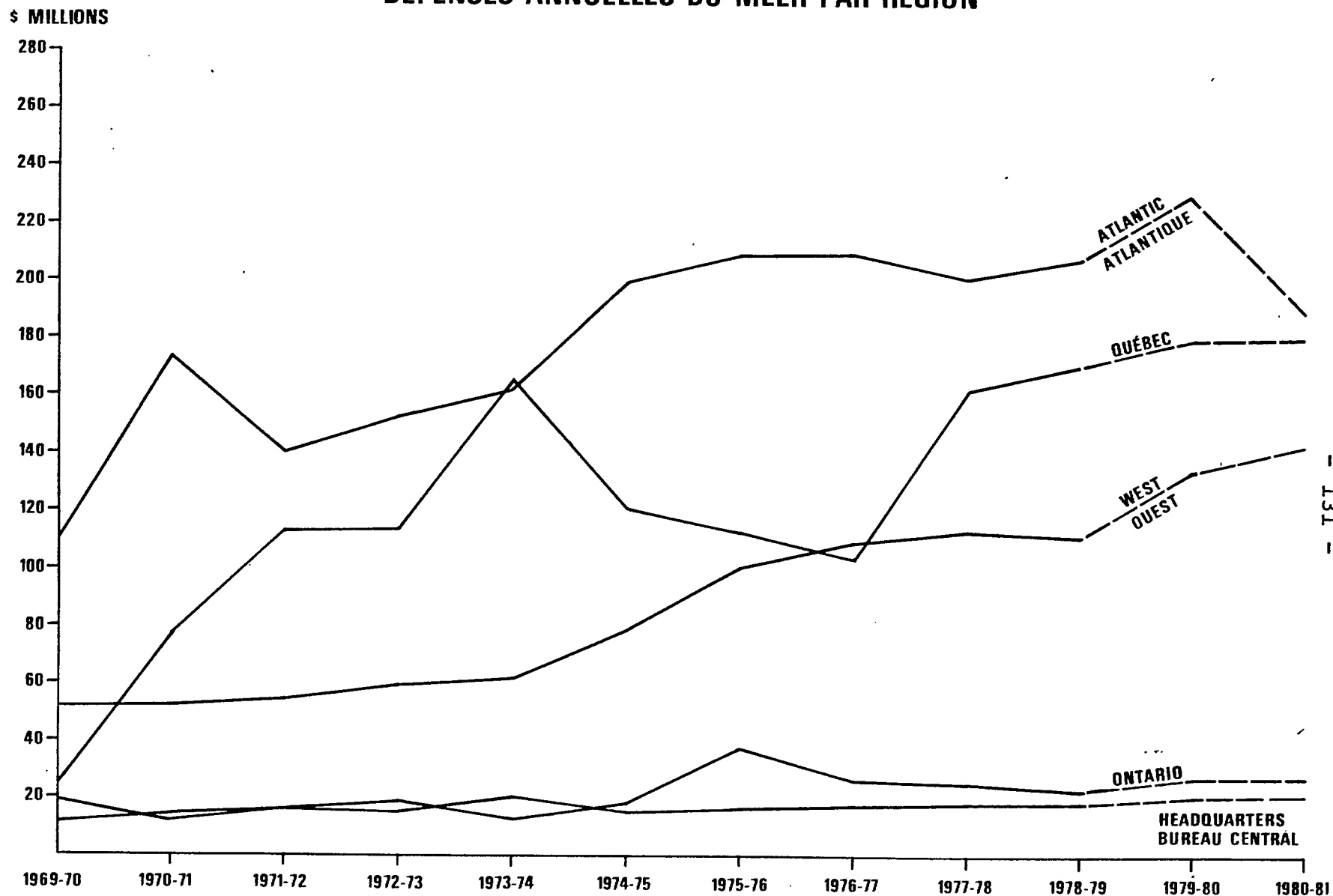


NOTE: 1980-81 MAIN ESTIMATES AS SUBMITTED.

NOTA: BUDGET PRINCIPAL 1980-1981 TEL QUE SOUMIS

DREE REGIONAL EXPENDITURES BY YEAR

DÉPENSES ANNUELLES DU MEER PAR RÉGION



NOTE: 1980-81 MAIN ESTIMATES AS SUBMITTED.

NOTA: BUDGET PRINCIPAL 1980-1981 TEL QUE SOUMIS

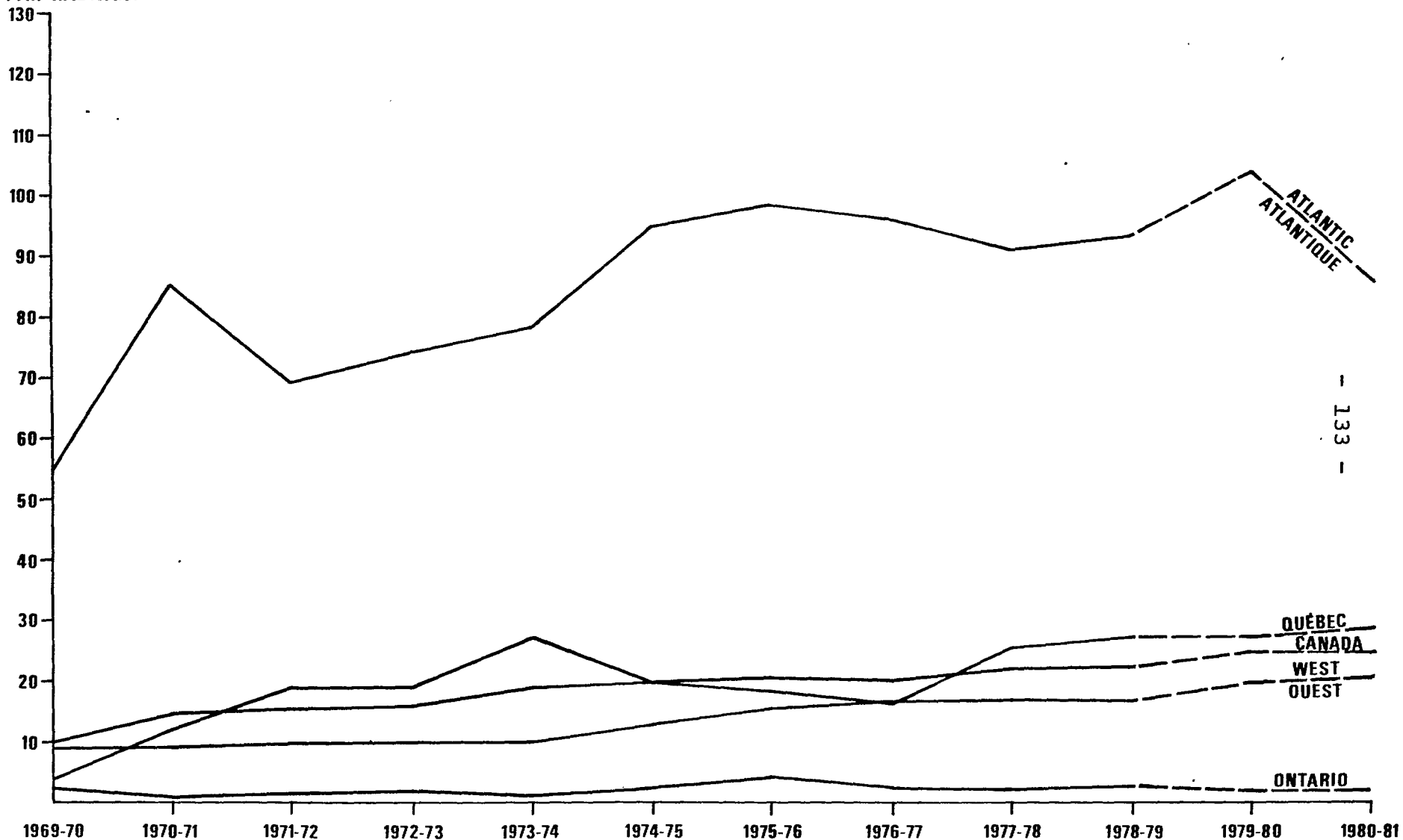
Tableau 4.14
RÉPARTITION DES DÉPENSES * DU MINISTÈRE
PAR PROVINCE
1969-1970 À 1980-1981

| | Dépenses réelles | | | | | | | | | | Budget principal 1979-1980 (en %) | Prévisions pour 1979-1980 d'après le budget principal 1980-1981 (en %) |
|--|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------------|---|
| | 1969-1970 | 1970-1971 | 1971-1972 | 1972-1973 | 1973-1974 | 1974-1975 (en %) | 1975-1976 (en %) | 1976-1977 (en %) | 1977-1978 (en %) | 1978-1979 (en %) | | |
| Terre-Neuve | 34,7 | 62,5 | 35,4 | 37,6 | 50,9 | 68,4 | 66,2 | 56,2 | 61,0 | 62,0 | 72,1 | 74,5 |
| Île-du-Prince-Édouard | 10,6 | 14,8 | 17,7 | 19,6 | 19,6 | 22,8 | 34,1 | 36,6 | 33,5 | 30,4 | 31,0 | 31,1 |
| Nouvelle-Écosse | 36,3 | 32,8 | 42,9 | 52,1 | 35,0 | 40,9 | 42,5 | 48,6 | 45,2 | 52,9 | 53,3 | 55,2 |
| Nouveau-Brunswick | 30,0 | 64,4 | 45,4 | 44,5 | 57,9 | 63,4 | 61,0 | 59,8 | 52,4 | 52,7 | 66,2 | 67,0 |
| Bureau régional de l'Atlantique et Conseil de développement de la région de l'Atlantique | - | - | - | - | - | 6,4 | 7,6 | 9,7 | 10,4 | 11,1 | 8,5 | 7,5 |
| <u>Région de l'Atlantique</u> | 111,6 | 174,5 | 141,4 | 153,8 | 163,4 | 201,9 (46) | 211,4 (44) | 210,9 (45) | 202,5 (39) | 209,1 (39) | 231,1 (39) | 235,3 (39) |
| <u>Région du Québec</u> | 25,5 | 78,6 | 113,9 | 115,3 | 167,1 | 122,1 (28) | 114,0 (23) | 105,1 (22) | 164,1 (31) | 172,0 (32) | 180,7 (30) | 176,8 (30) |
| <u>Région de l'Ontario</u> | 19,8 | 12,4 | 16,9 | 19,2 | 12,7 | 19,0 (4) | 38,4 (8) | 27,2 (6) | 26,2 (5) | 22,6 (4) | 32,0 (5) | 27,5 (5) |
| Manitoba | 16,1 | 16,3 | 17,9 | 24,4 | 14,8 | 28,5 | 31,2 | 36,8 | 34,9 | 28,3 | 37,8 | 38,8 |
| Saskatchewan | 14,8 | 17,0 | 18,1 | 13,8 | 16,7 | 26,8 | 40,0 | 43,6 | 42,7 | 45,9 | 48,0 | 48,5 |
| Alberta | 16,2 | 13,1 | 9,0 | 17,1 | 25,3 | 16,1 | 17,7 | 16,3 | 17,4 | 17,3 | 15,6 | 13,7 |
| Colombie-Britannique | 4,8 | 5,8 | 10,8 | 4,6 | 4,2 | 6,2 | 9,4 | 8,8 | 13,8 | 15,6 | 24,8 | 25,0 |
| Territoires du Nord-Ouest et Yukon | - | - | - | - | - | - | - | - | 0,3 | 1,0 | 4,5 | 4,4 |
| Bureau régional de l'Ouest | - | - | - | - | - | 2,0 | 3,2 | 3,2 | 3,7 | 4,1 | 4,2 | 4,6 |
| <u>Région de l'Ouest</u> | 51,9 | 52,2 | 55,8 | 59,9 | 61,0 | 79,6 (18) | 101,5 (21) | 108,7 (23) | 112,8 (21) | 112,2 (21) | 134,9 (21) | 135,0 (23) |
| <u>Administratif centrale</u> | 10,7 | 13,1 | 16,8 | 16,7 | 20,1 | 15,9 (4) | 18,2 (4) | 17,8 (4) | 19,1 (4) | 18,1 (4) | 20,7 (3) | 20,4 (3) |
| <u>Total</u> | 219,5 | 330,8 | 344,8 | 364,9 | 424,3 | 438,5 | 483,5 | 469,7 | 524,7 | 534,0 | 599,4 | 595,0 |

* Y compris les prêts.

DREE PER CAPITA EXPENDITURES DÉPENSES DU MEER PAR HABITANT

\$ PER CAPITA
\$ PAR HABITANT



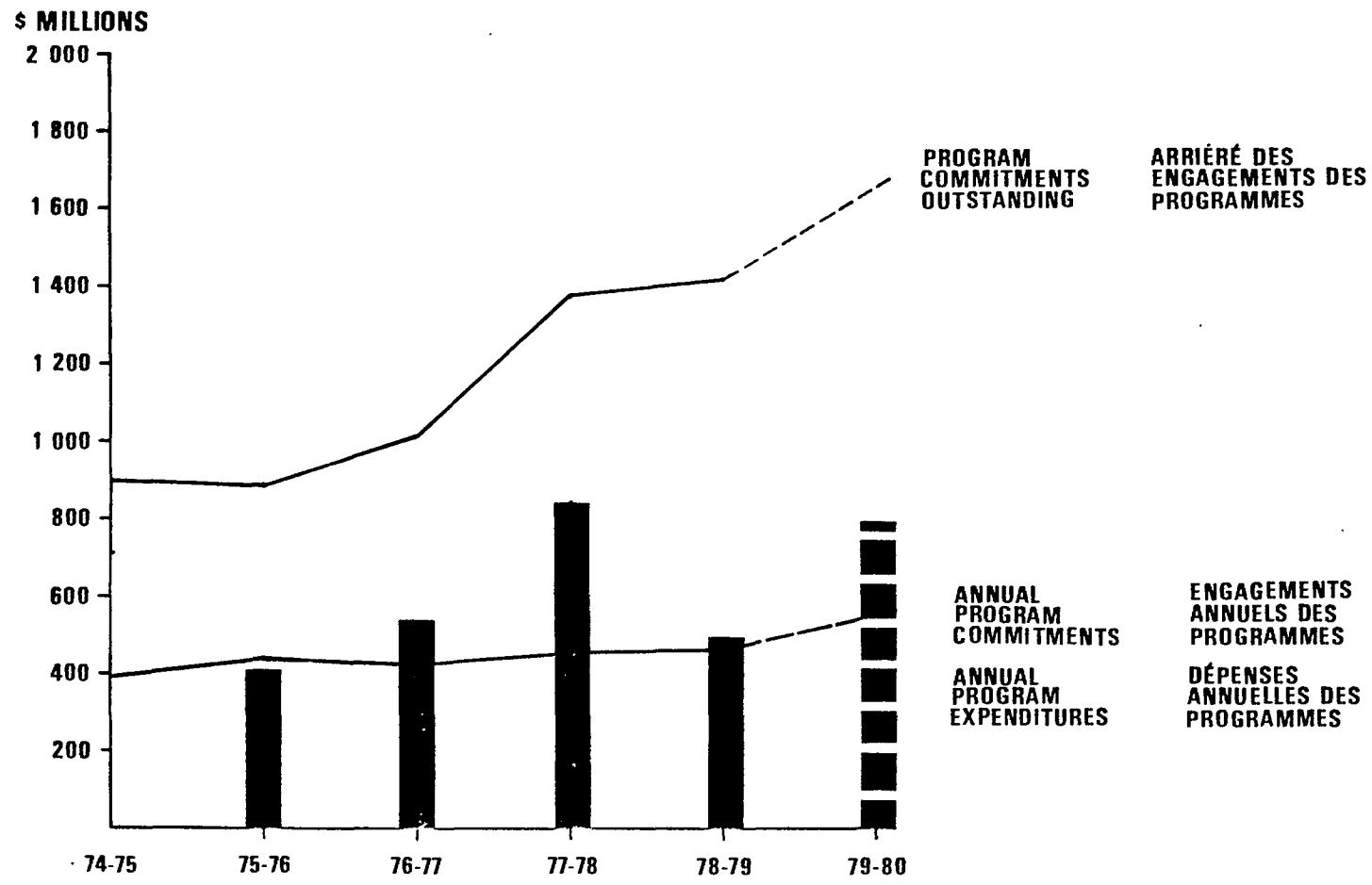
- 133 -

NOTE: 1980-81 MAIN ESTIMATES AS SUBMITTED.

NOTA: BUDGET PRINCIPAL 1980-1981 TEL QUE SOUMIS

**COMPARISON OF DEPARTMENTAL OUTSTANDING COMMITMENTS
TO ANNUAL COMMITMENTS AND ANNUAL EXPENDITURES**

**COMPARAISON DE L'ARRIÈRE DES ENGAGEMENTS DU
MINISTÈRE AUX ENGAGEMENTS ET DÉPENSES ANNUELS**



SECTION 4.5

LA DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATION

Le rôle

Conseiller le ministre, le sous-ministre et les fonctionnaires supérieurs sur toutes les questions relatives à l'information tant interne qu'externe.

Elaborer et formuler des politiques relatives aux communications et à l'information.

Préparer, mettre en oeuvre, coordonner, surveiller et analyser les activités et les programmes relatifs à l'information à l'appui des objectifs de la direction.

Assurer la coopération, la coordination et l'interaction maximales entre les trois éléments des services d'information, à l'échelle nationale, régionale et provinciale, afin de veiller à ce que les programmes, à travers tout le pays, soient complets et bien équilibrés, et qu'ils répondent aux besoins.

L'objectif

La Direction des services d'information vise à aider le grand public à mieux comprendre le rôle du ministère et à susciter son appui.

La structure

Depuis la décentralisation du ministère en 1974, l'information s'effectue à trois niveaux, soit à l'échelle provinciale, régionale et nationale. Dans chaque cas, les gestionnaires provinciaux de l'information relèvent de leur directeur général respectif, les directeurs régionaux, de leur sous-ministre adjoint respectif et le directeur des services d'information de l'administration centrale, du sous-ministre adjoint chargé de la planification et de la coordination. La figure 4.10 et les tableaux 4.15 et 4.16 renferment des données sur la structure et sur les budgets des services d'information de l'administration centrale et des régions.

Figure 4.10

ORGANIGRAMME

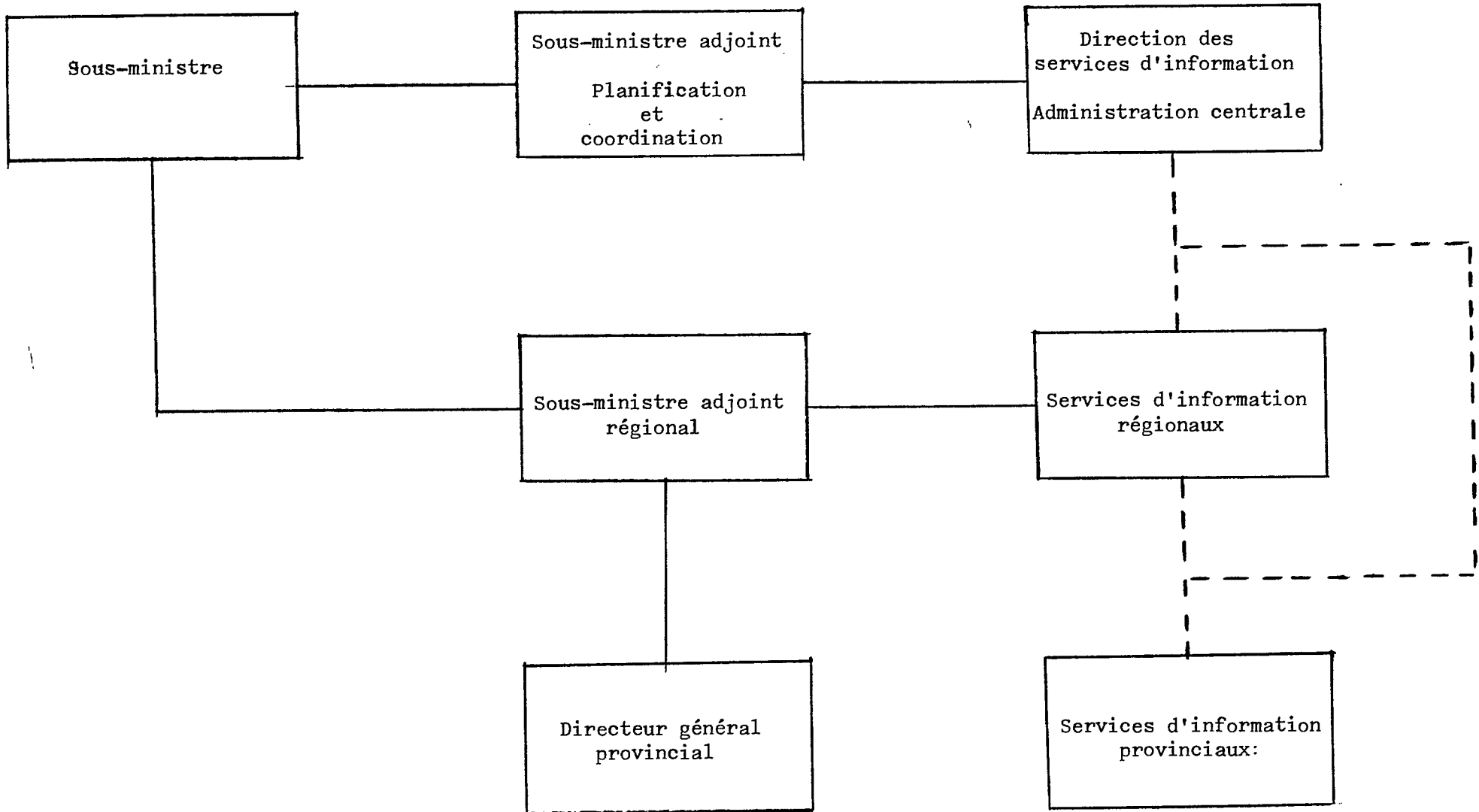


Tableau 4.16

SERVICES D'INFORMATION
DÉPENSES ET PRÉVISIONS DE DÉPENSES
ADMINISTRATION CENTRALE ET RÉGIONS
1978-1979 À 1980-1981
(en \$)

| | <u>Dépenses pour 1978-1979</u> | | | |
|-------------------------|--------------------------------|------------|-----------|--|
| | Salaires | Programmes | Total | |
| Administration centrale | 744 500 | 782 100 | 1 526 600 | |
| Région de l'Atlantique | 213 000 | 99 300 | 312 300 | |
| Région du Québec | 248 700 | 532 500 | 781 200 | |
| Région de l'Ontario | 92 400 | 31 300 | 123 700 | |
| Région de l'Ouest | 97 000 | 216 200 | 313 200 | |
| Total | 1 395 600 | 1 661 400 | 3 057 000 | |

| | <u>Budgets principaux pour 1979-1980</u> | | | Dépenses de programmes au 31 janvier 1980 |
|-------------------------|--|------------|-----------|--|
| | Salaires | Programmes | Total | |
| Administration centrale | 911 900 | 705 000 | 1 616 900 | 234 900 |
| Région de l'Atlantique | 212 470 | 245 500 | 457 970 | 22 600 |
| Région du Québec | 290 672 | 573 000 | 863 672 | 108 400 |
| Région de l'Ontario | 68 493 | 61 000 | 129 493 | 3 800 |
| Région de l'Ouest | 257 527 | 379 200 | 636 727 | 126 900 |
| Total | 1 741 062 | 1 963 700 | 3 704 762 | 496 600 |

| | <u>Budgets principaux proposés pour 1980-1981</u> | | |
|-------------------------|---|------------|-----------|
| | Salaires | Programmes | Total |
| Administration centrale | 911 900 | 767 000 | 1 678 900 |
| Région de l'Atlantique | 212 470 | 197 000 | 409 470 |
| Région du Québec | 290 672 | 1 000 000 | 1 290 672 |
| Région de l'Ontario | 68 493 | 43 500 | 111 993 |
| Région de l'Ouest | 257 527 | 408 200 | 665 727 |
| Total | 1 741 062 | 2 415 700 | 4 156 762 |

LES FONCTIONS (Administration centrale)

La Direction des services d'information se compose de trois sous-sections de gestion : a) la Sous-section des affaires publiques; b) la Sous-section de la rédaction et des services d'arts graphiques; c) la Sous-section de l'audio-visuel, des expositions et des événements spéciaux. La responsabilité de ces trois secteurs de gestion incombe à un directeur adjoint, qui relève du directeur.

- a) La Sous-section des affaires publiques : Cette sous-section s'occupe 1) de l'élaboration première des programmes d'information proposés pour la direction, ainsi que de l'élaboration première des politiques d'information sur les questions touchant l'ensemble du ministère; 2) des relations avec les media au niveau de l'administration centrale; 3) des services d'écoute des media; 4) de l'élaboration des programmes relatifs aux publications en vue de satisfaire aux besoins d'information de l'administration centrale, de la mise en marché des publications, de l'élaboration de plans d'utilisation, de la mise à jour informatisée des listes d'adresses, de l'emmagasinage et de la tenue des inventaires, de la diffusion des publications, rapports, communiqués et autres documents émanant du ministère et, enfin, 5) de répondre aux demandes de renseignements, faites par écrit ou de vive voix, provenant de divers groupes et particuliers qu'intéressent les activités du ministère.
- b) La Sous-section de la rédaction et des services d'arts graphiques : Cette sous-section fournit à la direction une gamme complète de services de rédaction et de services techniques de production d'imprimés; elle assure également, au besoin, un soutien logistique aux régions et aux provinces. Elle dispose d'un groupe de rédacteurs et de techniciens spécialisés dans les domaines de la rédaction, de l'édition et de la conception graphique, elle produit toute la gamme de documents d'information à caractère national dont le ministère a besoin, et elle assure aux bureaux régionaux et provinciaux les services de soutien nécessaires dans les domaines précités.
- c) La Sous-section de l'audio-visuel, des expositions et des événements spéciaux : Cette sous-section est chargée d'organiser, pour la direction et, le cas échéant, pour le ministère, les étalages, les présentations audio-visuelles, les expositions, la publicité et les événements spéciaux et elle assure les services photographiques.

Un agent de liaison, relevant également du directeur adjoint, collabore avec les bureaux régionaux et provinciaux à la planification et à la coordination des activités relatives à l'information du ministère.

Afin d'être constamment en mesure de passer en revue les programmes d'information et de juger de leur efficacité globale, un agent, relevant du directeur, est chargé de la planification et de l'évaluation des programmes de la direction.

RESUME DES ACTIVITES DES PROGRAMMES

Les paragraphes suivants décrivent brièvement certains des principaux programmes d'activités de la Direction des services d'information.

La publicité

La Direction des services d'information de l'administration centrale a recours à des annonces payées, principalement dans la presse écrite, afin de promouvoir le Programme de subventions au développement régional, tant sur le plan international que national.

En ce qui concerne la promotion internationale, la direction a entrepris de coordonner, avec les bureaux régionaux, l'élaboration d'une pochette d'information et d'un mode d'expositions à utiliser pour la promotion industrielle à l'étranger.

Cette pochette d'information, qui en est actuellement à l'étape de la planification, sera utilisée par les délégués commerciaux, les ambassades et les consulats du Canada, lors d'expositions à l'étranger, et auxquelles participera le MEER, ainsi que par les agents du MEER, pour établir contact avec des investisseurs internationaux éventuels.

Au niveau de l'ensemble du ministère, le recours à la publicité varie considérablement d'une région à l'autre. La ventilation des dépenses pour 1978-1979, 1979-1980 et 1980-1981, à l'administration centrale et dans les régions, s'établit comme suit :

Tableau 4.17

PUBLICITE DANS LES MEDIA
 DEPENSES ET PREVISIONS DE DEPENSES
 ADMINISTRATION CENTRALE ET REGIONS
 1978-1979 A 1980-1981
 (en \$)

| | Dépenses 1978-1979 | Prévisions 1979-1980 | Dépenses courantes et engagements 1979-1980 | Prévisions 1980-1981 |
|----------------------------|-----------------------|-------------------------|--|-------------------------|
| Administration centrale | 78 949 | 100 000 | 78 373 | 100 000 |
| Région de l'Atlantique | 4 610 | 49 500 | 190 | 66 500 |
| Région du Québec | 495 000 | 625 000 | 20 000 | 283 000 |
| Région de l'Ontario | 17 660 | 20 000 | néant | 20 000 |
| Région de l'Ouest | 102 594 | 269 951 | 92 888 | 79 500 |
| Total | 698 813 | 1 064 451 | 191 451 * | 549 000 |

* L'écart entre les prévisions pour 1979-1980 et les dépenses réelles est attribuable à l'arrêt habituel de toute publicité avant les élections, arrêt qui a été suivi d'un moratoire gouvernemental sur les dépenses publicitaires entre les mois de mai et d'octobre 1979.

Les relations avec les media

Les activités de relations avec les media à l'administration centrale consistent à émettre des communiqués sur des sujets d'intérêt national, et non régional, à coordonner la diffusion des communiqués provenant des régions mais qui sont également distribués aux media nationaux par l'administration centrale, à répondre à toutes les demandes de renseignements des media, à organiser des conférences de presse et des séances d'information pour les media sur des sujets d'importance nationale et à fournir au ministère des services d'écoute des media.

Tous les matins, dès 10h45, le service d'écoute des media apporte au ministre, au sous-ministre et à la haute direction de l'administration centrale les coupures de presse portant sur des sujets directement ou indirectement reliés aux activités du MEER et rapportés par les media. La dernière édition est envoyée, chaque jour, à tous les bureaux régionaux et provinciaux.

L'audio-visuel

La Direction des services d'information offre à toutes les directions de l'administration centrale et aux bureaux régionaux et provinciaux un service audio-visuel complet.

La Sous-section de l'audio-visuel produit, soit sur place ou, à contrat, par l'entremise de l'Office national du film, des diaporamas avec ou sans commentaire, des diaposons synchronisés et des présentations à deux projecteurs films dans n'importe quelle langue. A la Sous-section de la photographie, il est également possible d'obtenir des photographies, des diapositives et des clichés. La sous-section des projets audio-visuels aide, au besoin, la haute direction de tous les coins du pays à préparer des séances d'information et à fournir des services sous forme régulière ou de consultation.

Les expositions

La Direction des services d'information offre un service à plein temps chargé d'organiser des expositions aux niveaux national et international, et, sur demande, elle vient en aide aux bureaux régionaux, provinciaux qui préparent des expositions d'intérêt local.

Ces expositions varient, de simples présentations pour des réunions ou des conférences, à de grands spectacles complexes impliquant des éléments audio-visuels. Le sujet de ces expositions varie également, passant de programmes précis à des thèmes " institutionnels " généraux.

Les publications

La Direction des services de l'information assure la diffusion des principales publications du ministère, au nombre desquelles on compte les publications réglementaires, telles que le rapport d'activités du MEER, le rapport d'activités de l'ARAP, le rapport d'activités de la DEVCO, le rapport mensuel au parlement sur les subventions au développement régional ainsi que l'impression des lois et des règlements du ministère.

La direction prépare, en outre, pour le compte du ministère, des publications spéciales, dont le rapport sur les statistiques cumulatives de la LSDR, les résumés des ententes auxiliaires et les rapports économiques des provinces, des publications destinées à satisfaire à des besoins précis, à l'appui des activités de programme ou répondant aux demandes de renseignements, et, enfin, des publications visant à répondre aux besoins des autres directions de l'administration centrale et de l'extérieur.

La distribution et les demandes de renseignements

La Sous-section de la documentation et de la distribution, à l'administration centrale, est chargée de distribuer et d'emmagasiner les publications, rapports, communiqués, etc. du ministère, et d'en tenir un inventaire. Les différentes listes d'adresses sont tenues à jour grâce à un système informatisé.

Au cours d'un mois normal, la Sous-section de la distribution expédie ou met à la poste plus de 20 000 publications à l'intention du grand public ou d'autres bureaux du MEER; elle répond à plus de 200 demandes de publications écrites ou verbales. Chaque année, près de 250 000 imprimés sont distribués.

Les bureaux régionaux et provinciaux ont leurs propres listes d'adresses en plus de celles de l'administration centrale, afin d'être en mesure de rejoindre les publics locaux.

Les communications internes

La Direction des services d'information reçoit régulièrement, des autres directions du ministère, des demandes d'aide afin de communiquer avec tous les employés du MEER à travers tout le pays. La Direction des services du personnel, en particulier, fait appel à ces services pour des programmes d'orientation et de formation des employés

Télescope, la revue du personnel du MEER publiée environ cinq fois par année, constitue un premier instrument de communication interne; on y retrouve des articles sur les principaux programmes ministériels, des histoires d'intérêt humain et de l'information sur les activités du personnel. Les représentants de Télescope dans tous les bureaux du MEER recueillent la contribution des employés à la revue et la Direction des services d'information s'occupe de la révision, des travaux d'art graphique et de la rédaction de certains articles, en plus de l'impression et de la distribution dans tout le ministère.

